Quatre-vingt-cinquième année. — N° 205. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 30 Août 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le numéro 18 du « Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses » paraît ce jour. Il contient la première partie des tableaux de concours pour la médaille militaire de l'année 1953 (militaires n'appartenant pas à l'armée active).

Prix : 50 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets des 28 juillet et 26 août 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7710).

Arrêté du 25 août 1953 portant fixation des programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration (p. 7711).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 24 août 1953 portant rattachement au canton de Fécamp (arrondissement du Havre, département de la Seine-Inférieure) de la commune de Senneville-sur-Fécamp, dépendant actuellement du canton de Valmont (mêmes arrondissement et département) (p. 7716).

Décret du 29 août 1953 portant rattachement à la commune des Châtelliers-Notre-Dame (canton d'Illiers, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir) d'une portion de territoire dépendant de la commune des Corvées-les-Yys (canton de la Loupe, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir) (p. 7716).

Décrets des 25 et 29 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7717).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets des 17 et 24 août 1953 portant promotions, nominations, intégrations, reclassement, prise de rang et annulant les dispositions d'un précédent décret (armée de terre, active et réserve) (p. 7722).

Décrets du 17 août 1953 portant promotions, nomination et attribution de commandements (armée de mer, active et réserve) (p. 7726).

Décret du 24 août 1953 portant nomination d'un sous-directeur civil à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre (p. 7727).

Décret du 25 août 1953 portant promotion d'un commissaire général de l'armée de l'air (p. 7727).

Décrets du 29 août 1953 portant promotions, nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 7727).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 7728).

Arrêté du 28 août 1953 concernant la fabrication de la médaille commémorative de la campagne d'Indochine (p. 7728).

Liste d'admission à l'école polytechnique (concours de 1953) (p. 7728).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 7729).

Tableaux de concours pour la médaille militaire de l'année 1953 (militaires n'appartenant pas à l'armée active) (p. 7722) (*à suivre*).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant promotion (administration centrale des affaires économiques) (p. 7732).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 24 août 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition de la villa Le Bocage en vue de la création d'une annexe du collège de garçons de Saint-Servan, à Dinard (p. 7732).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 24 août 1953 autorisant la chambre de commerce du Mans à contracter un emprunt (p. 7732).

Décret n° 53-775 du 26 août 1953 autorisant l'importation et l'exportation d'énergie électrique au titre des fournitures occasionnelles entre pays à réseaux interconnectés (p. 7733).

Arrêté du 22 août 1953 relatif à la composition de la commission chargée de l'étude, de l'exécution et du contrôle des « attaches coulées » des câbles d'extraction de mines (p. 7733).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours spécial pour l'admission des ingénieurs des travaux publics de l'Etat à l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 7733).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 24 août 1953 portant affectation au ministère de l'agriculture d'un bâtiment édifié dans la série domaniale de reboisement de Roque-lois, commune de Meyrueis (Lozère) (p. 7733).

Décret n° 53-776 du 29 août 1953 portant suspension partielle de l'application de l'ordonnance n° 45-2450 du 19 octobre 1945 (p. 7733).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements et mise en position de mission (agriculture et enseignement) (p. 7733).

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des lignes du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer (p. 7734).

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des installations d'abonnés du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer (p. 7734).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 53-777 du 17 août 1953 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 7734).

Arrêtés portant réintégration et affectation (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 7735).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 27 août 1953 fixant le prix de vente d'une brochure (p. 7735).

Arrêtés portant nominations (services extérieurs) (p. 7735).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 7736).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations, détachements, réintégration et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 7736).

Retraits de naturalisations (p. 7737).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de marrons de confiserie originaires et en provenance d'Italie (p. 7738).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 7738).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de marrons de confiserie originaires et en provenance d'Italie (p. 7738).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 7738).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Langres (Haute-Marne) (p. 7738).

Avis concernant un concours pour le recrutement d'un directeur économe au préventorium départemental de Sissonne (Aisne) (p. 7738).

Annonces (p. 7739).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décrets du 28 juillet 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 juillet 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 23 juin 1953 portant que les présentes nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

MM.

Jean Voisin, ingénieur chimiste ; 30 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Paul Albert, huissier principal à l'Assemblée nationale ; 31 ans de services civils et militaires.

Ange-Vincent Mattei, chanoine ; 51 ans de services militaires et de fonctions privées.

Pierre Gueritault, administrateur civil au ministère des affaires étrangères, détaché à la présidence du conseil ; 45 ans de services militaires et civils.

Par décret du Président de la République en date du 28 juillet 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 23 juin 1953 portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. Hippolyte Pessailhan, directeur de la Société générale de transbordements maritimes, conseiller général des Hautes-Alpes ; 21 ans de services militaires et d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 16 août 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 26 août 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 14 août 1953 portant que les présentes promotion et nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Joseph-Marcel Genda, président du tribunal de commerce de Cannes. Chevalier du 15 décembre 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Pierre Delmas, horticulteur, président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ; 30 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Maxime Roustan, chirurgien, conseiller général des Alpes-Maritimes ; 37 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-510 du 22 mars 1948, n° 48-1141 du 19 juillet 1948, n° 48-1897 du 15 décembre 1948, n° 50-55 du 13 janvier 1950, n° 52-1126 du 8 octobre 1952 et n° 53-557 du 9 juin 1953;

Vu l'arrêté du 20 juin 1947, modifié par les arrêtés du 3 février 1950 et du 5 novembre 1952, portant fixation des programmes des matières d'épreuves des concours d'entrée à l'école nationale d'administration;

Vu l'avis du ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Les programmes des matières des deuxième et troisième épreuves d'admissibilité, première, troisième et quatrième épreuves d'admission du premier concours d'entrée, déterminées par les articles 3 et 4 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié, sont fixés comme suit:

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Institutions politiques des principaux Etats contemporains ou droit administratif français.

A. — INSTITUTIONS POLITIQUES DES PRINCIPAUX ETATS CONTEMPORAINS

I. — L'Etat. La souveraineté politique et ses modes d'expression. Les divers types de régime politique: démocraties et dictatures. L'élaboration des constitutions.

Les institutions politiques: gouvernement et parlement; les partis politiques et les forces extra-politiques; les régimes électoraux.

Les institutions judiciaires: leurs rapports avec les institutions politiques.

Les libertés publiques et les droits politiques, économiques et sociaux: leur garantie, leur développement, leur contrôle.

L'organisation et la structure de l'Etat. Décentralisation et fédéralisme. Les formes modernes de fédéralisme et les institutions politiques supra-nationales.

II. — Histoire des institutions politiques françaises depuis 1789.

III. — La vie politique depuis 1919 en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et en U. R. S. S.

IV. — Union française; Commonwealth.

B. — DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS

I. — L'organisation administrative de la France.

Le gouvernement comme organe administratif. Administrations centrales et services extérieurs. Le préfet et l'administration préfectorale.

Collectivités décentralisées. Etablissements publics. Sociétés nationales.

II. — L'organisation judiciaire de la France.

Juridictions de droit commun et juridictions d'exception. La juridiction administrative.

Organisation générale des tribunaux civils, répressifs et administratifs.

III. — Les pouvoirs de l'administration et les moyens de défense des citoyens contre les abus de pouvoir.

Le pouvoir réglementaire et ses limites. La police administrative.

Les moyens de défense des citoyens contre les abus de pouvoir (étude sommaire de l'exception d'illégalité et du contrôle juridictionnel de l'administration).

Observation. — La composition, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, porte sur un sujet extrait soit du paragraphe A du programme, soit du paragraphe B du programme, soit des paragraphes A et B combinés.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Politiques économiques.

I. — Les politiques économiques et financières tendant à agir, dans un cadre national ou international, sur: les productions, les consommations et les investissements; la localisation, la nature et la dimension des entreprises; l'emploi et la durée du travail; la structure des marchés et les mouvements de prix; la répartition du revenu national; le commerce extérieur et les mouvements internationaux de capitaux.

Observation. — Ces politiques devront être expliquées par référence aux théories économiques et illustrées par des exemples, qui pourront être choisis par le candidat en n'importe quel pays et en toute époque.

II. — Les politiques économiques et financières mises en œuvre depuis 1919 par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'U. R. S. S.

Observation. — Le sujet pourra comporter soit l'exposé de l'ensemble de la politique économique d'un Etat pendant une période de temps déterminée, soit l'exposé d'un aspect de la politique économique dans l'un ou plusieurs de ces Etats. Il pourra impliquer référence aux théories économiques, à l'histoire politique et aux conditions géographiques.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

1° Section d'administration générale.

DROIT ADMINISTRATIF

I. — Organisation administrative de la République française.

Le Gouvernement comme organe administratif. Administrations centrales et services extérieurs. Le préfet et l'administration préfectorale.

Collectivités décentralisées. Etablissements publics. Sociétés nationales.

Les tendances actuelles en matière de déconcentration et de décentralisation.

L'organisation administrative de l'Algérie, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

II. — L'organisation judiciaire de la France.

Juridictions de droit commun et juridictions d'exception. La juridiction administrative. La séparation des compétences. Les conflits.

Organisation générale et comparée des tribunaux civils répressifs et administratifs.

Les tendances actuelles en matière d'organisation judiciaire.

III. — Les pouvoirs de l'administration et leurs limites.

Le pouvoir réglementaire: nature, étendue et limites.

La police administrative.

L'exception d'illégalité.

IV. — La gestion du domaine de l'Etat et des autres collectivités publiques.

Domaine public et domaine privé. Expropriation pour cause d'utilité publique. Marchés et concessions de travaux publics.

V. — La gestion des services publics.

La notion de service public et son évolution. Les nouveaux modes de gestion des services publics:

Le personnel des services publics.

La concession de services publics.

Les usagers des services publics: leurs droits, les recours dont ils disposent.

VI. — Le contentieux administratif (étude détaillée).

Origine et développement du contentieux administratif.

Les différents tribunaux administratifs et la procédure suivie devant ces tribunaux.

Les recours contentieux.

La responsabilité de la puissance publique.

2° Section d'administration économique et financière.

SCIENCE ET LÉGISLATION FINANCIÈRES

I. — Le budget.

La préparation. Le rôle du ministre des finances.

Les modes d'évaluation des recettes et des dépenses.

Le vote du budget.

Les principes de l'annualité, de l'unité, de l'universalité budgétaire et les exceptions à ces principes.

II. — Les nouvelles conceptions du budget en France et à l'étranger: budget fonctionnel, budget cyclique, techniques budgétaires comparées (Grande-Bretagne, Etats-Unis, U. R. S. S.).

III. — Les diverses phases de l'exécution du budget et le contrôle de cette exécution.

Principes généraux de la comptabilité publique. Les services financiers de l'Etat. Le circuit des recettes et des dépenses.

IV. — Le Trésor et les opérations de trésorerie. Le crédit public à court et à long terme. Les avances de la banque d'émission.

V. — Les divers types d'impôts.

Histoire sommaire des impôts en France depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Le système fiscal français actuel.

La parafiscalité.

VI. — Les finances publiques et l'économie nationale.

Revenu national et comptabilité nationale.

Les conséquences économiques de l'équilibre et du déséquilibre budgétaire.

Théorie économique du recours au crédit et de l'amortissement.

Revenu national et fiscalité.

Incidence économique et rôle social des impôts.

Rendements fiscaux et conjoncture.

3° Section d'administration sociale.

ÉCONOMIE SOCIALE

I. — Les groupements professionnels: le développement du syndicalisme et l'aménagement des rapports collectifs conventions collectives du travail, grève, lock-out, procédures de conciliation et d'arbitrage).

II. — Le problème social de l'entreprise: solution capitaliste classique, intervention des travailleurs dans la gestion, socialisation de l'entreprise. Les comités d'entreprise.

III. — Les problèmes de la main-d'œuvre urbaine et rurale. Le chômage. La formation de la main-d'œuvre. Les systèmes de placement.

IV. — Les conditions juridiques du travail en France: contrat de travail, conventions collectives, réglementation par l'Etat. Le règlement d'atelier.

V. — Durée du travail. Rémunération du travail: les problèmes du salaire.

VI. — La sécurité sociale et l'aide à la famille; son contenu; principaux modes de réalisation en France et à l'étranger. Les aspects économiques de la sécurité sociale: redistribution des salaires et des revenus.
L'organisation médicale et sanitaire. Le service social.

VII. — La consommation. Les budgets de famille et les niveaux de vie. La répartition des revenus.

VIII. — Les problèmes sociaux individuels: éducation et loisirs.

IX. — L'habitat urbain et rural. Les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

4° Section des affaires extérieures.

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1815

Le monde en 1815. Les caractères du règlement de la paix en Europe. L'empire ottoman. La place du continent américain et de l'Extrême-Orient dans les relations internationales.

L'Europe de 1815 à 1848. Les tentatives d'organisation européenne et leur échec. Les forces de transformation (formes nouvelles de la vie économique; idées politiques et sociales; mouvement des nationalités). La politique des grandes puissances devant les menaces dirigées contre le *statu quo*.

Les questions méditerranéennes de 1815 à 1848: Grèce, empire ottoman, Egypte, Algérie, Espagne.

Les transformations du continent américain de 1815 à 1848. L'indépendance de l'Amérique latine; le développement territorial, démographique et économique des Etats-Unis; le nouveau statut du Canada.

L' « ouverture » de la Chine et les rivalités internationales dans le Pacifique.

La portée internationale des révolutions de 1848-1849 en Europe et de leur échec.

Les transformations du monde de 1851 à 1871: mouvements nationaux en Europe; formation des unités italienne et allemande; questions méditerranéennes et ottomanes; répercussions de la guerre de Sécession; « ouverture » du Japon et résistance chinoise à l'expansion européenne.

La « paix armée » et l'essor des impérialismes:

— L'Europe de 1871 à 1907: les mobiles de la politique extérieure des grands Etats; les fondements (économiques, démographiques, psychologiques) de leur puissance; les courants pacifistes et leur faiblesse; les champs de rivalités; la prépondérance de l'empire allemand au temps de Bismarck; le rétablissement de l'équilibre.
L'expansion européenne dans le monde: les causes, les formes et les méthodes de l'expansion; les rivalités entre Etats européens; la résistance du Japon et des Etats-Unis.
La première guerre mondiale: le développement des antagonismes politiques et économiques entre les Etats européens de 1907 à 1914 et les origines immédiates de la guerre; les buts de guerre; les changements dans la balance des forces au cours de la guerre; le règlement de la paix en Europe et hors d'Europe; le rôle de W. Wilson; la Société des Nations; la physionomie nouvelle du continent européen (y compris le mouvement des idées politiques et sociales); les questions litigieuses; la place de l'Europe dans la vie politique et économique du monde en 1919-1920.
L'application des traités de paix et l'apparition de nouvelles forces (1920-1931): la désunion des vainqueurs et ses causes; les questions européennes (l'Allemagne et le traité de Versailles; la Russie soviétique; l'Italie fasciste); les nationalismes musulmans et asiatiques; les relations économiques et politiques inter-américaines; les relations économiques, financières et politiques entre les Etats-Unis et l'Europe; la formation du Commonwealth britannique; les faiblesses de la sécurité collective,
Les conséquences politiques de la crise économique mondiale de 1929-1932.
Les origines de la seconde guerre mondiale (1931-1939): les initiatives du Japon, de l'Italie et de l'Allemagne; les crises de la Société des Nations et la formation des « blocs »; la marche vers la guerre.
Les traits généraux de l'histoire des relations internationales de 1939 à 1945: la défaite de la France en juin 1940; la Grande-Bretagne, la France et les questions méditerranéennes en 1940-1941; la politique des Etats-Unis en 1939-1941 et la charte de l'Atlantique; la rupture entre l'Allemagne et l'U. R. S. S.; les relations entre le Japon et les Etats-Unis depuis 1939 et la rupture; l'armistice avec l'Italie; les relations entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S. et la France de juin 1941 à août 1945; la capitulation de l'Allemagne et du Japon.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

1° Section d'administration générale.

QUESTIONS SOCIALES

I. — La structure sociale. Les groupes sociaux. La notion de classes sociales. L'évolution des classes sociales depuis le milieu du dix-huitième siècle et les différents types de structure sociale à l'époque contemporaine. Le développement de la classe ouvrière et l'évolution du problème ouvrier.

II. — Les groupements professionnels: le développement du syndicalisme et l'aménagement des rapports collectifs (conventions collectives du travail, grève, lock-out, procédures de conciliation et d'arbitrage).

III. — Le problème social de l'entreprise: solution capitaliste classique, intervention des travailleurs dans la gestion, socialisation de l'entreprise. Les comités d'entreprise.

IV. — Les problèmes de la main-d'œuvre urbaine et rurale. Le chômage. La formation de la main-d'œuvre.

V. — Notions générales sur la population des grands Etats et son évolution. L'optimum de peuplement et l'équilibre économique.

VI. — La sécurité sociale et l'aide à la famille; son contenu; ses principaux modes de réalisation en France et à l'étranger. Les aspects économiques de la sécurité sociale: redistribution des salaires et des revenus.
L'organisation médicale et sanitaire. Le service social.

VII. — La consommation. Les budgets de famille et les niveaux de vie.

VIII. — L'habitat urbain et rural. Les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

2° Section d'administration économique et financière.

QUESTIONS SOCIALES.

Le programme est le même que celui qui est prévu ci-dessus pour la 3e épreuve d'admission (section d'administration générale).

3° Section d'administration sociale.

SOCIOLOGIE ET DÉMOGRAPHIE

I. — Eléments de sociologie générale.
Notions sommaires sur l'objet et les méthodes de la sociologie générale.
Les classes sociales dans les sociétés contemporaines. La mobilité sociale.
La famille, son évolution et son rôle dans les sociétés contemporaines.

II. — Sociologie du travail.
Les problèmes psychologiques et sociaux posés par l'évolution du machinisme.
Les facteurs humains du travail. Les relations industrielles. L'étude psycho-sociologique des groupes de travail.

III. — Tensions et changements sociaux dans la civilisation du vingtième siècle.
Les villes et la civilisation urbaine. L'évolution des rapports entre villes et campagnes.
Les préjugés en matière ethnique et raciale. Les problèmes posés par les groupes minoritaires au sein des sociétés contemporaines.
Problèmes sociaux posés par l'évolution des pays sous-développés.

IV. — Démographie.
Théorie des mouvements d'une population; taux de natalité et de mortalité rectifiée, taux de reproduction, effets lointains d'une perturbation démographique.
Histoire de la population depuis le dix-huitième siècle jusqu'à nos jours. Causes de ses variations.
La répartition géographique et la structure actuelle des populations.
L'optimum de peuplement et l'équilibre économique.
Les problèmes démographiques en France et à l'étranger; les politiques d'émigration et d'immigration et les transferts de population.

4° Section des affaires extérieures.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Notions sommaires sur la formation historique du droit international contemporain depuis le seizième siècle.

L'ordre juridique international: la personnalité juridique et les sources du droit (traités, coutume, principes généraux). Rapports du droit interne et du droit international. La reconnaissance.

Les Etats: condition juridique, formation et transformation, la souveraineté.

Les unions d'Etats: confédération, fédération, unions à base d'égalité ou d'inégalité.

Le territoire de l'Etat. La compétence territoriale. Régimes juridiques des espaces maritimes, de l'espace aérien et des communications qui les empruntent. Canaux et fleuves internationaux.

La population de l'Etat et la compétence personnelle. La nationalité (personnes physiques et morales, navires et aéronefs); les conflits de nationalité et la souveraineté des Etats. La protection diplomatique à l'étranger: conditions, limites et effets. Le régime des étrangers (principes généraux). Les conventions d'établissement.

L'organisation des relations internationales; représentation diplomatique et consulaire; les immunités des Etats et de leurs représentants. Les traités: formes, conclusion, interprétation, revision et extinction. La responsabilité internationale (théorie générale). Responsabilité à l'égard des étrangers: théorie de la non-discrimination et du déni de justice.

Les grandes organisations internationales: les unions administratives et économiques; S. D. N. et O. N. U.; les institutions spécialisées; les organisations régionales en général; le développement des institutions européennes depuis 1947.

Les différends internationaux et leurs modes de solution pacifique: conciliation, médiation, arbitrage, justice. Le droit de la guerre.

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

1° Section d'administration générale.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

I. — Le budget.
La préparation. Le rôle du ministre des finances.
Les modes d'évaluation des recettes et des dépenses.
Le vote du budget.
Les principes de l'annualité, de l'unité, de l'universalité budgétaire et les exceptions à ces principes.

II. — Les nouvelles conceptions du budget en France et à l'étranger. Budget fonctionnel, budget cyclique, techniques budgétaires comparées (Grande-Bretagne, Suède, Etats-Unis, U. R. S. S.). — Revenu national et comptabilité nationale.

III. — Les diverses phases de l'exécution du budget et le contrôle de cette exécution.
Principes généraux de la comptabilité publique. Les services financiers de l'Etat. Le circuit des recettes et des dépenses.

IV. — Le Trésor et les opérations de trésorerie. Le crédit public à court terme et à long terme. Les avances de la banque d'émission. Théorie économique du recours au crédit et de l'amortissement.

V. — Les divers types d'impôts.
Histoire sommaire des impôts en France depuis le milieu du dix-huitième siècle.
Le système fiscal français actuel.
La parafiscalité.

2° Section d'administration économique et financière.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE

I. — Les grands traits des activités économiques du monde:

— les formes de la vie économique dans le cadre des Etats: pays d'économie capitaliste, pays d'organisation socialiste; pays sous-développés;

— les formes particulières des activités économiques (par grandes zones géographiques): pays tropicaux, pays arides ou subarides; pays tempérés;

— les ententes internationales d'ordre économique.

II. — La répartition de la population dans le monde, en rapport avec les conditions générales du milieu physique et humain; les formes de l'habitat rural et urbain.

III. — Les problèmes de l'alimentation dans le monde:

— la production et le commerce international des principales denrées alimentaires, grains, viande, huile, sucre, vin, café, thé);

— les grands types de régimes alimentaires.

IV. — La répartition et les formes d'accès aux matières premières:

— l'équipement énergétique du monde. Répartition et exploitation des sources d'énergie et commerce de leurs produits (charbon, pétrole, uranium, thorium, énergie hydro-électrique). Evaluation actuelle des réserves;

— la production des matières de base de l'industrie; minerais métalliques; sels minéraux; fer; textiles; caoutchouc; cellulose. Localisation et commerce.

V. — La répartition actuelle des grands foyers industriels de transformation.

VI. — Les transports: rôle et économie des divers moyens de transport; les grands axes internationaux de circulation terrestre, aérienne et maritime (y compris les canaux et détroits interocéaniques). Etude des grands ports, appuyée sur des exemples précis: New-York, Londres, Anvers, le Havre, Marseille, Dakar et Calcutta.

3° Section d'administration sociale.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

Le programme est le même que celui qui est prévu ci-dessus pour la quatrième épreuve d'admission (section d'administration générale).

4° Section des affaires extérieures.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE

Le programme est le même que celui qui est prévu ci-dessus pour la quatrième épreuve d'admission (section d'administration économique et financière).

Art. 2. — Les programmes des matières des deuxième et troisième épreuves d'admissibilité, première et troisième épreuves d'admission du second concours d'entrée, déterminées par les articles 7 et 8 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié, sont fixés comme suit:

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Politiques économiques.

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la troisième épreuve d'admissibilité du premier concours.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Institutions politiques et droit administratif.

I. — Les institutions politiques.
Gouvernement et Parlement. Les partis politiques et les forces extra-politiques. Les régimes électoraux.
Histoire des institutions politiques françaises depuis 1789.
Union française.

II. — L'organisation administrative de la France.
Le Gouvernement, comme organe administratif. Administrations centrales et services extérieurs. Le préfet et l'administration préfectorale.
Collectivités décentralisées. Etablissements publics. Sociétés nationales.

III. — L'organisation judiciaire de la France.
Juridictions de droit commun et juridictions d'exception. La juridiction administrative.
Organisation générale des tribunaux civils répressifs et administratifs.

IV. — Les libertés publiques et leurs garanties.
Police et libertés publiques.
Les moyens de défense des citoyens contre les abus de pouvoir (étude sommaire de l'exception d'illégalité et du contrôle juridictionnel de l'administration).

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

1° Section d'administration générale.

DROIT ADMINISTRATIF

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la première épreuve d'admission du premier concours (section d'administration générale).

2° Section d'administration économique et financière.

SCIENCE ET LÉGISLATION FINANCIÈRES

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la première épreuve d'admission du premier concours (section d'administration économique et financière).

3e Section d'administration sociale.

ÉCONOMIE SOCIALE

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la première épreuve d'admission du premier concours (section d'administration sociale).

4e Section des affaires extérieures.

RELATIONS INTERNATIONALES

A. — *Histoire des relations internationales depuis* 1848.

Le monde en 1848: l'Europe (transformations économiques; idées politiques et sociales; mouvement des nationalités; traditions et intérêts des principales puissances; champs de rivalités, en particulier dans la question d'Orient; notion de l'équilibre européen); les domaines coloniaux des Etats européens; les Etats-Unis; l'Amérique latine; l'Extrême-Orient.

La portée internationale des révolutions de 1848-1849 en Europe, et de leur échec.

Les transformations du monde de 1851 à 1871: mouvements nationaux en Europe; formation des unités italienne et allemande; questions méditerranéennes et ottomanes; répercussions de la guerre de Sécession; « ouverture » du Japon et résistance chinoise à l'expansion européenne.

La « paix armée » et l'essor des impérialismes:

— l'Europe de 1871 à 1907: les mobiles de la politique extérieure des grands Etats; les fondements (économiques, démographiques, psychologiques) de leur puissance; les courants pacifistes et leur faiblesse; les champs de rivalités; la prépondérance de l'empire allemand au temps de Bismarck; le rétablissement de l'équilibre;

— l'expansion européenne dans le monde: les causes, les formes et les méthodes de l'expansion; les rivalités entre Etats européens; la résistance du Japon et des Etats-Unis.

La première guerre mondiale: le développement des antagonismes politiques et économiques entre les Etats européens de 1907 à 1914 et les origines immédiates de la guerre; les buts de guerre; les changements dans la balance des forces au cours de la guerre; le règlement de la paix en Europe et hors d'Europe; le rôle de W. Wilson; la S. D. N.; la physionomie nouvelle du continent européen (y compris le mouvement des idées politiques et sociales); les questions litigieuses; la place de l'Europe dans la vie politique et économique du monde en 1919-1920.

L'application des traités de paix et l'apparition de nouvelles forces (1920-1931): la désunion des vainqueurs et ses causes; les questions européennes (l'Allemagne et le traité de Versailles; la Russie soviétique; l'Italie fasciste); les nationalismes musulmans et asiatiques; les relations économiques et politiques interaméricaines; les relations économiques, financières et politiques entre les Etats-Unis et l'Europe; la formation du Commonwealth britannique; les faiblesses de la sécurité collective.

Les conséquences politiques de la crise économique mondiale de 1929-1932.

Les origines de la seconde guerre mondiale (1931-1939): les initiatives du Japon, de l'Italie et de l'Allemagne; les crises de la S. D. N. et la formation des « blocs »; la marche vers la guerre.

Les traits généraux de l'histoire des relations internationales de 1939 à 1945: la défaite de la France en juin 1940; la Grande-Bretagne, la France et les questions méditerranéennes en 1940-1941; la politique des Etats-Unis en 1939-1941 et la Charte de l'Atlantique; la rupture entre l'Allemagne et l'U. R. S. S.; les relations entre le Japon et les Etats-Unis depuis 1939 et la rupture; l'armistice avec l'Italie; les relations entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S. et la France de juin 1941 à août 1945; la capitulation de l'Allemagne et du Japon.

B. — *Droit international public.*

Notions sommaires sur la formation historique du droit international contemporain depuis le seizième siècle.

Les sources du droit international et ses caractères généraux.

Les Etats; condition juridique, formation et transformation; la souveraineté.

Le territoire de l'Etat. La compétence territoriale. Régimes juridiques des espaces maritimes, de l'espace aérien et des voies de communication qui les empruntent. Canaux et fleuves internationaux.

La population de l'Etat et la compétence personnelle.

L'organisation des relations internationales; représentation diplomatique et consulaire.

Les traités: formes, conclusion, interprétation, revision et extinction.

Théorie générale de la responsabilité internationale.

Les grandes organisations internationales; théorie générale et application à l'Organisation des Nations Unies.

Les différends internationaux et leur mode de solution pacifique: conciliation, médiation, arbitrage, justice. Le droit de la guerre.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

1e Section d'administration générale.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la quatrième épreuve d'admission du premier concours (sections d'administration générale et d'administration sociale).

2e Section d'administration économique et financière.

QUESTIONS SOCIALES

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la troisième épreuve d'admission du premier concours (sections d'administration générale et d'administration économique et financière).

3e Section d'administration sociale.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la quatrième épreuve d'admission du premier concours (sections d'administration générale et d'administration sociale).

4e Section des affaires extérieures.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE

Le programme est le même que celui qui est prévu pour la quatrième épreuve d'admission du premier concours (sections d'administration économique et financière et des affaires extérieures).

Art. 3. — Les épreuves prévues pour les deux concours au dernier alinéa de l'article 12 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié portent, au choix des candidats, sur l'une des matières suivantes: astronomie, biologie, chimie, ethnographie, géologie, histoire des sciences, hygiène et médecine sociale, mathématiques générales, physiologie générale de l'homme, physique générale, psychologie appliquée, techniques agricoles, techniques industrielles.

Art. 4. — Les programmes des matières déterminées à l'article 3 ci-dessus sont fixés comme il est annoncé ci-après:

Astronomie.

Astronomie sphérique: mouvement diurne, coordonnées célestes, précession, aberration, mutation, parallaxe. Théodolite et instrument méridien.

Astronomie planétaire: lois de Képler et Newton. Orbites elliptiques et paraboliques. Perturbations. Physique planétaire.

Astronomie stellaire: distances (méthodes directes et indirectes). Photométrie stellaire. Spectres et classification. Etoiles doubles, variables. Le soleil.

Les galaxies: la galaxie. Nébuleuses galactiques: amas. Nébuleuses extragalactiques. L'expansion de l'univers.

Biologie.

PROGRAMME I

Développement et principes d'embryologie.
L'hérédité. La génétique.
Les problèmes de l'infection et de l'immunité.
Le problème du cancer.
Les races humaines. Groupes sanguins. Eléments d'anthropologie.

PROGRAMME II

Les espèces animales. Le transformisme.
Physiologie animale (animaux supérieurs et inférieurs).
Pathologie animale.
Les animaux domestiques, la sélection.

PROGRAMME III

Les espèces végétales.
Physiologie végétale.
Le sol et les cultures.
Les végétaux et l'homme (géographie végétale, alimentation, utilité économique, plantes médicamenteuses et toxiques).

Chimie.

PROGRAMME I

Les théories chimiques: théories moléculaires et atomiques. Théorie des ions. Cinétique chimique et thermo-chimie. Equilibres.
Théories électriques de l'atome. Nombre atomique. Electrovalence et covalence. Isotopes. Transmutations.
Chimie minérale: métalloïdes et acides. Métaux: propriétés mécaniques, physiques et chimiques. Métallurgie. Bases et sels minéraux. Electrolyses aqueuses et ignées.
Chimie organique: structure générale des composés organiques.
Groupements fonctionnels. Isomérie et polymérie. Stéréochimie.
Fonctions: simples, multiples et complexes des séries acycliques et cycliques; préparations et propriétés générales. Etude descriptive des principaux termes saturés et non saturés de chaque fonction.

PROGRAMME II

Le problème du caoutchouc et des carburants liquides (naturels ou synthétiques); les matières plastiques. Les colorants. Les hauts polymères. Les corps gras.

Ethnographie.

PROGRAMME I

L'homme et la série zoologique: anatomie, biologie, psychologie.
Anthropologie biologique: étude générale de l'attitude et du comportement, influence du milieu, croisement. Psychologie et pathologie comparées des races.
Anthropologie somatique: races et peuples, leurs caractères et leur classification. Migrations humaines.
Chronologie préhistorique: les phénomènes géologiques du quaternaire; primates et hommes fossiles, industries préhistoriques.
La méthode générale de l'ethnographie: classement des objets, étude des techniques. Classement des éléments linguistiques.

PROGRAMME II

Ethnographie descriptive: méthodes d'observation des populations qui n'appartiennent pas aux grandes civilisations; objets d'art, objets religieux, outillage.
Enregistrement des faits sociaux dans la mesure où ils ne sont pas concrétisés dans les objets.
Morphologie sociale, géographie humaine, phénomènes linguistiques, religieux, politiques, artistiques.
Observations sur le système de vie sociale: mentalité, moralité, relations entre l'habitat et la société.
Anthropologie biologique.
Physiologie des races humaines.
Préhistoire: l'outillage, les gisements, les sépultures, l'art rupestre.
Linguistique: collecte des documents linguistiques, écriture phonétique, instruments.
Linguistique et ethnographie de l'Afrique.
Ethnographie et linguistique de l'Asie orientale et de l'Océanie.

Géologie.

Phénomènes géologiques. Sédimentation. Principaux types de roches; notions sur l'histoire géologique du sol français, formation des chaînes de montagnes.
Conditions géologiques des gisements de charbon, de pétrole, de fer, d'aluminium.

Histoire des sciences.

PROGRAMME I

La science grecque et les membres. La géométrie grecque. L'arithmétique, l'algèbre.
Notions sommaires sur l'école de Paris et les sciences du moyen âge.
L'astronomie: Copernic, Képler. Les débuts de la physique moderne: Léonard de Vinci, Galilée. La mécanique: Descartes. La géométrie analytique, le calcul infinitésimal: Newton, Laplace; conservation et dégradation de l'énergie.

PROGRAMME II

Théorie cinétique des gaz. La théorie de la lumière et de l'électricité. La chimie et Lavoisier. Les géométries non euclidiennes. La biologie de Harvey à Lamarck et Darwin: l'évolutionnisme.
Histoire de l'atomisme jusqu'à ses dernières formes; les lois statistiques, Henri Poincaré et le nominalisme, la théorie de la relativité, les quanta. Continuité et discontinuité dans les sciences.

Hygiène et médecine sociale.

Epidémiologie générale (rôle du sol, de l'eau, de l'air; rôle de l'homme et des animaux).
Epidémiologie spéciale des principales maladies infectieuses en France.
Prophylaxie générale et des infections.
Les vaccinations.
Hygiène urbaine et rurale.
Hygiène industrielle et professionnelle.
Hygiène alimentaire.
Les maladies sociales et la lutte médico-sociale contre ces maladies: tuberculose, maladies vénériennes, maladies mentales, alcoolisme, cancer.
Protection maternelle et infantile.
Administration sanitaire (nationale et internationale).
Organisation de la médecine sociale.
Médecine du travail.
Accidents du travail.

Mathématiques générales.

Nombres réels et complexes. Notions de limite et propriétés fondamentales des fonctions continues. Dérivés des fonctions de variable réelle ou complexe. Intégrales et séries.
Fonctions implicites, équations différentielles (y compris les théorèmes d'existence). Géométrie analytique (avec coniques et quadriques). Notions de géométrie infinitésimale. Dynamique du point et des systèmes. Equations de Lagrange et percussions.

Physiologie générale de l'homme.

Les appareils et leurs fonctions: circulation, digestion, respiration, élimination, reproduction, système nerveux.
Les glandes à sécrétion interne et les hormones.
Les échanges: chaleur animale, travail musculaire.
Le sang.

Physique générale.

PROGRAMME I

Statique du corps solide et des liquides. Dynamique du point et du corps solide. Hydrodynamique (théorèmes de Bernouilli et de Hata-Jakowski), attraction newtonienne, champs de forces. Dimensions et similitudes. Le champ électrique, électrostatique. Le champ magnétique. Electrodynamique. Electromagnétisme.
Appareils et machines électromagnétiques.
Les ondes électromagnétiques. Théorie de Maxwell. Théorème de Poynting. Tubes électroniques. Emission et réception des ondes hertziennes. Théorie électronique de la dispersion de la lumière.

PROGRAMME II

Principe de la conservation de l'énergie. Principe de Carnot-Clausius. Entropie: température, thermodynamique, réactions réversibles. Potentiels thermodynamiques. Equilibres physiques et chimiques.

Psychologie appliquée.

I. — Education.
Buts: reconnaissance des aptitudes, goûts et dispositions de l'enfant. Niveau mental. Profil psychologique. Orientation scolaire. Orientation professionnelle. Contrôle des méthodes pédagogiques.
Moyens: les tests (définitions et étalonnage). Les corrélations, les covariations, les classements statistiques.

II. — Profession.
Buts: sélection de la main-d'œuvre. Répartition dans les différents postes de l'entreprise. Organisation « rationnelle » du travail en fonction du facteur humain soit pour en tirer le maximum de productivité, soit pour ménager l'intégrité psychophysiologique des travailleurs.
Moyens: les tests (définitions et étalonnage). Les corrélations, les covariations, les classements statistiques. Les expériences de chronométrage, les analyses des types de tempérament et de caractère.

III. — Vie publique et privée.
Buts: la publicité commerciale, la propagande idéologique. L'étude de l'opinion.
Moyens: étude des conditions perceptives, des effets de suggestion, d'imprégnation. Echantillonnage de la population. Sondage. Généralisations. Statistiques.

Techniques agricoles.

I. — Exploitation végétale.
La plante. Germination. Mode de vie du végétal. Besoins alimentaires. Emprunts faits au sol et à l'atmosphère. Elaboration des tissus et des réserves.
Le sol. Constitution physique. Propriétés chimiques. Milieu biologique. Formation des sols. Eléments de pédologie.

Relations entre la plante et le sol. La plante et l'état physique du sol. Assimilabilité des aliments puisés dans le sol. Déterminations analytiques. La plante et la réaction du sol. La plante et le milieu vivant. Symbioses et antagonismes.

Techniques agricoles. Travail du sol. Amendements, engrais. Sélection des plantes cultivées. Lutte contre les ennemis des cultures.

II. — Exploitation animale.

L'animal domestique. Notions d'anatomie et de physiologie animales. Besoins alimentaires. Rationnement. Equilibre alimentaire. Composition des principaux aliments. Alimentation minérale; vitamines. Hygiène de l'alimentation.

Les principales races exploitées dans les espèces domestiques.

Principes de classification des races. Les méthodes de reproduction: hérédité, sélection, métissage, croisement, hybridation.

Techniques des spéculations animales (lait, viande, travail, laine).

Notions sommaires sur les traitements des principales épizooties (vaccination, sérothérapie, prévention, etc.).

Hygiène du logement des animaux.

III. — Les résultats de l'exploitation agricole.

Notions sur l'organisation du travail, la rentabilité; la productivité en agriculture. Eléments de comptabilité agricole.

Techniques industrielles.

I. — Métallurgie, propriétés et utilisation des métaux.

Fonte et acier. Cuivre et alliages. Zinc. Plomb. Aluminium. Métaux rares.

II. — Chimie industrielle.

Soufre et acide sulfurique. Soude et carbonate de soude. Ammoniac et acide azotique.

Carbone et ses dérivés industriels. Matières plastiques.

Combustibles liquides.

Le verre et le papier.

III. — Principes de mécanique et de thermodynamique appliqués à la construction des moteurs.

Machines à vapeur.

Moteurs à explosion et à combustion interne.

IV. — Electricité.

Dynamos. Moteur à courant continu. Alternateurs

Moteurs à courant alternatif.

Eclairage électrique.

Lampes diodes et triodes: principes et applications.

V. — Machines-outils.

Art. 5. — Le présent arrêté s'applique aux épreuves des concours d'entrée qui seront ouverts en 1954 et dans les années suivantes.

L'arrêté du 20 juin 1947 modifié par les arrêtés du 3 février 1950 et du 5 novembre 1952 susvisés est abrogé; il demeure toutefois applicable aux épreuves des concours d'entrée ouverts en 1953.

Fait à Paris, le 25 août 1953.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MAURICE VALLERY-RADOT.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 août 1953 portant rattachement au canton de Fécamp (arrondissement du Havre, département de la Seine-Inférieure) de la commune de Senneville-sur-Fécamp dépendant actuellement du canton de Valmont (mêmes arrondissement et département).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal de Senneville-sur-Fécamp (Seine-Inférieure) en date du 10 mars 1949;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes des cantons de Fécamp et de Valmont;

Vu l'avis émis par le conseil général de la Seine-Inférieure dans sa séance du 16 mai 1951;

Vu l'avis du préfet;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La commune de Senneville-sur-Fécamp dépendant actuellement du canton de Valmont (arrondissement du Havre, département de la Seine-Inférieure) est rattachée au canton de Fécamp (mêmes arrondissement et département).

Art. 2. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 29 août 1953 portant rattachement à la commune des Châtelliers-Notre-Dame (canton d'Illiers, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir) d'une portion de territoire dépendant de la commune des Corvées-les-Yys (canton de la Loupe, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux des Châtelliers-Notre-Dame (Eure-et-Loir) en date des 8 juillet 1949 et 7 juillet 1951, et des Corvées-les-Yys, en date des 4 juillet 1949 et 4 septembre 1951;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes des cantons d'Illiers et de la Loupe;

Vu l'avis émis par le conseil général d'Eure-et-Loir dans sa séance du 18 octobre 1951;

Vu l'avis du préfet;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le hameau de Fausserville, dépendant actuellement de la commune des Corvées-les-Yys (canton de la Loupe, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir), tel qu'il est représenté limité par un trait continu rouge sur le plan annexé au présent décret, est rattaché à la commune des Châtelliers-Notre-Dame (canton d'Illiers, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir).

Art. 2. — La séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autre qui peuvent être acquis.

Art. 3. — Les immeubles servant à un usage public situés sur le territoire de la commune de Corvées-les-Yys deviendront la propriété de la commune des Châtelliers-Notre-Dame.

Art. 4. — Les contrats de toute nature passés par les communes des Corvées-les-Yys et des Châtelliers-Notre-Dame feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux communes limitées comme ci-dessus.

Art. 5. — Les annuités des emprunts qui auraient été contractés par les communes des Corvées-les-Yys et des Châtelliers-Notre-Dame seront réparties entre lesdites communes, telles qu'elles seront désormais limitées proportionnellement aux contributions publiques payées dans chacune des communes intéressées. Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins pourront cependant donner lieu à une répartition en fonction des distances effectivement parcourues par les différents réseaux.

Art. 6. — Les biens des pauvres de la commune des Corvées-les-Yys seront partagés entre ladite commune, telle qu'elle sera désormais limitée, et la portion de territoire rattachée à celle des Châtelliers-Notre-Dame proportionnellement au chiffre de la population du territoire en cause. La part de ces biens attribuée à cette portion de territoire s'ajoutera aux biens des pauvres de la commune des Châtelliers-Notre-Dame, sous réserve des droits privatifs qui résulteraient d'actes de fondation.

Art. 7. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 8. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 25 août 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953, portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Benedetti (Jean), préfet d'Ille-et-Vilaine, chargé des fonctions d'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour les départements de la 3e région militaire. Officier du 21 février 1947.

Durand (Barthélémy), maire d'Etampes (Seine-et-Oise). Officier du 27 décembre 1924.

Soum (Henri), préfet des Alpes-Maritimes. Officier du 27 août 1948.

Décret du 25 août 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Astier (Marie-Joseph), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris. Chevalier du 10 juin 1946. Titres exceptionnels.

Briand (Georges), préfet hors cadres. Chevalier du 8 avril 1947. Titres exceptionnels.

Chopin (René), préfet de l'Eure. Chevalier du 27 août 1948. Titres exceptionnels.

De Leusse (Jean), ancien député, ancien sénateur, ancien maire de Reichshoffen (Bas-Rhin). Chevalier du 2 juillet 1948. Titres exceptionnels.

Ottaviani (Louis), préfet du Var. Chevalier du 19 août 1947. Titres exceptionnels.

Ricard (Roger), préfet de l'Isère. Chevalier du 21 février 1947. Titres exceptionnels.

Simoneau (Eugène), préfet chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. Chevalier du 10 avril 1948. Titres exceptionnels.

Tremintin (Pierre), maire de Plouescat, ancien député, ancien conseiller général du Finistère. Chevalier du 17 septembre 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 25 août 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Castaing (Henri), préfet, directeur de la police judiciaire de la sûreté nationale. Chevalier du 6 août 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 25 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Beauchef (Ambroise), ancien adjoint au maire d'Ernée (Mayenne). Chevalier du 12 juillet 1919.

Bory (Louis), maire adjoint du 16e arrondissement de Paris. Chevalier du 13 juillet 1939.

Castel (Louis), conseiller général, ancien maire de Daou'as (Finistère. Chevalier du 16 mars 1921.

Dercq (André), chef de division honoraire, directeur du secrétariat permanent du conseil général de la Gironde. Chevalier du 16 janvier 1936.

Facques (Félix), ancien maire de Sentheim (Haut-Rhin). Chevalier du 11 mars 1930.

Guerard (François), maire de Villers-en-Haye (Meurthe-et-Moselle). Chevalier du 30 juin 1938.

Havaux (Eugène), maire de Landouzy-la-Ville (Aisne). Chevalier du 16 mai 1919.

Ollivier (Raoul), chef de l'inspection générale des services de la préfecture de la Seine. Chevalier du 17 décembre 1933.

Pelle (Alphonse), conseiller général d'Ille-et-Vilaine. Chevalier du 25 juillet 1929.

Pillard (Eugène), ancien maire de Pont-de-Vaux (Ain). Chevalier du 21 janvier 1924.

Pletiner (Edouard), chef de bureau principal honoraire de la mairie de Colmar (Haut-Rhin). Chevalier du 29 janvier 1937.

Renaud (Antoine), maire de Chirassimont (Loire). Chevalier du 31 juillet 1935.

Rix (Pierre), préfet du Puy-de-Dôme. Chevalier du 22 mai 1945.

Rozier (Félix), ancien sénateur, ancien conseiller général, ancien maire de Crest (Drôme). Chevalier du 20 avril 1927.

Theron (Paul), ancien maire d'Olmet et Villecun (Hérault). Chevalier du 4 juin 1930.

Tourene (Gaston), président du conseil général des Bouches-du-Rhône. Chevalier du 4 février 1938.

Warusfel (Alphonse), ancien sénateur, conseiller général de l'Oise. Chevalier du 28 juillet 1933

Au grade de chevalier.

MM.

Aubertin (Jean), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris; 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Audibert (Jean), conseiller général, maire de Laragne-Monteglin (Hautes-Alpes); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Avenel (Robert), secrétaire général de la mairie de Fécamp (Seine-Inférieure); 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Baret (Richard), maire du 17e arrondissement de Paris; 26 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Monseigneur Beguin (Virgile), archevêque d'Auch (Gers); 65 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Benezeth (Joseph), secrétaire de la mairie de Camares (Aveyron); 63 ans de fonction publique et de services militaires.

Bienfait (Louis), chef de division à la préfecture du Calvados; 43 ans de fonction publique et de services militaires.

Bonnet (Pierre), adjoint au maire de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Bouilhaguet (Maurice), sous-préfet de Montbéliard (Doubs); 24 ans de fonction publique.

Boulanger (Albert), maire adjoint du 5e arrondissement de Paris; 45 ans de fonction publique.

Brenot (Henri), président du conseil de préfecture de Lyon (Rhône); 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Castellani (Antoine), maire d'Evisa (Corse); 36 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chalumeau (Léon), conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Clamecy (Nièvre); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chaze (Henri), adjoint au maire du Creusot (Saône-et-Loire); 34 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Cornette (Arthur), maire d'Hellemmes (Nord); 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Correge (Antoine), conseiller général, maire de la Barthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Cossonnet (Albert), conseiller général, ancien maire de Sully-sur-Loire (Loiret); 31 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pasteur Dartiguepeyron (Albert), pasteur de l'Eglise réformée de France; 52 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Debiez (Henry), maire de Nyons (Drôme); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Delmotte (Henri), maire de Marquette (Nord); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Deshaye (Marcel), maire de la Frette-sur-Seine (Seine-et-Oise); 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Dutheil (Adrien), conseiller général, ancien maire de Seyches (Lot-et-Garonne); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Duvert (Jean), maire de Blanquefort (Gironde); 35 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ferrier (Florentin), ancien maire de Barret-le-Bas (Hautes-Alpes); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Chanoine Fessler (Louis), chanoine titulaire de la cathédrale de Chartres (Eure-et-Loir); 65 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Fouche (Henri), conseiller municipal de Barbizon (Seine-et-Marne); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fonvre (Jean), secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes; 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Fournier (René), maire d'Illiers (Eure-et-Loir); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Fridici (Roger), sous-préfet de Mayenne (Mayenne); 35 ans de fonction publique et de services militaires.

Gimet (Félix), maire de Velleron (Vaucluse); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Gomot (Georges), chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme; 42 ans de fonction publique et de services militaires.

Gondrand (Christian), préfet honoraire; 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Grosdemange (Ferdinand), maire de Franconville (Seine-et-Oise); 48 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Iversenc (Roger), conseiller général, ancien maire de Guitalens (Tarn); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Jacquet (Raymond), préfet du Tarn-et-Garonne; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Abbé Jaume (Esprit), curé doyen de Martigues (Bouches-du-Rhône); 31 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Joulain (Emile), conseiller général, ancien maire des Fosses (Deux-Sèvres); 57 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Laborie (Alexis), préfet, chargé de mission au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Lavergne (Carles), conseiller général, maire de la Petite-Ile (Réunion); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Luce (Georges), conseiller général, maire de Gosier (Guadeloupe); 37 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Luciani (Xavier), ancien maire, conseiller municipal de Corte (Corse); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Monseigneur Maisonobe (Marie-Alexis), évêque de Belley (Ain); 54 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Marlier (Eugène), chef de division à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 47 ans de fonction publique et de services militaires.

Marsau (Abdon), directeur de l'imprimerie officielle de la Guyane; 28 ans de fonction publique.

Massie (Georges), directeur adjoint à la préfecture de la Seine; 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Maury (Paul), sous-préfet des Sables-d'Olonne (Vendée); 24 ans de fonction publique et de services militaires.

Maussion (Pierre), maire de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mellenne (André), maire de Venette, ancien député de l'Oise; 42 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mestre (Léon), chef de division à la préfecture des Pyrénées-Orientales; 48 ans de fonction publique et de services militaires.

Chanoine Michel (Jean), curé de la paroisse Saint-Michel à Paris; 57 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Mignen (Charles), conseiller général, ancien maire de Pouzauges (Vendée); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Modeste (Victor), ancien maire de Méharicourt (Somme); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Molac (Victor), conseiller général, maire de Guer (Morbihan); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

De Morant (Roger), sous-préfet d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Pallet (Jean), maire de Velaux (Bouches-du-Rhône); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Paolo (Eugène), conseiller municipal de Fort-de-France (Martinique); 39 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Abbé Poresys (Marcel), curé de Spycker (Nord); 36 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Pelepol (Emile), maire du Luc (Var); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Piazza (François), administrateur civil au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Picard (Jean), chef de division à la préfecture du Nord; 36 ans de fonction publique et de services militaires.

Pinatel (Jean), inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Prangey (Hubert), conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris; 32 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pujol (Paul), maire de Pomerols (Hérault); 38 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Quercy (Antoine), maire de Septfonds (Tarn-et-Garonne); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Ravail (Jean), inspecteur de l'administration au ministère de l'intérieur; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Roche (Lucien), adjoint au maire de Bassou (Yonne); 68 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Sarrazin (Henri), chef de division à la préfecture de la Marne; 39 ans de fonction publique et de services militaires.

Rabbin Schilli (Henri), directeur du séminaire israélite de France; 28 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Seurat (Marcel), ancien directeur urbain adjoint de la défense passive à Saint-Etienne (Loire); 11 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Thenin (Louis), ancien maire de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire); 66 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vasseur (Fernand), premier adjoint au maire de Bapaume (Pas-de-Calais); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vidal (Gustave), conseiller général, maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vidal (Jean), sous-préfet de Montluçon (Allier); 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Vieillescazes (Camille), maire d'Autoire (Lot); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Vuillaume (Henri), conseiller général, maire de Saint-Mihiel (Meuse); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 25 août 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 11 août 1953 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Maury (Jean), adjoint au maire de Gourdon (Lot); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 25 août 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 11 août 1953 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Gauthier (Lucien), chef de l'état-major des C. R. S.; officier du 26 mai 1941.

Décret du 25 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 11 août 1953 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Clary (Auguste), contrôleur général de la sûreté nationale. Chevalier du 26 septembre 1936. Titres exceptionnels.

Lanteaume (Marc), directeur des renseignements généraux à la préfecture de police. Chevalier du 11 janvier 1938. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Legrand (Pierre), commissaire divisionnaire, chef du service des renseignements généraux de Bordeaux (Gironde); 19 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Perrad (André), commissaire principal, commissaire central à Grenoble (Isère); 19 ans de fonction publique. Titres exceptionnels.

Reilhac (Charles), commissaire principal, chef départemental des renseignements généraux de l'Isère; 19 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Décrets du 25 août 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Bouchet (Georges), commissaire principal, chef du service de sûreté à la Présidence de la République; 19 ans de fonction publique et de services militaires. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

MM.

Bagot (Marcel), commandant principal des gardiens de la paix de Nantes (Loire-Inférieure); 22 ans de fonction publique et de services militaires.

Basbord (Aimé), secrétaire principal de police à Nice (Alpes-Maritimes); 10 ans de fonction publique et de services militaires.

Constant (René), commissaire principal de la préfecture de police; 31 ans de fonction publique et de services militaires.

Cueff (Jean-François), commandant principal de la C. R. S. n° 112 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Dupuis (Maurice), commissaire principal, chef du service des renseignements généraux du Rhône; 22 ans de fonction publique.

Ergo (Fernand), commissaire principal à la préfecture de police; 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Faggianelli (Louis), commissaire principal au service de la sécurité publique à Marseille (Bouches-du-Rhône); 31 ans de fonction publique et de services militaires.

Girardeau (Ludovic), commissaire principal à la préfecture de police; 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Juillet (Charles), inspecteur principal de la sûreté nationale, officier de police judiciaire; 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Lacagne (Constant), sous-chef de bureau à la direction des services techniques de la préfecture de police; 37 ans de fonction publique et de services militaires.

Lavigne (Henri), ingénieur au laboratoire municipal de la préfecture de police, 38 ans de fonction publique et de services militaires.

Le Menn (Jean), commissaire principal à la préfecture de police; 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Marquette (Pierre), commissaire central à Saint-Etienne (Loire); 20 ans de fonction publique et de services militaires.

Moinard (Joseph), inspecteur principal au service de la surveillance du territoire à Alger; 31 ans de fonction publique et de services militaires.

Prevel (Ernest), commissaire principal à la préfecture de police; 21 ans de fonction publique et de services militaires.

Rabanie (Pierre), administrateur à la préfecture de police; 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Renou (Jacques), administrateur à la préfecture de police; 23 ans de fonction publique et de services militaires.

Saubion (Jean), commissaire divisionnaire à la direction de la police judiciaire de la sûreté nationale; 33 ans de fonction publique et de services militaires.

Soubeaux (Jacques), commissaire central de police à Toulouse (Haute-Garonne); 27 ans de fonction publique et de services militaires.

Tremeau (Lucien), brigadier au corps urbain de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire); 26 ans de fonction publique et de services militaires.

Trouart (Adolphe), commissaire principal, chef du service des renseignements généraux à Valenciennes (Nord); 29 ans de fonction publique et de services militaires.

Vuillaume (Louis), commissaire divisionnaire, chef du service régional de police judiciaire à Rouen (Seine-Inférieure); 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Par décret en date du 25 août 1953 pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953, portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Gibault (Moïse), inspecteur principal adjoint au service de sûreté de la présidence de la République; 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Décret du 25 août 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotion et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Eissen (Edouard), médecin chef du corps de sapeurs-pompiers de Bordeaux (Gironde). Chevalier du 3 juillet 1925.

Au grade de chevalier

MM.

Brunelon (Marcel), inspecteur départemental des services d'incendie des Alpes-Maritimes; 34 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 25 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Daumas (Jean), inspecteur départemental des services d'incendie des Basses-Alpes; 45 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 20 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Haldebique (Jules), capitaine au corps de sapeurs-pompiers de Manles-Gassicourt (Seine-et-Oise); 35 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 26 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Hosselet (Prosper), lieutenant au corps de sapeurs-pompiers d'Avesnes-sur-Helpe (Nord); 57 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 19 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Renard (Charles), lieutenant honoraire de la compagnie de sapeurs-pompiers de Lens (Pas-de-Calais); 47 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 31 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Schreiber (Paul), capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 42 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 37 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Thomeret (Marcel), chef de bataillon honoraire, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-Inférieure; 51 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 31 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 25 août 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

M. Goubet (Louis), inspecteur départemental adjoint des services d'incendie de l'Isère; 32 ans de services militaires et de pratique professionnelle, dont 29 ans dans un corps de sapeurs-pompiers.

Décret du 25 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Decanter (Joseph), conseiller général, maire de Boeschepe (Nord). Chevalier du 26 février 1921.

De Guigne (Robert), conseiller général, maire d'Hénu (Pas-de-Calais). Chevalier du 16 juin 1920.

Loumaigne (Sylvain), conseiller général, maire de Riscle (Gers). Chevalier du 28 juillet 1938.

Richet (Jean-Baptiste), maire de Montaigu-le-Blin (Allier). Chevalier du 5 novembre 1931.

Roustang (Pierre), maire de Ville-sur-Terre (Aube). Chevalier du 17 décembre 1933.

Verney (René), maire de Littry (Calvados). Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Aspero (Jean), maire de Llagonne (Pyrénées-Orientales); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Astruc (Clément), maire du Poujol-sur-Orb (Hérault), 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Aymond (Fulbert), maire de Landrais (Charente-Maritime); 63 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Bellegy (François), maire de Poussanges (Creuse); 28 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Berenger (Léon), maire de Saint-Laurent-du-Var, conseiller général des Alpes-Maritimes; 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Bobillier (Félix), conseiller général, maire de Châteaubourg (Ille-et-Vilaine); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Bonneau (Maurice), maire d'Allogny (Cher); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 21 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Cadé (Arthur), maire de Landebia (Côtes-du-Nord); 44 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Casie (Charles), conseiller général, maire de Saint-Etienne-les-Orgues (Basses-Alpes); 37 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Chapuis (Louis), maire d'Arsac-en-Velay (Haute-Loire); 53 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 21 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Combet (Henri), maire de Soyons (Ardèche); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Cordier (Henri), maire de Pont-de-Poitte (Jura); 33 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Desouches (Pierre), maire de Meillac (Ille-et-Vilaine); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Drau (Gustave), conseiller général, maire de Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Duquenne (Jules), maire de Bailly (Oise); 61 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Evrard (Alcide), maire d'Assenoncourt, ancien conseiller général (Moselle); 35 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Gallac (Jean), maire de Fabrègues (Hérault); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Gayon (Jean), conseiller général, maire de Pouillon (Landes); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Guidicelli (François), maire de Mausoleo (Corse); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 34 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Godet (Léopold), maire de Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 12 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Godonnèche (Paul), conseiller général, maire de la Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 21 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Grillard (Marcel), maire de Bricquebec (Manche); 43 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Guibout (Noé), maire de Notre-Dame-de-Fresnay (Calvados); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Haydont (Armand), maire de Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 12 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Labayle (Antoine), maire de Maguet (Allier); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lasfarguette (Edmond), maire de Concots (Lot); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Laveyssière (Jean-Jacques), maire de Croutelle (Vienne); 48 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lebaudy (André), conseiller général, maire de Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure); 38 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 11 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Leblond (Armand), maire de Longpré-les-Corps-Saints (Somme); 64 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 26 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lebugle (Gaston), maire de Jouy-sur-Eure (Eure); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Le Moing (Pierre), maire d'Hoédic (Morbihan); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 26 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lepers (Pierre), maire de Chereng (Nord); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Lepin (François), maire de Bibost (Rhône); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Leplaideur (Gaston), maire de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Leroy (Fernand), maire d'Asnières-sur-Vegré (Sarthe); 61 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 12 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Leschelier (Louis), conseiller général, maire de Saint-Igny-de-Vers (Rhône); 31 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 19 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Longpre (Théodore), conseiller général, maire de Vincelottes (Yonne); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 23 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Manfredini (Charles), maire de Germainvilliers (Haute-Marne); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 20 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Mentaz-Couturier (Alfred), maire de la Forteresse (Isère); 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Miseron (Jean-Baptiste), maire de Saint-Léger (Pas-de-Calais); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Moizan (Auguste), maire de Bessac (Charente); 54 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Morin (Georges), maire d'Ossey-les-Trois-Maisons (Aube); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 26 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pauzet (Marc), maire de Berson (Gironde); 40 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pelletier (Fernand), maire de Bondaroy (Loiret); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Planchat (Jules), maire des Cars (Haute-Vienne); 59 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Pomel (Jean), conseiller général, maire de Vergongheon (Haute-Loire); 56 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Ponly (Henri), maire de Saint-Hilaire-Foissac (Corrèze); 46 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 15 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Popineau (Alphonse), maire de Maubec (Isère); 66 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Prot (Paul), maire de Mers-sur-Indre (Indre); 50 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 29 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Terrade (Pierre), maire de Mesvres (Saône-et-Loire); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 16 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Touzanne (Denis), maire de Lescar (Basses-Pyrénées); 45 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

De Tristan (Bernard), conseiller général, maire de Chambon (Indre-et-Loire); 33 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 19 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Vayssières (François), maire de Canals (Tarn-et-Garonne); 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Vinalier (Jean), conseiller général, maire de Seilhac (Corrèze); 30 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Weber (Albert), maire de Romanswiller (Bas-Rhin); 46 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Wolf (Jacques), maire d'Uttwiller (Bas-Rhin); 62 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 24 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Décret du 25 août 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier

MM.

Hauguel (Léon), maire de la Cerlangue (Seine-Inférieure); 56 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives, dont 17 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Rebuffat (Paul), maire de la Destrousse (Bouches-du-Rhône); 49 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 12 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Décret du 25 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions et les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Banes (Antonin), maire de Cause-de-Clerans (Dordogne). Chevalier du 28 juillet 1933.

Bazin (Félix), maire de Saint-Germain-du-Crioult (Calvados). Chevalier du 25 décembre 1929.

De Marsay (Henri), maire de Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire). Chevalier du 16 décembre 1937.

Mercier (Louis), maire de Charencey (Côte-d'Or). Chevalier du 23 décembre 1936.

Pigaux (André), conseiller général, ancien maire de Montmartin-sur-Mer (Manche). Chevalier du 28 décembre 1918.

Roverv (Maurice), ancien maire de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes). Chevalier du 17 août 1927.

Au grade de chevalier.

MM.

Alexeline (Antoine), maire de Mortemart (Haute-Vienne); 32 ans de fonctions de maire.

Armandery (Edouard), maire de Garlède (Basses-Pyrénées); 34 ans de fonctions de maire

Baragoin (Eugène), maire de Beauregard-l'Evêque (Puy-de-Dôme); 34 ans de fonctions de maire.

De Bartillat (Henri), maire de Simplé (Mayenne); 34 ans de fonctions de maire.

Basmaison (Benoît), conseiller général, maire de la Guillermie (Allier); 33 ans de fonctions de maire.

Bedée (Armand), maire de Gillancourt (Haute-Marne); 34 ans de fonctions de maire.

Belhomme (François), ancien maire de Poix (Somme); 34 ans de fonctions de maire.

Bigeault (Théodore), maire de Berd'huis (Orne); 34 ans de fonctions de maire.

Binnert (Marius), maire de Morhange (Moselle); 31 ans de fonctions de maire.

Boisseau (Maximé), maire de Neufchâtel-en-Saosnois (Sarthe); 32 ans de fonctions de maire

Boitte (Aimé), maire de Tilly (Eure); 33 ans de fonctions de maire.

Bresson (Armand), ancien maire de Corcelles-les-Citeaux (Côte-d'Or); 33 ans de fonctions de maire.

Bret (Joseph), maire de Lasclaveries (Basses-Pyrénées); 33 ans de fonctions de maire.

Budes de Guébriant (Alfred), maire de Saint-Jean-Kerdaniel (Côtes-du-Nord); 34 ans de fonctions de maire.

Carpentier (Edmond), maire de Sernousies (Nord); 31 ans de fonctions de maire.

Caze (Adolphe), maire de Toulers (Haute-Garonne); 33 ans de fonctions de maire.

Cousot (Alphonse), maire de Perhamont (Vosges); 33 ans de fonctions de maire.

Dagut (Roger), maire de Landiras (Gironde); 33 ans de fonctions de maire.

Daniaud (François), maire de Saint-Amand-de-Nouere (Charente); 34 ans de fonctions de maire.

Darras (Emile), maire de Carnoy (Somme), 45 ans de fonctions de maire.

Decreuse (Joseph), conseiller général, maire de Montrond-le-Château (Doubs); 33 ans de fonctions de maire.

Ditte (Louis), maire de Cherisy (Pas-de-Calais), 34 ans de fonctions de maire.

Dubarry (Bertrand), ancien maire d'Antist (Hautes-Pyrénées); 35 ans de fonctions de maire.

Dumas (Pierre), maire de Juillac (Gironde); 41 ans de fonctions de maire.

Dupont (Joseph), maire de Frenelle-la-Petite (Vosges); 31 ans de fonctions de maire.

Faverjon (Claudius), maire de Margerie-Chantagret (Loire); 33 ans de fonctions de maire.

Forzy (Gaston), maire de Bassoles-Aulers (Aisne); 36 ans de fonctions de maire.

Foureroy (Remy), maire d'Hesdigneul-les-Boulogne (Pas-de-Calais); 34 ans de fonctions de maire.

Gerard (Michel), maire de Norrey-en-Auge (Calvados); 33 ans de fonctions de maire.

Giraud (Joseph), maire de Bargème (Var); 34 ans de fonctions de maire.

Hamelin (Francis), maire d'Antilly (Oise); 41 ans de fonctions de maire.

Lafore (Louis), ancien maire de Molandier (Aude); 33 ans de fonctions de maire.

Lecomte (Armand), maire de Villiers-sous-Mortagne (Orne); 41 ans de fonctions de maire.

Lefort (Georges), maire de May-sur-Evre (Maine-et-Loire); 39 ans de fonctions de maire.

Le Prince (Adrien), maire de Lamberville (Seine-Inférieure); 46 ans de fonctions de maire.

Leroux (Louis), maire de Tannières (Aisne); 45 ans de fonctions de maire.

Marceau (Léon), maire de Jaulnes (Seine-et-Marne); 34 ans de fonctions de maire.

Menard (Auguste), maire de Fontenille (Deux-Sèvres); 34 ans de fonctions de maire.

Oustric (Oscar), ancien maire de Lasbordes (Aude); 33 ans de fonctions de maire.

Oziol (Albert), maire de Lachamp (Lozère); 33 ans de fonctions de maire.

Pechenart (Jean), maire de Wignicourt (Ardennes); 36 ans de fonctions de maire.

Phelizon (Alfred), maire de Saint-Quentin-sur-Coole (Marne); 32 ans de fonctions de maire.

Privat (Léon), maire de Soustelle (Gard); 32 ans de fonctions de maire.

Raynal (Elie), conseiller général, maire d'Andouque (Tarn); 32 ans de fonctions de maire.

Roze (Lucien), ancien maire de Mesgrigny (Aube); 33 ans de fonctions de maire.

De Sartiges (Bertrand), maire de Conflans-sur-Loing (Loiret); 32 ans de fonctions de maire.

Tholomier (François), maire de Palantine (Doubs); 41 ans de fonctions de maire.

Thomas (Eugène), maire de Chauché (Vendée); 32 ans de fonctions de maire.

Décret du 29 août 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 août 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 26 août 1953, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur: M. Krier (Auguste), directeur de sociétés de surveillance et de gardiennage de nuit; 48 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tableaux de concours pour la médaille militaire de l'année 1953 (militaires n'appartenant pas à l'armée active).

La première partie de ces textes est publiée au n° 18 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 17 août 1953 portant nominations dans l'armée active.

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés à titre définitif au grade de sous-lieutenant:

TROUPES COLONIALES. — ACTIVE

Intendance.

Officiers d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

M. Pele (Michel-André-Louis), sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Rives (Maurice-Bernard-Charles), sergent-chef.
Margez (Jacques-Emile-Arthur), sergent-chef.
Mangue (François-Emile-Marie), sergent.

Décret du 17 août 1953 portant nomination au grade de sous-lieutenant (armée de terre, active).

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant d'administration du service de l'intendance les élèves de l'école militaire d'administration dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Raulin (Jean-Georges-Henri), bureaux.
Blum (Marcel-Jean), habillement.
Bouffort (Fernand-Denis-Henri), bureaux.
Guillotel (Alexis-Eugène-Joseph-Marie), bureaux.
Maraine (Hugues-Joseph), habillement.
Perchaud (Roger-Louis), subsistances.
Quatrefages (Charles-Marie-Gaston), habillement.
Sebrier (André-Gustave), bureaux.
Parrot (Emile-Marcel-René), bureaux.
Petitjean (Georges-Julien-Pierre), subsistances.
Hervieux (Michel-Henri-Florimond), subsistances.
Sevajols (Jean-Paul), habillement.
André (Gilbert-Eugène), subsistances.
Crocherie (Georges-Auguste-Louis), subsistances.
Caut (Pierre-Louis-Eugène), bureaux.
Petrykow (André-Charles-Jean), bureaux.
Chuilon (Maurice), subsistances.
Bayard (Hervé-Jean), bureaux.
Zerwetz (Pierre-Lucien), bureaux.
Gribal (Pierre-Lucien-Albert), bureaux.

La date de prise de rang dans son grade du sous-lieutenant d'administration Guillotel, retardé dans sa carrière du fait d'événements de guerre, est reportée au 1er octobre 1952.

L'intéressé figurera sur la liste d'ancienneté entre MM. Giraud et Alfonsi.

Ce report de prise de rang (rattachement à une promotion antérieure) ne donnera pas lieu à rappel de solde.

Décrets du 17 août 1953 portant nomination de commandants de subdivisions militaires.

Par décret en date du 17 août 1953, M. le colonel d'infanterie breveté d'état-major Chapelle (Pierre-Henri) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Sousse.

Par décret en date du 17 août 1953, M. le colonel d'infanterie Le Gouvello de La Porte (Michel-Marie-Joseph) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Dellys.

Décret du 17 août 1953 portant nomination d'un adjoint administratif de 3e classe du service des fabrications d'armement.

Par décret en date du 17 août 1953, est nommé au grade d'adjoint administratif de 3e classe du service des fabrications d'armement, pour prendre rang du 1er juillet 1953, M. Bories (René-Antoine-Barthélémy-François).

Décret du 17 août 1953 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés à titre définitif:

ACTIVE. — TROUPES MÉTROPOLITAINES

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1953.)

M. le stagiaire Laugel (Marcel-Gabriel).

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. le stagiaire Grousset (Jean-Louis).

Décret du 17 août 1953 portant nominations dans la gendarmerie nationale (active).

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés dans l'arme de la gendarmerie nationale au grade de sous-lieutenant, à titre définitif, pour prendre rang du 1er septembre 1953, les sous-officiers ci-après désignés, classés par ordre de mérite, qui ont satisfait aux examens de passage à l'école des officiers de la gendarmerie nationale:

MM.
Blazy (René-Louis-Emile).
Mercier (Jean-Emile-Louis-François).
Jacquemin (Jean-Paul-Joseph).
Ribaud (Robert-Louis).
Ferlin (Georges-Edouard).
Melzler (Joseph-Jean-Egon).
Potelle (Didier-Emile-Louis).
Hanot (Ovide-Camille-Marcel).
Ejarque (Jean-Marie).
Nury (Raoul-Gilbert).
Chappe (Gabriel-François).
Caseris (René).
David (Robert-Marcel-Yvon).
Simon (Lucien-Joseph).
Cointet (René-Marcel-Jean).
Danton (Pierre).
Letanoux (Roger-Charles-Pierre).
Mercadier (Jean-Julien-René-Joseph).
Petiot (Antoine).
Vidal (Georges-Jacques).
Bonnot (Jacques-François).
Gironde (André-Pierre-Théophile).
Lavergne (Roland-Bernard).
Paul (André).
Potier (Georges-Maurice).
Gaume (Henri-Edmond).
Raoult (Robert-Doria).
Valla (Ernest-Paul-Eugène).
Nicolaon (Jean-Félix).
Dereppe (André-Joseph-Edmond).
Touchard (Yvon-Pierre-Raoul).
Bretegnier (Claude-René).
Romand (Adrien).
Lemaire (Pierre-Fernand).
Vieux (Edmond-Laurent-Régis-Charlot-Eugène).
Louhet (Albert-Eugène).
Bard (Jean-Gustave).
Llaty (René).
Parry (Jean-Etienne).
Barale (Maurice-Louis).

Décret du 17 août 1953 portant prise de rang dans la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 17 août 1953, la prise de rang dans la gendarmerie nationale des officiers dont les noms suivent, provenant des autres armes et ayant satisfait aux examens de fin de cours de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, est fixée au 1er août 1953:

MM. les capitaines:

Cazenave (Jean-Marie).
Riveil (Pierre-Jean-Joseph).
Casadebaig (Pierre-Jasmain).
Janer (René-Paul).
Alcouffe (Adrien-Camille).
Dieu (Roland-Constant-Yvon).
Boye (Jacques-Jules-Joseph-Claude).
Laurens (Jacques-Marie).
Lefrançois (Julien-Georges-Léon).
Bertagnolio (Paul).
Obry (Jean-Eugène-Emile).

MM. les lieutenants:

Tardy (Pierre-Léon-Marcel).
Mesplie (Georges-Eugène).
Bessard (Robert-Jérôme-Olivier).
Lemaire (Pierre-Louis-Edmond-Henri).

Décret du 17 août 1953 portant intégrations et promotions à titre définitif dans l'armée de terre (réserves).

Par décret en date du 17 août 1953, est nommé à titre définitif:

RÉSERVES. — TROUPES MÉTROPOLITAINES

Intendance.

CADRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Colin (Pierre-Alfred-Eugène), né le 16 décembre 1917.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Colin (Pierre-Alfred-Eugène).

Décret du 17 août 1953 portant nomination dans l'armée de terre, à titre étranger (réserve), en faveur d'un ancien élève de l'école polytechnique (promotion 1948, rattaché à la promotion 1950).

Par décret en date du 17 août 1953, est nommé au grade de sous-lieutenant, à titre étranger, dans l'armée de terre, pour prendre rang du 1er octobre 1952:

RÉSERVE. — TROUPES MÉTROPOLITAINES

Artillerie.

M. Hoang Chân.

Décret du 17 août 1953 portant nominations et promotions (armée de terre, réserve.)

Par décret en date du 17 août 1953:

Sont promus dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de chef de bataillon.

M. Lacaze (Jean-Pierre-Eugène).

Service de l'intendance.

BUREAUX DE L'INTENDANCE

Au grade de commandant d'administration.

M. Lannette (Jean-René-Joseph).

TROUPES COLONIALES

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Infanterie.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. Fillet (Jean-Lucien).
Jacquet (Antoine-Félix-Joseph.)

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Bertin (Jean-Baptiste-Charles).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Mareau (Emile-Théophile-Pierre), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie, vient de la compagnie des services n° 1.

Subdivision de Paris.

M. Perret (François-Louis-Claude), capitaine d'infanterie, était en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Drouet (Jean-Marie-Franck), lieutenant d'artillerie, vient du 401e régiment d'artillerie antiaérienne.

3e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Aubailly (Moïse-Albert), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, vient de la C. A. R. n° 3.

Subdivision de Nantes.

M. Guilhaumou (Jean), chef de bataillon d'infanterie, était en non activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

M. Durand (Louis-Eugène), capitaine d'infanterie, vient de l'état-major de la subdivision de Grenoble.

Subdivision de Lyon.

M. Lafitte (Raoul-Alphonse), chef de bataillon d'infanterie, était en non activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nice.

M. Frisat (Jules-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel d'artillerie, vient de la C. A. R. n° 9.

10e RÉGION MILITAIRE

M. Lahayville (André), capitaine d'infanterie, était en non activité à l'état-major de la subdivision de Bayonne.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC

Division de Casablanca.

M. De Dampierre (Henri-Marie-Aymar), lieutenant-colonel d'infanterie, vient de l'état-major de la place de Kasba-Tadla.

M. Gerbier (André-Marcel-Victor), chef de bataillon d'infanterie, vient du P. C. de la défense aérienne Nord.

COMMANDEMENT EN CHEF DES TROUPES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Secteur français de Berlin.

M. Benoit (Jean-Albert-François-Marie), lieutenant d'infanterie, régularisation.

Zone Sud.

M. Partiot (Léon-Félix), chef d'escadron d'artillerie (F. T. A.), était en non activité à l'état-major de la zone Sud.

Génie.

Avec le grade de chef de bataillon

M. Baron (Pierre-Henry-Emile).

Service des bâtiments.

(Cadre des adjoints.)

Avec le grade de capitaine.

M. Teissier (Henri).

Service de l'intendance.

Avec le grade d'intendant militaire de 1re classe.

MM.
Loubens (Jean-Marie).
Lecaron (Georges-Edouard-Marie).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Picot (Georges-Louis-Marcellin).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

6e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Bonnaire (Lucien-Emile).

7e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Pothier (Lucien-Paul-Marius).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le commandant Defendini (Camille-René).

Forces françaises en Allemagne.

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Raigne (Jules-Charles-Marie).

TROUPES COLONIALES

1re RÉGION MILITAIRE

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

MM.
Drogoz (Jacques-Jean-Léon).
Reynes (Victor-Pierre).

SUBDIVISION DE PARIS

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Valas (Marcel-Jean-Baptiste-Marie).

Artillerie.

Avec le grade de capitaine.

M. Herrmann (Wilhem-Antoine).

2e RÉGION MILITAIRE

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADJOINTS TECHNIQUES
(Ouvriers d'état.)

Avec le grade de lieutenant.

M. Labarrière (Paulin-Georges-Auguste).

3e RÉGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

Infanterie coloniale.

Avec le grade de colonel.

M. Lepeley (Paul-Ernest).

4e RÉGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Infanterie coloniale.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Piet (Etienne-Edmond-Jules-Louis).

5e RÉGION MILITAIRE

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Peret (Jean-François).

Avec le grade de médecin commandant.

M. Mole (Henri-Jules-Jean).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes coloniaux.

Avec le grade de lieutenant.

M. Moulins (Georges).

8e RÉGION MILITAIRE

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADJOINTS TECHNIQUES
(Conducteurs de travaux.)

Avec le grade de capitaine.

M. Wagner (Georges-Henri).

9e RÉGION MILITAIRE

Service de santé des troupes coloniales.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Avec le grade de capitaine.

M. Morgand (André-Maurice-Gaspard).

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Infanterie coloniale.

Avec le grade de capitaine.

M. Vallecalle (Lucien).

SUBDIVISION DE NICE

Infanterie coloniale.

Avec le grade de capitaine.

M. Mariani (Paul-Xavier).

SUBDIVISION DE BASTIA

Infanterie coloniale.

Avec le grade de colonel.

M. Maurel (Félix-Georges-Joseph).

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Battistini (Ours-Jean).

Avec le grade de capitaine.

M. Colombani (Pierre-Jean).

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC

SUBDIVISION DE FÈS

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Courdavault (Marcel).

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

Infanterie.

Avec le grade de capitaine.

M. Comminges (Marcel).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve les sous-lieutenants désignés ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

EN SITUATION D'ACTIVITÉ

Génie.

MM. Anelo (Vincent), 16 août 1953.
Iribarnegaray (Roger-Calixte), 1er octobre 1953.

TROUPES COLONIALES

A. — EN SITUATION D'ACTIVITÉ

Infanterie.

En Extrême-Orient.

MM. Bellati (Jacques-Emile-Henri), 22 mai 1953.
Bernard (Jean-Victor), 12 mai 1953.
Delbende (Maurice-Abel-Gabriel), 1er avril 1953.
Delmas (Jean-Georges), 13 avril 1953.
Gontier (Louis-Marie), 16 mai 1953.
Jude (Yves), 2 juillet 1953.
Mathe (Jean-Henri-Auguste), 9 juin 1953.
Moroz (Henri-Bernard), 5 mars 1953.
Siauve (Robert-Fernand), 20 juin 1953.
Soult (Georges-Maurice), 9 avril 1953.
Tissinier (Joseph-Baptiste), 25 avril 1953.

B. — DANS LEURS FOYERS

Infanterie.

Subdivision de Paris.

MM. Angles (Gabriel-Robert-Firmin), 1er novembre 1952.
Berth (René-Louis), 30 mars 1953.
Clauzel (Jean-Sylvestre), 30 mars 1953.
Courmontagne (Georges-Marcel), 10 mars 1953.
Dumont (André-Yvon), 30 mars 1953.
Forbe (André-Robert), 30 mars 1953.
Lagarde (Jean-Georges-Henri), 11 mars 1953.
Maisonnat (Jean-Georges-Joseph), 30 mars 1953.
Meysonnier (Pierre-Jean-Lucien), 1er octobre 1952.
Planque (Francis-Raphaël), 30 mars 1953.
Rodrigues (Yves-Marcel), 30 mars 1953.
Tchakalian (Joseph-Albert), 30 mars 1953.

Subdivision de Bordeaux.

M. Barse (Louis-Edmé-Jean), 1er février 1953.

Subdivision de Limoges.

M. Thomas (Bernard-Gaston-Robert-Louis-Gabriel), 22 février 1953.

Subdivision de Marseille.

M. Morvan (Alfred-Guillaume), 30 mars 1953.

Division d'Alger.

M. Adida (Prosper-Messaoud-Marcel), 30 mars 1953.

Division de Casablanca.

M. Leoni (Léon-Jules-César), 1er novembre 1952.

Division de Meknès.

M. Collin (André-Paul), 1er décembre 1951.

Subdivision autonome d'Oujda.

M. Neyrand (Charles-Marie-Joseph), 2 février 1952.

Afrique occidentale française.

MM. Alata (Jean-Paul) 30 mars 1953.
Berlier (Marie-Jean-Baptiste), 30 mars 1953.
Bortaud (Louis), 18 février 1952.
Debiez-Piat (Georges-André), 30 mars 1953.
Drach (Jean-François), 25 septembre 1949.
Fabre (Bernard-Michel), 16 février 1953.
Pezzi (Jean-Baptiste), 1er novembre 1952.
Saleix (Robert-Albert), 30 mars 1953.
Seye (Diaguilba), 1er novembre 1952.

Afrique équatoriale française.

MM. Binon (Jean-Raoul), 13 juillet 1949.
Bonneville (Louis-Jacques), 19 février 1953.
Cotinaud (Henri-Edouard), 16 février 1953.
Foret (Serge-Jean), 16 février 1953.
Leconte (Pierre), 16 février 1953.
Verdier (Roger), 30 mars 1953.

Côte française des Somalis.

MM. Blanchet (Norbert-Marie), 16 mars 1953.
Salvadori (Jean-Dominique), 16 février 1953.

Antilles-Guyane.

M. Ermeneux (Guy-Noël-Alfred-Joseph), 16 février 1953.

Indochine.

MM. Achard (Gaston), 17 mars 1953.
Carro (André-Jean), 9 mars 1953.
de Bascher (Gonzalve-François-Antony), 30 mars 1953.
Feline (Marie-Charles-Victor-Jean), 30 mars 1953.
Gache (Yves-Georges-Dominique), 9 mars 1953.
Gallais (Henri-Emmanuel-Pierre), 30 mars 1953.
Huret (Pierre-Jean), 30 mars 1953.
Lambert (Jean-Aimable-Marius), 30 mars 1953.
Lautret (Jean-Paul-Pierre-Emile), 30 mars 1953.
Marsan (Robert), 15 mars 1953.
Mouysset (Jean-Marie), 30 mars 1953.
Pedinielli (Jacques-Alphonse), 9 mars 1953.
Richard (Robert-Romain-Pierre), 9 décembre 1947.
Sournia (Gaston-Jean), 30 mars 1953.
Stalter (Aloys-Napoléon-François), 30 mars 1953.

Artillerie.

Subdivision de Lille.

M. Vileroy (André-Marcel), 1er octobre 1952.

Subdivision de Caen.

M. Metivet (Roger-Louis), 1er décembre 1951.

Afrique occidentale française.

M. Perraudin (Fernand-Antoine), 16 février 1953.

Services généraux et particuliers de l'armée.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Afrique occidentale française.

M. Bojon (André), 1er novembre 1952.

Service de santé.

Officier d'administration.

M. Lesvas (Guy), 14 avril 1953.

Les intéressés n'ont droit à aucun rappel de solde, sauf les officiers servant en situation d'activité.

Décret du 17 août 1953 portant reclassement d'un officier d'infanterie coloniale.

Par décret en date du 17 août 1953, la date de prise de rang dans son grade de M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Campenon (Jean-Pierre-Edme) est reportée du 1er septembre 1952 au 1er octobre 1949.

M. le sous-lieutenant Campenon sera classé sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade après M. le sous-lieutenant Guyot (Henri-André-Marie-Joseph).

Ce report de prise de rang (rattachement à une série antérieure) ne donnera pas lieu à rappel de solde.

M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Campenon (Jean-Pierre-Edme) est promu lieutenant de l'armée active pour compter du 1er octobre 1951.

Cet officier sera classé sur la liste d'ancienneté des officiers de son grade après M. le lieutenant Guyot (Henri-André-Marie-Joseph).

Ce report de prise de rang dans ce grade ne donne pas lieu à rappel de solde.

Décret du 17 août 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. les aspirants de réserve:

Berger (Yves-Hubert-Marie).
Cougard (André).
Deniau (Michel-Félix-Jean).
Dubourg (François-Maurice-Marie-Achille).
Esnault (Jean-Louis-Marie).
Filloux (Yves-Paul).
Gambiez (Alain - Fernand - Emile-Marie).
Gazagne (Maurice-Paul-Albert).
Geoffroy (Pierre-Joseph).
Giraud (Jean-Claude-Marie-Henri).
Jourda (Yves-Jacques-Marie).
Kern (René-Léonard).
Lagrave (André-Marcel).
Lalubin (Walter-André-Gaston).
Le Gall (Pierre-Marie).
Mandrino (Henry-Joseph-François).
Mathoniere (Robert-Jean).
Michaud (Jean-Léon).
Moresmau (Jean - Marie - Michel-Maurice).
Ravinet (Yves-François-Jean).
Saint-Georges Chaumet (Bertrand-Marie).
Selosse (Jean-Marie-Marcel-René).
Simon (Pierre-Camille-Augustin).
Stephan (Pierre-Marie).
Vodoz (Marc-Pierre).
Zaouche (André-Edy).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. les aspirants de réserve:

Alaguillaume (Louis).
Bera (Claude-Jean).
Fritsch (Jean-Henri-Fernand-Marie-Alexandre).
Laubier (Pierre-Gérard).
Mengelle (André-Jean).
Poitout (Roland - Maurice - Noël-Joseph).
Richard (Alain - Pierre - François-Auguste).
Robilliard (Jean - Marie - Etienne-Yves).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. les aspirants de réserve:

Amchin (André-René-Jean).
Delmas (René-Louis).
Cloix (Yves-François-Michel-Georges).
Dufour (Victor-André).
Dusein (Jacques-Robert-Paul-Alexis).
Gérard (Jean).
Mas (Jean-Pierre-Léon).

Train.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. les aspirants de réserve:

Morvan (Claude).
Perrigaud (Maurice-Félicien-Adolphe).

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. les aspirants de réserve:

Brunier (Claude).
Maitre (Pierre-Edouard).
Spannagel (Joseph-Auguste).
Tarrazi (Gérard-Antoine-Marie).
Vieilly (Jean).

Décret du 17 août 1953 portant annulation d'une promotion (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 17 août 1953, les dispositions du décret du 13 mai 1953, portant nominations dans les réserves de l'armée de terre, sont annulées en ce qui concerne M. Pierru (Auguste-Louis-Sébastien), ex-ingénieur de 1re classe de travaux d'armement de réserve.

Décret du 24 août 1953 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve du service de santé militaire.

Par décret en date du 24 août 1953:

M. le médecin lieutenant-colonel Sohier (Roger-Marie-Philippe-Joseph) est nommé dans le cadre des officiers de réserve, avec le grade de médecin colonel, à compter de la date de sa radiation des cadres de l'armée active.

Les officiers ci-après désignés sont nommés dans le cadre des officiers de réserve avec leur grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

M. le médecin colonel Rollet (Georges).

MM. les médecins commandants: Le Bihan (Robert), Roussel (Hubert-Léon).

M. le pharmacien lieutenant-colonel Breton (Pierre-Corentin).

MM. les pharmaciens commandants: Henaff (Charles-Jean-René-Joseph), Le Moult (Marcel-Fernand).

MM. les capitaines d'administration: Fourie (Jacques-Pierre-Gaston), Perocheau (Joseph-Marc-Louis).

Décret du 24 août 1953 portant nominations et promotions aux grades de médecin sous-lieutenant et médecin lieutenant d'active, d'élèves de l'école du service de santé militaire, détachés définitivement dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 août 1953, les élèves de l'école du service de santé militaire dont les noms suivent, détachés définitivement dans l'armée de l'air, sont nommés:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(A dater du 9 juillet 1953.)

M. Jorrot (Jacques-Victor), reçu docteur en médecine le 8 juillet 1953.

M. Nicolas (Max-Paul-Jean), reçu docteur en médecine le 8 juillet 1953.

(A dater du 10 juillet 1953.)

M. Lalevee (Maurice-Jean-Blaise), reçu docteur en médecine le 9 juillet 1953.

(A dater du 11 juillet 1953.)

M. Bernard (Michel-Victor-Marcel), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1953.

M. Despiau-Pujo (Francis-Pierre), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1953.

M. Peguet (Michel-Jean), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1953.

(A dater du 12 juillet 1953.)

M. Bertoni (René), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1953.

M. Bonnefoy (Paul-Gabriel), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1953.

M. Joseph (Roger-Paul), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1953.

Par application de la loi du 6 janvier 1923 modifiée par la loi du 24 décembre 1925, la prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants susvisés est fixée sans rappel de solde au 31 décembre 1949 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang sans rappel de solde du 31 décembre 1951.

Décret du 17 août 1953 portant promotions dans les corps des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens et nominations d'officiers de réserve dans le cadre actif.

Par décret en date du 17 août 1953:

Sont promus automatiquement dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1952.)

(Avec ancienneté du 1er octobre 1952.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe dont les noms suivent, appartenant à la promotion 1950 (école polytechnique):

M. Sainte Claive Deville (Claude-Marie-Maurice), du port de Toulon, avec prise de rang entre MM. Vieuille (J.-B.), et Martin (J.-F.-A.).

M. Chové (Jacques-Marie-Ronan), du port de Toulon, avec prise de rang entre M. Delcambre (P.-F.) et Juille (B.-J.-M.).

M. Delord (André-Yves), du port de Toulon, avec prise de rang entre MM. Joubert (H.-M.-E.) et Deloince (A.-J.-F.).

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1953.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe dont les noms suivent:

Heugas (Jean-Joseph) du port de Rochefort.
Coatanéa (Alain), du port de Brest.
Beltrand (Pierre), du port de Toulon.
Beulier (Roger-Yves), du port de Brest.
Granier (Hubert-Jean-Marie), du port de Brest.
Perrad (Michel-Pierre-Léon), du port de Toulon.
Guillevin (Paul-Maurice), du port de Toulon.
Brem (Michel-André), du port de Toulon.
Fourquet (Jean-Pierre-Denis-René-Joseph-Henri-Pietz-Nestor), du port de Lorient.
De Batz de Tranquéléon (Arnaud-André-Marie-Paul), du port de Lorient.
Aubépin de Lamothe - Dreuzy (Claude-Marie-Michel), du port de Toulon.
Matheron (Jean-Georges-Marie), du port de Toulon.
Touvet (Pierre), du port de Lorient.
Ponchaux (Lionel-Jules-Ernest), du port de Cherbourg.
Osmont (Guy-Yves-Pierre), du port de Cherbourg.
Lagarde (Pierre-Yves-Paul-Frédéric), du port de Toulon.
Sardat (Luc-Pierre), du port de Toulon.
O'Lanyer (Jean-Baptiste-Amant-Marie-Joseph), du port de Lorient.
Niogret (Bernard-Edmond), du port de Toulon.
Le Lay (Michel-Marcel), du port de Lorient.
Lefebvre (Jean-Robert-Max), du port de Toulon.
Perrier (Paul-André-Marie), du port de Toulon.
Doniol (Guirec-Marie-Bruno), du port de Toulon.
Bertaux (Jean-Claude-Georges), du port de Cherbourg.
Scheidhauer (Jean-Henri-William), du port de Toulon.
Sajous (Jean - Claude - Henri - Antoine), du port de Lorient.
Miget (Gérard-Henri-Georges), du port de Toulon.
Risacher (Gérard - Eugène - Antoine), du port de Bizerte.
Pinget (René-Jacques-Marie), du port de Toulon.
Etchebarne (Jean-André), du port de Lorient.
Reul (Albert-Henri), du port de Toulon.
Cabillic (Yves), du port de Brest.
De Séré (Jean-Régis-Marie-Pierre-Antoine), du port de Cherbourg.
Pichaut (Alain-Jean-Maurice), du port de Toulon.
Stengel (Pierre-Louis-Marie), du port de Cherbourg.
Nouailhetas (Jean-Paul), du port de Toulon.
Thimer (Pierre-Marie-Jean), du port de Toulon.
Saint-M'leux (Jean - Yves - Marie-Pierre), du port de Brest.
Bouffière (Michel-Louis-Marie), du port de Toulon.
Maguet (Yvon-Louis), du port de Lorient.
Coulaud (Christian-Guy), du port de Lorient.
Barrois (Alain-Jean), du port de Toulon.
Le Masson (Jean-Daniel-Alain-Régis-Marie), du port de Brest.
Du Couédic de Kérérant (Michel-Georges-Marie-Jacques), du port de Toulon.
Estival (Bernard - Lucien - Louis), du port de Toulon.
Florentin (Jean-Ernest-Joseph), du port de Toulon.
De Perthuis de Laillevault (Claude-Guy-Marie), du port de Toulon.
Caillault (Michel-Pierre), du port de Cherbourg.
Besset (Jean-Marie), du port de Toulon.
De Trogoff - Coatallio (Bernard-Henry-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Franiatte (Jacques-Lucien), du port de Lorient.
Marvoyer (Georges-Henri-Michel), du port de Cherbourg.
Tomine (Jean-Paul-Roger-Joseph), du port de Toulon.
Stoebar (Pierre-Olivier-Roland), du port de Toulon.
Pelle (Henri-André), du port de Brest.
Olivier (Jacques-Marie-Joseph-René), du port de Toulon.
Jamet (Jacques), du port de Brest.
Roulard (Michel-Charles), du port de Toulon.
Marti (Jean-Jacques-Antoine), du port de Lorient.
Gautier (Jean-Pierre-Marie), du port de Toulon.
Briand (Jacques-Jean-Eugène), du port de Brest.
Gougaud (Michel-André-Marie), du port de Lorient.
Ducret (Jacques-Marie-Maxime-Fernand), du port de Toulon.
D'Ivernois (Michel-Maurice-Olivier), du port de Toulon.
Delahaye (Jean-Jérôme-Charles), du port de Cherbourg.
Marez (Jean-Marie), du port de Toulon.
Chabaud (Jean-Paul-Marie), du port de Toulon.
Lot (Gérard-Thomas-Robert-Henri), du port de Toulon.
Brézet (François-Emmanuel-Marie-Guy), du port de Toulon.
Le Beuff (Jean-Louis-Marie), du port de Brest.
Brintet (Claude-Marie-Luc-Joseph), du port de Toulon.
Marcy (Jean-Henry), du port de Toulon.
Suret (Claude-Alexis), du port de Rochefort.
Kervella (Jean), du port de Brest.
Serres (Christian-Paul-Antoine), du port de Lorient.
Sarton du Jonchay (Renaud-Marie-Médéric-Yvan), du port de Toulon.
Wantiez (Marc-Adrien-Gaston), du port de Cherbourg.
Filloux (Pierre-Christian), du port de Toulon.
Tramson (Claude-Léonard-Rémy), du port de Toulon.
Seillan (Pierre-Maurice-Marie), du port de Toulon.
Parent (Pierre-Jean-Marie), du port de Toulon.
Euzen (Jacques), du port de Brest
Quelvennec (Jean-Paul-Aristide-Théodore), du port de Lorient.
Beau de Loménie (Bernard-Henri-Maurice), du port de Toulon.
Baillif (Jean-Louis-Gabriel-Pierre), du port de Bizerte.
Desbois (Yves-Jean-Marie), du port de Toulon.
Remaud (Louis-Norbert-Théodore), du port de Lorient.
Verdery (Jean-Henri-Etienne), du port de Lorient.
Le Mintier de La Motte-Basse (Antoine-Elie-Jehan-Marie), du port de Brest.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe dont les noms suivent:

Clivio (André-Joseph), du port de Toulon.
Monsel (Gilbert-Henri), du port de Toulon.
Guillemin (François-Henri-Jean), du port de Toulon.
Rouch (Marc), du port de Toulon.
Moyon (Guy-Jean-Emile), du port de Lorient.
Malevergne (Bernard-Marie-Félix), du port de Lorient.
Stephant (Emmanuel-Noël), du port de Toulon.
Cloix (Fernand-René), du port de Toulon.
Sené (Guy-Yves-Marie), du port de Brest.
Le Dantec (Jean-Raymond), du port de Toulon.
Vielle (Charles-Pierre-Antonin), du port de Toulon.
Ferrero (André-Arthur-Jean), du port de Toulon.
Faucher (Raymond-Marc), du port de Toulon.
Cuisset (Jean-Henri-Bernard), du port de Cherbourg.
Laroze (André-Joseph), du port de Toulon.
Abiven (Marcel), du port de Brest.
Verbeke (Roger-Gérard-René-Joseph), du port de Cherbourg.
Lamy (Jean-Auguste-Pierre), du port de Brest.
Estable (Michel-Jean-Raoul), du port de Toulon.
D'Espinay Saint-Luc (Bertrand-Joseph-Antoine-Ghislain), du port de Toulon.
Diverres (François-Joseph), du port de Brest.
Salmon (Pierre-Marcel-Marie-Joseph), du port de Brest.
Giraud (Robert-Eugène-Paul-Christian), du port de Toulon.
Talabardon (Gabriel-Ange), du port de Toulon.
Fournier (Henri-Alexandre), du port de Toulon.
Floch (Robert-Eugène), du port de Brest.
Rondel (Maurice), du port de Toulon.
Queré (André-François), du port de Brest.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve en stage dont les noms suivent qui ont satisfait à l'examen de sortie de l'école d'application sont nommés dans le cadre actif:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(A compter du 1er octobre 1953.)

M. Perrier (Edmond-Paul-Emile), du port de Toulon, avec prise de rang entre MM. Reni (A.-H.) et Cabillic (Y.).
M. Sauvage (Guy), du port de Toulon, avec prise de rang entre MM. Cabillic (Y.) et de Séré (J.-R.-M.-P.-A.).
M. Peyriguey (Joseph-Jean), du port de Rochefort, avec prise rang entre MM. Caillault (M.-P.) et Besset (J.-M.).
M. Joubert (Georges-Alphonse), du port de Toulon, avec prise de rang entre MM. Marvoyer (G.-H.-M.) et Tomine (J.-P.-R.-J.).

Décret du 17 août 1953 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 17 août 1953, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

M. Lorin (Henri-Marie-Joseph), du port de Toulon.
M. de Lévis-Mirepoix (Charles-Henri-Constantin-Marie-Joseph-Ghislain), du port de Cherbourg.
M. Girard (Claude-François-Marie), du port de Cherbourg.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau de réserve Bretey (Jean-Gaston-Samuel), du port de Toulon.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Rechaussat (Auguste-Louis), du port de Cherbourg.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

M. Geffroy (Jean), du port de Brest.
M. Le Stum (Jean-Pierre), du port de Brest.

Décret du 17 août 1953 portant attribution de commandements.

Par décret en date du 17 août 1953, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

M. le capitaine de vaisseau Mornu (L.-F.-A.), du porte-avions *Bois-Belleau.*

M. le capitaine de corvette Duval (G.-A.), de la 2e division d'escorteurs côtiers et d'un escorteur de cette division.

M. le capitaine de corvette Bourgain (P.-Y.-L.-B.), de la 1re division d'escorteurs côtiers et d'un escorteur de cette division.

Le présent décret annule le décret du 22 décembre 1952 en ce qui concerne le capitaine de corvette Bourgain (P.-Y.-L.-B.).

Décret du 24 août 1953 portant nomination d'un sous-directeur civil à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre.

Par décret en date du 24 août 1953, Mlle Treillet, administrateur civil de classe exceptionnelle, est nommée sous-directeur, 1er échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre, pour compter du 15 juin 1953, en remplacement de M. Troude placé en congé de longue durée à cette date.

Décret du 25 août 1953 portant promotion d'un commissaire général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 17 février 1912 portant création du corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu le décret n° 53-367 du 28 avril 1953 fixant les dispositions statutaires particulières au corps du commissariat de l'air;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu à titre définitif dans le cadre de l'état-major général de l'armée de l'air, 1re section (active), pour prendre rang du 1er septembre 1953:

Corps des commissaires de l'air.

Au grade de commissaire général inspecteur.

M. le commissaire général Caillat (Raymond-Louis).

Art. 2. — M. le commissaire général inspecteur Caillat (Raymond-Louis) est maintenu dans ses fonctions de directeur du commissariat de l'armée de l'air.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
LOUIS CHRISTIAENS.

Décret du 29 août 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 août 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

Au grade d'officier.

MM.

Bazot (Jean-Eugène-Joseph), ingénieur civil des mines, direction des études et fabrications d'armement; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

Braunberger (Daniel-Marcel), docteur en médecine; 38 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 novembre 1917.

Bouchet (Joachim), ingénieur conventionné au service central des approvisionnements; 45 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1950.

Calas (Jules-Théophile), aumônier du culte protestant de la 4e région militaire; 33 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925.

Ullmo (Jean-Moïse), maître de conférences à l'école polytechnique; 22 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mai 1945.

Au grade de chevalier.

MM.

Baigts (Alphonse-Marcel), secrétaire d'administration au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 33 ans de services civils et militaires.

Bonnair (Charles-Emile), chef d'atelier au laboratoire central de l'armement; 46 ans de services civils et militaires.

Busser (Jean-Baptiste), aumônier du culte catholique de la 6e région militaire; 25 ans de services civils et militaires.

Chossat (René-Eugène), professeur à l'école militaire préparatoire de Billom; 30 ans de services civils et militaires.

Cluzel (Charles-Justin), secrétaire administratif principal au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 48 ans de services civils et militaires.

Feltz (Robert-Alphonse), administrateur civil au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 27 ans de services civils et militaires.

Fruchou (Henri), secrétaire administratif principal de la 4e région militaire; 40 ans de services civils et militaires.

Gain (René), agent administratif à la direction des travaux de Paris; 48 ans de services civils et militaires.

Guillaume (Charles-Jules-Isidore), agent sur contrat à l'atelier de construction du Havre; 28 ans de services civils et militaires.

Huraut (Henri), agent sur contrat au magasin de rechanges automobiles de Vincennes; 46 ans de services civils et militaires.

Mme Jardinaud, née Weller (Françoise-Amélie), chef de groupe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 35 ans de services civils.

Le Duc (Pierre), contrôleur principal à la direction régionale de surveillance de Paris; 41 ans de services civils et militaires.

Lagarenne (Augustin-Constant), professeur de mathématiques à l'école militaire préparatoire des Andelys; 37 ans de services civils et militaires.

Mlle Manentaz (Suzanne-Emilie), agent administratif à la direction générale du recrutement et de la statistique de la 1re région; 37 ans de services civils.

Pennamen (Eliel-François-Marie), chef de groupe au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 46 ans de services civils et militaires.

Rial'ot (Adolphe), chef des travaux de bâtiment au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 23 ans de services civils et militaires.

Saint-Guilhem (Pierre-Léon-René), maître de conférences à l'école polytechnique; 29 ans de services civils et militaires.

Seiler (Pierre-Marie-François), administrateur civil au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre); 20 ans de services civils et militaires.

Taurin (Ernest-Pierre), secrétaire administratif à l'état-major de la 1re région militaire; 45 ans de services civils et militaires.

Welferinger (Albert-Maurice), chef d'atelier à l'atelier de construction de Puteaux; 42 ans de services civils et militaires.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1953: page 7009, 1re colonne, au lieu de: « Pachia (Henri), commandant », lire: « Pachis (Henri), commandant ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1953: page 7009, 1re colonne, après: « Chauchard (Louis-Marcel), sergent-chef », ajouter: « Choquet (Georges-Maurice-Germain), adjudant-chef ».

Fabrication de la médaille commémorative de la campagne d'Indochine.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret du 1er août 1953 portant création d'une médaille commémorative de la campagne d'Indochine,

Arrête:

Article unique. — La médaille commémorative de la campagne d'Indochine doit être conforme au modèle déposé au bureau de la symbolique militaire du ministre de la défense nationale et des forces armées; sa fabrication en sera assurée par l'administration des monnaies et médailles.

Fait à Paris, le 28 août 1953.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées et par délégation:
Le chef de l'état-major particulier,
Gl JEAN GANEVAL.

Liste d'admission à l'école polytechnique (concours de 1953).

Par arrêté du 27 août 1953, sont nommés élèves de l'école polytechnique (concours 1953), d'après l'ordre de la liste de classement établie par le jury d'admission institué par l'article 12 du décret du 4 octobre 1930:

1 Levy (Hubert-Adolphe-Daniel-Alcide-Joachim-Lambert).
2 Froissart (Marcel).
3 Chevassus (Jacques-Pierre-Camille).
4 Joly (Bernard-François-Ronan-André).
5 Cohen-Tannoudji (Claude-Nessim).
6 Minoux (Jean).
7 Bouvet (Jacques-Marcel-Michel).
8 Gabriel (Pierre-Marie-André).
9 Jacquemart de Vissecq (François-Pierre-Marie-René).
10 Gerodolle (Michel-Louis).
11 Vivet (Alain-Léon-Camille-Marie).
12 Colcombet (Robert).
13 Sensfelder (Raymond-Charles-Frédéric).
14 Darpas (Georges-Joseph-François).
15 Gunther (Jean-Baptiste-Alexandre-Rudolf).
16 Chambron (Marc-Henri).
17 Baujat (Jacques-André).
18 Launay (Henri-Charles-Arthur).
19 Florent (Gilbert-Vincent-Marie-Christian).
20 Closson (Jacques-Georges-Emile).
21 Schoen (Francis-Pierre).
22 Costa (Paul-Isaac).
23 Villaret (Alain-Gabriel).
24 Dauphin (Serge-René).
25 Dureau (Michel-Jean-Pierre-Marie).
26 Girardot (Paul-Louis-Frédéric Léon).
27 Etienne (Maurice-Louis-Henri).
28 Dreyfus (Gilbert-David).
29 Menez (Alain-Jacques-Paul).
30 Garin (Hugues-Antoine).
31 Lambert de Frondeville (Bertrand-Jean-Maurice).
32 Jaulin (François).
33 Labrousse (Alain-Ferdinand-Lucien).
34 Leger (Bernard-Marie-Marcel).
35 Sarrabezolles (Bernard-Marc-Louis).
36 Antonietti (Jean-Claude).
37 Romon (Jean-Louis-René).
38 Tardy (Daniel-Louis-Joseph).
39 Le Franc (Jean-Daniel-André-Léon-Marie).
40 Catilion (Philippe-Jean-Claude).
41 Danis (André-Clotaire-Raymond).
42 Dupuis (Marc-Robert-Charles-Hippolyte).
43 Douillet (Denis-François-Marcel).
44 Viela (Claude-Frédéric-Raoul).
45 Dufour (Bernard-Martial-Marie-Joseph).
46 Thireau (Maurice-Emmanuel).
47 Levy (Claude-Jean).
48 Laurent (Michel-Guy).
49 Leroux (Michel-Lucien-Gilbert).
50 Laigle (Claude-Henri).
51 Parodi (Olivier-Claude-Léon-Marie).
52 Rech (Jean-Maurice-Denis).
53 Brawermann (Louis).
54 Frey (Michel-Edouard).
55 Martin (Jean-Claude-Paul).
56 Miglioli (Jean-Pierre).
57 Logeais (Bernard-Albert).
58 Menez (Marc).
59 Pontvianne (Guy).
60 Ducuing (Jacques-Dominique).
61 Blandin (André-Pierre-Marcel).
62 Raffin-Peyloz (Armand).
63 Humbert (Jean-Jacques).
64 Metzger (Hubert-François).
65 Truffert (Alain-Philippe-Eugène).
66 Lesigne (Jacques-Arthur-Raoul).
67 Marie (Charles-Michel).
68 Thauvin (Bernard-Marcel).
69 Chivot (Jean-François-Paul-Robert).
70 Grinspan (Paul).
71 Winghart (Jean-Joseph-Antoine).
72 Berroir (André-Louis).
73 Benoist (Charles-Emile-Jean).
74 Pick (Robert-Michel).
75 Tauzin (Jean-Michel).
76 Bastide (Yvon-Paul-Jean-François).
77 Chemillier (Pierre-Daniel-Marie-Auguste).
78 Alexandroff (André-Simon).
79 Rouxin (Georges-Jules).
80 Ducros (Jean-Pierre).
81 Lifermann (Jean-Gustave-André).
82 Martin (André-Pierre-Edouard).
83 Bulté (Claude).
84 Hostein (Jean-Claude).
85 Widmer (Michel-Pierre-André).
86 Charlet (Guy-Emile-Denis-Gaston).
87 Carrega (Marc-Erasme-Antoine-Noël).
88 Vincent (Daniel-Jean-Marie).
89 Cotsaftis (Michel-Joseph-Léo-Marie).
90 Werquin (Michel-Lucien-Hector).
91 Beurtey (René-Marie-Henri).
92 Lepers (Francis-Gérard-Georges).
93 Rogé (Claude-Henri).
94 Mesnet (Robert-Marie-Jean).
95 Babinet (Louis de Gonzague Marie-Henri).
96 Marion (Henri-Albert).
97 Callies (Jean-Marie-Jacques-Augustin).
98 Tizané (Guy-Emile-René).
99 Bohy (François).
100 Du Pré de Saint-Maur (Nicolas).
101 Allais (Etienne-Maurice).
102 Fernandez (François-Louis).
103 Profit (Alain-Jean-Gabriel).
104 Graner (Georges-Jean).
105 Frontigny (Bernard).
106 Madon (Pierre-Jean-Joseph).
107 Epstein (Henri-Charles).
108 Deffrenne (Jean-Jacques).
109 Quelquejeu (Bernard-Marie-Charles-Alberi).
110 Delaux (Jean-Marie-Lucien).
111 Lefevre (Jean-Marie-Paul).
112 Lepetit (Pierre-Maurice-César).
113 Francillon (Jean-Paul).
114 Poirson (Claude-Robert-Edouard).
115 Grenet (François-Raymond-Marie).
116 Corizzi (Jean-Etienne).
117 Gaillard (Jean-Marc).
118 Rouillé (François-Marie-Jacques-Augustin).
119 Aiche (James-Charles-Joseph).
120 Flamand (Gérard-Albert-Claude).
121 Barra (Jean-René-Jacques).
122 Dorval (Gérard-François-Marie).
123 Saubestre (Pierre-André).
124 Poggi (Jean-Charles).
125 Rempp (Jean-Michel-Henri).
126 Paya (Robert-Emile-Louis).
127 Clavier (Jacques-Jean-Marcel-Georges).
128 Renié (Christian-Jacques-Marie-André).
129 Perreau (Jean-Marie).
130 D'Acremont (Jacques-Henri-Marie-Emmanuel).
131 Couture (Jean-Raoul-Désiré).
132 Moynet (Georges-René-Jean).
133 Robert (Claude-Ulysse).
134 Ménasché (Pierre-Boas).
135 Duthilleul (Paul-Emile-Michel).
136 Weill (Gilbert-Marcel-Fernand).
137 Fulachier (Georges-Edouard-Henri-Jean).
138 Gaudemer (Philippe-Daniel-René).

139 Perreau (Michel-Fernand-Albert).
140 Clauzon (Pierre-Paul-Ernest).
141 Durrande (Paul-Henri-René).
142 Sajus (Raymond-Henri).
143 Lainé (Bernard-Maurice).
144 Marchand (Jacques-Edmond).
145 Français (Jacques).
146 Lidin (Gérard-Auguste).
147 Lemoine (Jean-Louis-Joseph).
148 De Korbut (Raymond-Jean-Louis-Auguste).
149 Cassel (Jean-Maurice).
150 Roquefeuil (Claude-Paul).

Sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions imposées par les articles 4 et 13 du décret du 4 octobre 1930, sont, en outre, nommés en surnombre élèves de l'école polytechnique, dans l'ordre de classement:

151 Saleur (Alain-Paul).
152 Ribet (Marc-Gabriel).
153 Mazzolini (Pierre-Jean-Paul).
154 Babuel-Peyrissac (Jean-Paul).
155 Lastennet (Bernard-Alain).
156 Chave (André-Daniel).
157 Brousse (Louis-Pierre-Marcel).
158 Muel (Jean-René).
159 Rouvel (Christian).
160 Kolm (Serge-Christophe).
161 Houssin (Jean-Pierre-Marie).
162 Pommier (André-Jean).
163 Jamet (Pierre).
164 Loustalot (Jean-Philippe-Jacques).
165 Maës (Georges-Marie).
166 Margueret (Claude-Jean).
167 Lebrelon (Alain-Cécilio-Joseph).
168 Spizzichino (André-Alfred).
169 Magnen (Jean-Pierre-Georges).
170 Armynot du Chatelet (Jean-Louis-Antoine-Henri).
171 Vecchiali (Paul).
172 Boudin (René-Stanley).
173 Rousseau (André-Jean).
174 Lefebvre (Jean-Jacques-Dominique).
175 Girard (René-Fernand-Victor).
176 Jacquet (Michel-Joaquim).
177 Tamagnini (Pierre-Léon).
178 Henry (Michel-Pascal-Louis-Franck).
179 Raynal (Jacques-René-Jules).
180 Moutton (Pierre-Marie-Jacques-Fernand).
181 Zaleski (Romain-Camille-Luc).
182 Guillermin (Jean).
183 Charavil (Charles-Eugène-Jules).
184 Vuillemin (Marc-Philippe-André).
185 Claverie (Maurice-Jean).
186 Orszag (Alain-Georges).
187 Monnet (Maurice-Jean).
188 Palvadeau (Claude-André-Pierre).
189 Gazet (Jean-Louis).
190 Cruon (Roger-Georges-Claude).
191 Burq (Michel-Henri-Pierre).
192 Saint-Loubert-Bié (Alain-Gaston-Gabriel-Marie).
193 Dorey (Gérard-Joseph-Michel).
194 Rodriguez (Robert).
195 Coulens (Pierre-Paul-Noël).
196 Genlot (Paul-André).
197 Maupu (Bernard-Marie-Pierre).
198 Cornille (Bernard-Raymond-Edouard).
199 Meunier (Raymond-Maurice).
200 Menat (Jean-Claude).
201 Scheimann (André-Abraham).
202 Bouchiat (Claude-Charles).
203 Romain (Pierre-Robert).
204 Pellen (Ronan-Joseph).
205 Rennesson (Jean-Charles-Justin).
206 Arhanchiague (Jean-François).
207 Juge (Bernard-Gustave-Firmin).
208 Fiesselies (Jacques).
209 Créhange (Gérard).
210 Floc (Henri-Léon).
211 Morali (Pierre-David).
212 Martrenchar (Pierre-Michel-Raoul).
213 Saurel (Jean-Claude-Henri-Firmin).
214 Esquirol (André-Pierre-Marcel).
215 Parenteau (Jean-Paul-Joseph-Marie).
216 Levesque (Denys-Pierre-Lucien).
217 De Vitry d'Avaucourt (Bruno).
218 Belle (Jean-Régis).
219 Acher (Augustin-Jean-Henri).
220 Guichard (Hervé-Pol-Maurice).
221 Wélèle (Marcel-Jules-Charles).
222 Michel (Henri-Jean).
222 Receveur (Henri-Paul-Marie).
224 Bertrandias (Jean-Paul).
225 Toublanc (Gabriel-André-Marie).
226 Vitry (Pierre-Henri).
227 Barboux (Gérard-Louis-Désiré).
228 Dunaud (Michel-Marie-François).
229 Diouloufet (Robert-Adelbert-Laurent).
230 Mahoux (Gilbert-Guy-Jean-Paul).
231 Massip (Jean-Jacques-Pierre).
232 Dürr (Michel-Georges).
233 Jacques (Jean-Léon-Hervé).
234 Boillot (Paul-François-Angel).
235 Henric (Edmond).
236 Clair (Claude-François-Guy).
237 Perrin (Serge-Albert-Paul).
238 Lefoulon (Jean-Pierre-René-Louis).
239 Leray (Jean-Claude-Henri).
240 Chomarat (André-Louis-Jean-Joseph).
241 Fargier (Paul-Henri).
242 Carru (Henri-Emile).
243 Grapin (Philippe-Jean).
244 Duprat (Yves-Guy-Jean).
245 Martin (Yves-André).
246 Crosnier (Jean-René).
247 Avril (François-Xavier-André).
248 Thérenty (Alain-Luc).
249 Leprince (Hubert-Roger-Michel).

Ces candidats devront contracter, avant le 25 septembre, l'engagement:

1° D'inscrire, sur la liste des services demandés par eux, à la sortie de l'école polytechnique, conformément à l'article 52 du décret précité, tous les services offerts, en leur assignant simplement un ordre de préférence;

2° D'accomplir dans celui de ces services qui leur sera attribué, d'après leur rang de sortie, six années au moins de service effectif après leur sortie de l'école polytechnique.

En application du décret n° 47-1314 du 12 juillet 1947 et par dérogation aux dispositions précédentes, l'admission de:

46 Thireau (Maurice-Emmanuel).
49 Leroux (Michel-Lucien-Gilbert).
52 Rech (Jean-Maurice-Denis).
58 Henez (Marc).
81 Lifermann (Jean-Gustave-André).
100 Du Pré de Saint-Maur (Nicolas).
112 Lepetit (Pierre-Maurice-César).
116 Corizzi (Jean-Etienne).
126 Paya (Robert-Emile-Louis).
146 Lidin (Gérard-Auguste).
171 Vecchiali (Paul).
177 Tamagnini (Pierre-Léon).
187 Monnet (Maurice-Jean).
191 Rodriguez (Robert).
196 Genlot (Paul-André).
211 Morali (Pierre-David).
222 Receveur (Henri-Paul-Marie).
229 Diouloufet (Robert-Adelbert-Laurent).
231 Massip (Jean-Jacques-Pierre).
244 Duprat (Yves-Guy-Jean).

est subordonnée à l'engagement que devront prendre les intéressés de rester au service de l'Etat, dans un corps militaire, pendant une période de six années au moins, après leur sortie de l'école polytechnique.

Sont nommés élèves de l'école polytechnique, en qualité d'élèves étrangers:

1 Israel (Renato).
2 Borghinj (Michel-Gaëtan-Marcel-Marie).
3 Nguyen Chanh.

Les élèves démissionnaires ne seront pas remplacés.

Les élèves nommés recevront, en temps opportun, du général commandant l'école polytechnique, toutes instructions utiles.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

SOUS-OFFICIERS APPARTENANT AUX ARMES ET SERVICES GÉRÉS PAR LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er juillet 1953.

(*Journal officiel* du 7 juillet 1953, page 6018.)

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97.284 PM/1, B. du 23 juin 1949, *Bulletin officiel*, partie temporaire, page 2115, chapitre III, art. 5, et ses modificatifs).

I. — MAINTENANCE DE NOVEMBRE 1953.

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GÉNÉRAL, ÉDUCATEURS, CHIFFREURS D'ÉTAT-MAJOR, GÉOGRAPHES

1. — Infanterie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Deaudet (Pierre) (28 juillet 1907), 6e R. M.
Mure (Louis) (12 novembre 1911), Tunisie.
Mallet (Eugène) (22 août 1909), 6e R. M.
Hervo (Georges) (22 décembre 1915), F. F. A.
Paillard (Maurice) (22 avril 1918), 4e R. M.
Thomas (Maurice) (8 mai 1919), 6e R. M.
Combes (Augustin) (27 août 1914), 9e R. M.
Weider (Adolphe) (26 novembre 1914), Maroc.

Adjudants.

Euvrard (Charles) (30 juillet 1916), 6e R. M.
Labat (Henri) (28 mars 1921), F. F. A.
Dalquier (Roger) (18 août 1913), 10e R. M.
Doazan (Jean) (22 juillet 1913), 1re R. M.
Michalon (Eugène) (31 octobre 1912), F. F. A.
Trolet (Ernest) (24 juillet 1918), F. F. A.
Huguenet (Jean) (7 août 1921), Maroc.
Leconte (Denis) (16 novembre 1920), 2e R. M.
Maroc Said (16 décembre 1918), 10e R. M.
Gaelle (Alexandre) (30 janvier 1922), 6e R. M.

Sergents-majors.

Delenclos (Guy) (18 mai 1919), 10e R. M.
Lacharme (Alfred) (27 décembre 1912), 10e R. M.
Patoux (Raoul) (1 octobre 1919), 10e R. M.
Donadi (Louis) (8 février 1920), 6e R. M.
Leguerneve (Gérard) (7 septembre 1922), 3e R. M.
Muller (Charles) (11 février 1919), F. F. A.
Charretour (Jean) (7 février 1920), Autriche.
Kabouche El Bohi (21 mars 1921), 10e R. M.
Genaux (Jean) (8 juillet 1920), Maroc.
Gollnisch (René) (23 octobre 1924), 10e R. M.

Sergents-chefs.

Blanck (Fernand) (28 décembre 1918), 1re R. M.
Busser (Jean) (24 juillet 1927), 4e R. M.

Gonzales (Roland) (14 avril 1922), 10e R. M.
Milleliri (Paul) (1er août 1920), 9e R. M.
Oudin (César) (18 juillet 1926), 2e R. M.
Petit (Jules) (20 juin 1920), 2e R. M.
Merrad Ammar ben Goudjil (3 août 1918), 10e R. M.
Ghellab Amar (présumé en 1916), 10e R. M.
Belkhouche Ammar ben Lakdar (28 avril 1922), 6e R. M.
Heilliette (Adrien) (27 février 1926) (6e R. M.
Portalier (Claude) (12 août 1927), F. F. A.
Baron (Maurice) (10 août 1927), F. F. A.
Demeaux (Jacques) (2 juillet 1927), 3e R. M.
Toullec (Jean) (24 novembre 1928), 3e R. M.
Chaumont (Daniel) (22 août 1926), F. F. A.
Faye (Louis) (11 juin 1924), 3e R. M.
Dexant (Yves) (2 avril 1919), 3e R. M.
Lemasson (Armand) (5 octobre 1925), 3e R. M.
Remmé Mohamed (9 décembre 1917), 8e R. M.
Journée (Jean) (20 août 1918), F. F. A.
Fillot (Jacques) (12 juin 1929), F. F. A.
Ghalid (Normane) (30 mars 1925), 10e R. M.
Paquet (Claude) (16 décembre 1928), F. F. A.
Jamet (André) (28 novembre 1928), F. F. A.
Faessel (René) (19 novembre 1928), F. F. A.
Brando (Joseph) (6 janvier 1913), Autriche.
Guillain (Pierre) (30 novembre 1926), F. F. A.
Pallon (Henri) (15 septembre 1919), 8e R. M.
Lavoine (Robert) (13 juin 1919), 1re R. M.

Sergents.

Andrelli (Jean) (25 décembre 1923), Maroc.
Revillon (Yves) (13 avril 1926), 3e R. M.
Cherki Amed (présumé en 1930), 10e R. M.
Devoucoux (Philippe) (12 juin 1925), F. F. A.
Diot (Kléber) (1er mai 1920), 7e R. M.
Dubertrand (Christian) (18 octobre 1933), 5e R. M.
Duffa (René) (14 août 1929), 4e R. M.
Fachon (Gilbert) (26 avril 1929), 2e R. M.
Gavvallet (Maurice) (2 octobre 1928), 5e R. M.
Geffroy (Albert) (4 mai 1932), 3e R. M.
Holmaert (Alphonse) (24 février 1924), F. F. A.
Holtz (René) (12 novembre 1928), F. F. A
Jubliard (René) (10 novembre 1924), 2e R. M.
Landwerlin (Michel) (12 juillet 1934), 6e R. M.
Pillet (Alain) (7 juin 1930), 6e R. M.
Piquemal (Paul) (21 avril 1916), 10e R. M.
Robin (Pierre) (31 janvier 1932), 6e R. M.
Tenkes (Robert) (11 février 1927), 5e R. M.
Waeffler (Joseph) (1er décembre 1930), 6e R. M.
Leroux (Paul) (7 avril 1930), F. F. A.
Wagner (Paul) (25 mars 1931), Maroc.
Pecqueux (Gérard) (25 janvier 1931), 6e R. M.
Giacobucci (Ange) (21 juillet 1907), 10e R. M.
Kill (Jacques) (13 octobre 1933), 10e R. M.
Fernandez (Louis) (21 octobre 1925), 5e R. M.
Labaut (Henri) (6 avril 1931), F. F. A.
Urbaniak (Maryan) (14 mars 1931), F. F. A.
Alli (Elisé) (11 juillet 1927), 7e R. M.
Debaissieux (Michel) (2 avril 1931), Maroc.
Ramain (Gabriel) (10 août 1932), 6e R. M.
Touze (René) (4 décembre 1932), Autriche.
Bellramelli (Louis) (10 février 1931), F. F. A.
Melaye (Bernard) (13 janvier 1931), F. F. A.
Gibergues (Robert) (15 février 1931), Maroc.
Sabatier (Jacques) (21 juin 1931), 6e R. M.
Ramoul Rebaï (présumé en 1922), 10e R. M.
Esposito (Sauveur) (30 août 1921), 8e R. M.
Bernard (Yves) (28 septembre 1926), 3e R. M.
Coine (Albert) (29 avril 1923), F. F. A.
Deroyant (Yves) (1er février 1926), 3e R. M.
Barros (Bernard) (4 décembre 1927), 7e R. M.
Debove (Lucien) (16 août 1927), 3e R. M.
Cantrel (André) (5 septembre 1928), 7e R. M.
Aliotti (Pierre) (13 mars 1928), 10e R. M.
Balusson (Edmond) (18 septembre 1923), F. F. A.
Berge (Charles) (29 août 1922), F. F. A.
Marchand (Jean) (15 juillet 1929), F. F. A.
Hachemi Lachemi (présumé en 1921), 10e R. M.
Demmack Mohamed (10 mai 1927), 10e R. M.
Gambotti (Antoine) (16 novembre 1929), Maroc.
Polet (Serge) (29 octobre 1926), 2e R. M.
Malus (Jean) (11 mai 1928), Autriche.
Arous Cheikh (14 décembre 1927), 10e R. M.
Girbas (Hubert) (20 juillet 1929), F. F. A.
Pialat (Raymond) (12 octobre 1914), 1re R. M.
Pellier (Maurice) (19 octobre 1922), 2e R. M.

SOUS-OFFICIER ÉDUCATEUR

Adjudant-chef.

Pasquier (Emile) (27 septembre 1923), 1re R. M.

TOUR SPÉCIAL

Sergent-chef.

Roche (Jean) (4 août 1922), F. F. A.

Sergents.

Mater (Robert) (16 mai 1926), 6e R. M.
Taurel (Marc) (4 juin 1924), Autriche.

II — Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Wallez (Rodolphe) (29 août 1909), 6e R. M.
Madeline (André) (2 août 1919), 1re R. M.
Fradin (Louis) (23 janvier 1918), 7e R. M.
Clave (Pierre) (12 novembre 1919), F. F. A.
Poizot (Henri) (1er octobre 1920), 10e R. M.
Pelorjos (Francis) (5 mai 1920), F. F. A.
Roumat (Paul) (14 octobre 1920), 9e R. M.

Adjudants.

Lenquette (Albert) (10 novembre 1914), 2e R. M.
Lemarie (Jean) (5 février 1920), F. F. A.
Climence (René) (21 septembre 1921), 3e R. M.
Romera (François) (30 novembre 1917), Maroc.

Maréchaux des logis-majors.

Stackler (Albert) (4 février 1926), 10e R. M.
Reuiller (Achille) (15 décembre 1927), F. F. A.
Baron (Camille) (25 mai 1926), 10e R. M.
François (Marcel) (28 décembre 1924), F. F. A.

Maréchaux des logis chefs.

Mard (Eugène) (25 janvier 1927), 6e R. M.
Seckinger (Gabriel) (20 septembre 1927), 6e R. M.
Champion (Gérard) (27 mars 1923), 6e R. M.
Neveux (Armand) (29 janvier 1927), Maroc.
Lapoudge (Robert) (23 février 1919), F. F. A.
Not (Albert) (10 décembre 1909), 10e R. M.
Bichet (Louis) (14 février 1915), 10e R. M.
Dernel (Julien) (26 mars 1918), 3e R. M.
Reisser (Jean) (2 février 1929), 9e R. M.
Gravoulet (Pierre) (7 juin 1928), 9e R. M.

Maréchaux des logis.

Collot (Yves) (3 juin 1929), 7e R. M.
Formet (Pierre) (29 août 1930), Autriche.
Cimetti (Etienne) (30 décembre 1928), F. F. A.
Duparcq (Maurice) (20 novembre 1912), F. F. A.
Dalaine (Pierre) (16 mars 1929), 3e R. M.
Leroy (Serge) (5 novembre 1927), F. F. A.
Finix (René) (21 septembre 1929), Maroc.
Ducos (Georges) (10 décembre 1926), 4e R. M.
Genest (Yves) (15 décembre 1933), F. F. A.
Loiseau (Jean) (26 novembre 1923), 3e R. M.
Fardoux (Jacques) (22 janvier 1927), 10e R. M.
Tomann (Camille) (15 juin 1930), F. F. A.
Beauquis (Raymond) (25 janvier 1930), Autriche.
Dauve (Fernand) (15 juin 1916), F. F. A.
Brout (Pierre) (23 septembre 1918), F. F. A.
Raffin (Gilbert) (21 février 1930), F. F. A.
Brazes (François) (26 janvier 1931), 5e R. M.
Bentaleb (Bouhafs) (présumé en 1929), 10e R. M.
Pilaire (Gaston) (4 octobre 1926), E. O.
Eustache (Gilbert) (15 août 1926), E. O.
Junker (Marcel) (24 février 1932), Tunisie.

TOUR SPÉCIAL

Adjudants.

Ceccaldi (Paul) (1er avril 1921), 9e R. M.
Dufour (Lucien) (18 juillet 1914), F. F. A.
Ancian (Louis) (18 avril 1915), 10e R. M.

Maréchal des logis chef.

Bergeret (Marc) (4 février 1928), 6e R. M.

Maréchal des logis.

Meric (Louis) (24 mai 1932), Maroc.

III. — Artillerie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Beaumont (Maurice) (4 juin 1914), Maroc.
Benard (Marcel) (25 décembre 1907), F. F. A.
Gavignet (Louis) (16 janvier 1918), 6e R. M.
Guern (Yves) (23 septembre 1918), 3e R. M.
Renard (Lucien) (26 avril 1917), F. F. A.

Adjudant.

Guillier (René) (24 mai 1920), 1re R. M.

Maréchaux des logis-majors.

Gicquel (Paul) (8 avril 1922), 7e R. M.
Laboudigue (René) (20 avril 1919), 9e R. M.
Gronlier (Jean) (1er novembre 1918), 10e R. M.
Rodoz (Paul) (3 mai 1917), 10e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Lebled (René) (25 octobre 1924), Autriche.
L'Huillier (Jean) (25 août 1928), 10e R. M.
Vonier (Boris) (8 septembre 1929), 7e R. M.
Savarit (Auguste) (29 août 1921), 4e R. M.

Maréchaux des logis.

Chardonnet (Louis) (30 décembre 1931), Maroc.
Culem (Bernard) (24 juillet 1933), 7e R. M.
Masson (Albert) (23 juin 1921), 6e R. M.
Rassineux (Joël) (26 août 1933), 7e R. M.
Robert (Michel) (19 juin 1929), 2e R. M.
Descat (Jean) (3 janvier 1931), 10e R. M.
Jacquet (Guy) (2 juin 1929), F. F. A.
Dudek (Hendrick) (17 octobre 1926), F. F. A.
Baret (Jean) (10 septembre 1932), 6e R. M.
Chauvin (Robert) (27 mai 1927), F. F. A.
Royer (Paul) (15 octobre 1930), Maroc.

Sous-officier géographe

Adjudant.

Tabarant (Marcel) (18 octobre 1924), F. F. A.

IV. — **Train.**

Néant.

V. — **Transmissions.**

Tour normal

a) Arme.

Adjudants-chefs.

Dutrey (Adrien) (7 août 1915), F. F. A.
Salze (Henri) (18 avril 1920), 1er R. M.
Campy (Marcel) (8 février 1916), 8e R. M.
Agullo (Lucien) (7 novembre 1919), F. F. A.

Adjudants.

Castelain (Eugène) (28 septembre 1925) 6e R. M.
Cheval (Charles) (13 février 1914), 3e R. M.
Gauthey (Henri) (8 octobre 1915), 3e R. M.
Plantade (François) (27 novembre 1914), 3e R. M.

Sergent-major.

Branchat (Maurice) (25 décembre 1923), 8e R. M.

Sergents-chefs.

Farenc (Guy) (27 avril 1929), F. F. A.
Gravat (Alphonse) (21 juin 1929), F. F. A.
Reynard (Robert) (21 août 1923), 3e R. M.
Balay (Jean) (10 septembre 1918), 4e R. M.
Bessard (Gilbert) (26 novembre 1930), Maroc.
Metivier (Fernand) (31 juillet 1928), F. F. A.

Sergents.

Dordan (Bernard) (23 octobre 1932), Maroc.
Seureau (Jacques) (25 mars 1929), Maroc.
Prieur (Aristide) (16 novembre 1930), 10e R. M.
Bouchez (Francis) (19 décembre 1932), 10e R. M.
Bonneton (Jean) (7 février 1929), F. F. A.
Barbarot (Jacques) (3 avril 1930), 6e R. M.
Massard (Philippe) (23 janvier 1929), 1er R. M.
Chaberl (Michel) (22 mars 1932), 1er R. M.
Condamin (Emile) (19 juin 1931), 1er R. M.
Potier (Robert) (9 janvier 1928), 5e R. M.
Forestier (Gérard) (17 novembre 1932), F. F. A.
Lefranc (Daniel) (2 mars 1931), F. F. A.
Anstasie (Paul) (26 mars 1931), 6e R. M.
Bestel (Yves) (1er août 1931), 9e R. M.
Barbot (Daniel) (18 février 1930), 6e R. M.
Aubertin (Edmond) (11 août 1931), 10e R. M.
Fleck (Yvan) (1er mars 1931), F. F. A.
Piquemal (Henri) (10 juin 1931), 10e R. M.
Woussen (Robert) (17 août 1924), 3e R. M.
Joly (Marcel) (21 août 1931), 6e R. M.
Lochvitzky (Victor) (9 janvier 1927), 10e R. M.
Mary (Robert) (4 avril 1923), 10e R. M.
Leclercq (Henri) (1er novembre 1929), 1er R. M.
Berlot (Marcel) (27 juillet 1931), 1er R. M.
Jaby (Claude) (18 mai 1931), Maroc.
Tirsoui M'hamed (22 septembre 1931), 10e R. M.
Graziano (André) (28 décembre 1932), 10e R. M.
Crosta (Ernio) (10 février 1931), 7e R. M.
Monserret (Félicien) (26 septembre 1933), 10e R. M.
Dupont (Jacques) (23 novembre 1931), 10e R. M.
Hulhin (Raymond) (10 mars 1933), 10e R. M.
Gagnaire (Ernest) (12 septembre 1931), Maroc.
Carion (Jean) (7 décembre 1930), F. F. A.
Devaux (Raymond) (22 décembre 1930), F. F. A.
Dartige (Paul) (8 avril 1931), 6e R. M.
Lefeuvre (Bernard) (25 mars 1931), F. F. A.
Demarly (Jean) (16 mars 1931), 1er R. M.
Jacquart (Bernard) (24 juin 1930), F. F. A.
Consalvi (Yvon) (25 août 1933), 10e R. M.
Alfonsi (Noël) (20 septembre 1931), 10e R. M.
Piucco (Pierre) (9 décembre 1931), 6e R. M.
Dache (André) (26 novembre 1932), 10e R. M.
Piat (Marcel) (6 janvier 1932), 10e R. M.
Burlet (Jean-Pierre) (24 avril 1933), F. F. A.
Mouls (Norbert) (17 mai 1931), Maroc.
Rizzato (Jean) (14 juin 1929), 6e R. M.

b) Service.

Adjudants-chefs.

Spaeder (Joseph) (1er décembre 1918), F. F. A.
Deloite (Edmond) (27 mai 1920), 7e R. M.

Adjudants.

Jeudy (Louis) (26 janvier 1921), 10e R. M.
Deloisy (Georges) (9 mars 1911), 1er R. M.

Sous-officiers chiffreurs d'état-major

(Brevetés chiffreurs.)

Adjudant-chef.

Gaudre (Albert) (14 février 1916), 6e R. M.

Adjudant.

Girbaut (Georges) (14 avril 1915), 1re R. M.

Sergent-major.

Façon (Raymond) (15 août 1914), 9e R. M.

VI. — **Cadre des agents de chancellerie.**

Tour normal

Adjudants-chefs.

Martin (Jean) (21 octobre 1912), administration centrale.
Tarayre (Gabriel) (14 août 1916), 5e R. M.
Gaucher (Charles) (16 octobre 1918), 7e R. M.
Mauer (Gaston) (1er janvier 1913), F. F. A.
Saget (Lucien) (28 juin 1916), 9e R. M.
Fangeat (Edouard) (21 mars 1915), Tunisie.
Baland (André) (14 février 1914), administration centrale.
Droguet (Paul) (9 septembre 1914), 3e R. M.
Vial (Lucien) (29 décembre 1909), 8e R. M.
Ortiz (Ferdinand) (30 mai 1916), 10e R. M.
Augait (Jean) (28 juin 1913), 6e R. M.
Symoens (Alphonse) (15 septembre 1913), Maroc.
Bourel (Paul) (24 avril 1914), F. F. A.
Godin (Robert) (23 novembre 1914), 1re R. M.
Lamaison (Georges) (26 juin 1914), administration centrale.

Adjudants.

Essermeant (Gaston) (26 janvier 1919), administration centrale.
Legrand (Robert) (19 juin 1919), Maroc.
Coucuron (Marcel) (7 août 1917), F. F. A.
Gestin (Pierre) (4 juin 1919), 9e R. M.
Nedey (Jean) (7 janvier 1911), F. F. A.
Fernandez (Antoine) (17 juin 1912), 10e R. M.
Douhailly (Roger), (25 août 1920), 1re R. M.
Barres (Maurice) (11 mars 1918), administration centrale.
Charbonel (Henri) (16 mai 1919), Maroc.
Jean (Emile) (21 juillet 1916), F. F. A.
Delboy (Jean) (27 mai 1918), 9e R. M.
Mary (France) (5 août 1914), 2e R. M.
Aumond (André) (9 janvier 1918), 3e R. M.
Guittard (Joseph) (4 juin 1912), F. F. A.
Neveu (Raymond) (26 juin 1915), 10e R. M.
Goudard (Robert) (30 mars 1915), 1re R. M.

Sergents-majors.

Durand (Jean) (30 avril 1921), administration centrale.
Gallais (Paul) (17 décembre 1920), base 901.
Michel (Raymond) (25 août 1921), Autriche.
Berdaguer (Jean) (24 novembre 1921), Tunisie.
Croupeau (André) (2 novembre 1916), 1re R. M.

Sergents-chefs.

Buteux (Robert) (10 février 1922), administration centrale.
Dehaffreingue (Joseph) (15 septembre 1921), 10e R. M.

VII. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

Tour normal

Adjudants-chefs.

Schuller (Adolphe) (22 avril 1915), 7e R. M.
Chiaramonti (Georges) (8 mars 1918), 9e R. M.
Gallecier (Emile) (7 août 1908), 10e R. M.
Sarrola (Jean) (23 novembre 1914), 1re R. M.
Cadet (Lucien) (21 mars 1910), 1re R. M.
Gastaud (Marceau) (19 juin 1912), 9e R. M.
Michel (Frédéric) (3 avril 1913), 8e R. M.
Richard (André) (13 décembre 1913), 9e R. M.
Obellianne (Charles) (20 septembre 1912), 9e R. M.

Adjudant.

Paganucci (Dominique) (5 octobre 1916), 5e R. M.

B. — Sous-officiers des troupes aéroportées métropolitaines

Tour normal

I. — **Infanterie.**

Adjudant.

Chevrot (Jean) (27 juin 1920), 10e R. M.

Sergents-chefs.

Prioux (Jean) (6 mars 1927), 5e R. M.
Coativy (Henri) (12 avril 1923), 5e R. M.
Risacher (Joseph) (21 janvier 1925), 5e R. M.
Pisanu (Jean) (27 février 1920), 10e R. M.
Robert (Roland) (28 novembre 1930), 5e R. M.
Lefèvre (Fernand) (14 novembre 1917), 5e R. M.
Humbert (Louis) (18 février 1923), 10e R. M.

Sergents.

Poirrier (André) (5 octobre 1928), 5e R. M.
Houlon (René) (9 avril 1927), 5e R. M.
Bleuet (Hubert) (23 juillet 1926), 5e R. M.
Lelouarn (Albert) (29 novembre 1927), 5e R. M.
Dupont (André) (11 juin 1930), 5e R. M.
Costa (Jean) (25 avril 1930), 5e R. M.
Delpech (Georges) (22 septembre 1930), 5e R. M.
Hay (Bernard) (26 janvier 1930), 5e R. M.
Saumabere (Jean) (16 septembre 1932), 5e R. M.
Bisch (Jacques) (26 mars 1931), 5e R. M.
Bourgois (Raphaël) (1er juin 1930), 5e R. M.
Mourier (Jean) (31 mai 1931), 5e R. M.
Orecchia (Jean) (14 août 1931), 5e R. M.
Ramaget (André) (15 juillet 1932), 5e R. M.
Madru (Michel) (3 octobre 1933), 5e R. M.
Le Flohic (Raymond) (19 août 1921), 5e R. M.
Morin (Jean) (28 août 1931), 10e R. M.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Adjudant.

Toussaint (François) (4 avril 1919), 5e R. M.

Maréchal des logis-major.

Giordano (Robert) (15 novembre 1925), 5e R. M.

Maréchal des logis chef.

Betenfeld (Aimé) (12 mai 1925), 5e R. M.

III. — **Artillerie.**

Maréchaux des logis chefs.

Grimaldi (André) (16 novembre 1928), 5e R. M.

Dartois (Roger) (29 janvier 1929), 5e R. M.

IV. — **Train.**

Maréchal des logis chef.

Coutanceau (Roger) (27 avril 1920), 10e R. M.

Maréchal des logis.

Lopez (Philippe) (1 juin 1931), 10e R. M.

V. — **Transmissions (arme).**

Sergent-chef.

Denis (Yves) (1 septembre 1926), 5e R. M.

VI. — **Génie.**

Millot (Roger) (11 janvier 1927), 5e R. M.

Sergent.

Durban (Denis) (21 février 1931), 5e R. M.

II. — MISES EN ROUTE

Tous les sous-officiers ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er novembre 1953 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau) transmise par leur chef de corps ou de service pour rejoindre le D. I. M. de Marseille en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. (Les titres de permission de ces derniers porteront la mention « ... jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement ». Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'A. F. N. signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 septembre 1953, les sous-officiers d'A. F. N. bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er novembre 1953, être en mesure de répondre à la convocation de la direction générale des transports militaires en A. F. N. (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service adresseront à cette direction, en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau), avant le 25 septembre 1953, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en A. F. N. des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être postés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 septembre 1953, terme de rigueur (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle 1, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section), à Saigon.

Cet état établi sur le format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 8 août 1953, les secrétaires d'administration de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions et aux dates ci-dessous indiquées:

M. Courtat (Robert), au 3e échelon, à compter du 19 juillet 1953,
Mlle Ladois (Marie), au 2e échelon, à compter du 22 juillet 1953.

Mlle Cony (Huguette), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, est élevée au 3e échelon de son grade, à compter du 15 juillet 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 24 août 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition de la villa Le Bocage en vue de la création d'une annexe du collège de garçons de Saint-Servan, à Dinard.

Par décret en date du 24 août 1953, est déclarée d'utilité publique en vue de la création d'une annexe du collège de garçons de Saint-Servan, à Dinard, l'acquisition de la villa Le Bocage, sise 24, boulevard Féart, à Dinard, et appartenant à M. Jeanne-Leroy.

L'acquisition aura lieu soit à l'amiable, soit par expropriation dans les conditions prévues par les lois et décrets en vigueur.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 24 août 1953 autorisant la chambre de commerce du Mans à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce du Mans en date du 25 juin 1953,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce du Mans est autorisée à contracter un emprunt de 20 millions de francs en vue d'achever la reconstruction de ses magasins généraux sinistrés au cours de la guerre.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliqués à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation des magasins généraux.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
RAYMOND BOISDÉ.

Décret n° 53-775 du 26 août 1953 autorisant l'importation et l'exportation d'énergie électrique au titre des fournitures occasionnelles entre pays à réseaux interconnectés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif au régime de l'électricité, et notamment les articles 10, 11 et 12;

Vu la décision adoptée par le conseil de l'Organisation européenne de coopération économique à la date du 30 mars 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Electricité de France (service national) est autorisé à procéder avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse aux exportations et importations correspondant aux fournitures occasionnelles d'énergie électrique, prévues par la décision susvisée du conseil de l'Organisation européenne de coopération économique, et dans les limites annuelles fixées à l'annexe à ladite décision.

Art. 2. — La présente autorisation prend effet à partir du 8 avril 1953, date d'effet de la décision visée à l'article 1er.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Commission chargée de l'étude, de l'exécution et du contrôle des « attaches coulées » des câbles d'extraction de mines.

Par arrêté du 22 août 1953, l'article 2 de l'arrêté du 27 mars 1953, concernant les membres de la commission chargée de l'étude, de l'exécution et du contrôle des « attaches coulées » des câbles d'extraction des mines est complété comme suit:

Au titre de représentant du groupement des câbleurs français.

« M. Degroud, directeur général de la société anonyme française des câbles d'acier S. O. F. C. A. B. ».

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours spécial pour l'admission des ingénieurs des travaux publics de l'Etat à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Est admis à subir les épreuves orales du concours spécial d'admission des ingénieurs des travaux publics de l'Etat à l'école nationale supérieure des mines de Paris, qui s'est ouvert le 6 juillet 1953:

M. Degeorge (Jean), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat à l'arrondissement minéralogique de Toulouse.

Les épreuves orales auront lieu à Paris. Elles s'ouvriront le 22 septembre 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 24 août 1953 portant affectation au ministère de l'agriculture d'un bâtiment édifié dans la série domaniale de reboisement de Roquedols, commune de Meyrueis (Lozère).

Par décret en date du 24 août 1953, est affecté au ministère de l'agriculture (direction générale des eaux et forêts) en vue du logement de l'agent technique local, un bâtiment d'une superficie de 96 mètres carrés édifié dans la série domaniale de reboisement de Roquedols, lieudit La Moulinière, commune de Meyrueis (Lozère).

Décret n° 53-776 du 29 août 1953 portant suspension partielle de l'application de l'ordonnance n° 45-2450 du 19 octobre 1945.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier, et notamment l'article 7;

Vu l'ordonnance n° 45-2450 du 19 octobre 1945;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est suspendue, pour la campagne 1953-1954, l'application de l'ordonnance n° 45-2450 du 19 octobre 1945 en ce qu'elle porte interdiction d'utiliser pour la nourriture animale les céréales et farines panifiables et les produits autres que le pain préparés au moyen desdites farines.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 août 1953, MM. Buisson (Marcel) et Reynaud (Albert), ingénieurs de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, ont été placés dans la position de détachement pour une période de trois ans et demi, à compter du 16 septembre 1951, en vue de servir auprès de la caisse centrale du crédit agricole de Madagascar.

Pour la période du 16 septembre 1951 au 5 février 1953 inclus, la retenue à laquelle sont astreints MM. Buisson et Reynaud au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenue envers le même organisme la caisse centrale du crédit agricole de Madagascar seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1923, modifié par les décrets des 18 juin 1937, 31 décembre 1937 et 3 janvier 1952.

A partir du 6 février 1953, la retenue pour pension civile et, éventuellement, la contribution de 12 p. 100 au budget de l'Etat, seront versées dans les conditions précisées par les décrets des 30 juin 1951, 30 octobre 1935 et 25 février 1938.

Enseignement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 18 août 1953, sont placés en position de mission: M. Cadenat, directeur de la station de biologie marine de Gorée, d'une part, dans la métropole du 20 juillet au 25 septembre 1953 et à Copenhague du 26 septembre au 8 octobre 1953, et MM. le professeur Payet et le docteur Pene, d'autre part, à Istambul, du 25 août au 5 septembre 1953.

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des lignes du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par arrêté conjoint du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 12 août 1953, les candidats dont les noms suivent sont autorisés à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des lignes des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, qui doit avoir lieu les 22 et 23 septembre 1953:

MM. Bobichon (Edmond), Burdin (André), Creuzet (François), Fromage (André), Groult (René), Guenneux (Prosper), Huaux (Pierre), Lacroix (André), Malgorn (Yves), Mussard (Henri), Pieuchot (Jean), Rouze (Jules), Salliou (Roger), Thomas (Lucien), Tredaniel (Emile).

Les épreuves écrites auront lieu à partir du 22 septembre 1953 dans les centres suivants: Dakar, Bangui, Tananarive, Douala, Vientiane (Laos) et Paris (département).

Ceux des candidats désignés ci-dessus qui se trouveraient en congé dans la métropole ou en Afrique du Nord à la date de l'examen subiront les épreuves à Paris.

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des installations d'abonnés du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 12 août 1953, les candidats dont les noms suivent sont autorisés à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur du service des installations d'abonnés des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, qui doit avoir lieu les 24 et 25 septembre 1953:

MM. Antoine (Paul), Berthome (Guy), Hervos (Maurice), Hourdin (André), Lecat (Pierre), Malgorn (Yves), Martinetti (Vincent), Meynadier (René) (sous réserve de sa promotion au grade de vérificateur principal de 4e classe avant le 24 septembre 1953), Pieuchot (Jean), Salliou (Roger), Thomas (Lucien).

Les épreuves écrites auront lieu à partir du 24 septembre 1953 dans les centres suivants: Dakar, Brazzaville, Douala, Lome et Paris (département).

Ceux des candidats désignés ci-dessus qui se trouveraient en congé dans la métropole ou en Afrique du Nord à la date de l'examen subiront les épreuves à Paris.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 53-777 du 17 août 1953 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, modifiée en dernier lieu par la loi n° 52-898 du 25 juillet 1952, et notamment son article 82 (1er alinéa), ainsi conçu: « Les conditions d'application de la présente loi seront déterminées par un règlement d'administration publique »;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 susvisée;

Vu le procès-verbal de la séance du 17 novembre 1952 du conseil supérieur de la sécurité sociale;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Avant l'article 119, qui devient l'article 119 D, quatre articles ainsi rédigés sont insérés au titre VI, chapitre II, en tête de la section II: Rentes, dans le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 susvisé:

« *Art.* 119. — Pour l'application de l'article 53 *a*, modifié (dernier alinéa) de la loi du 30 octobre 1946:

« 1° Est considérée comme pension de vieillesse ou d'invalidité toute pension, retraite, rente ou allocation acquise par le conjoint survivant du chef de son propre travail ou de ses propres versements au titre de l'un des régimes suivants;

« Du régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

« Des régimes spéciaux de sécurité sociale visés aux articles 61 et 65 du décret du 8 juin 1946;

« Du régime des assurances sociales des salariés agricoles;

« De l'une des organisations autonomes d'allocations de vieillesse des non salariés instituées par la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948;

« De l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 modifiée;

« Des lois n° 52-401 du 14 avril 1952 (art. 19) et n° 52-799 du 10 juillet 1952 (notamment en vertu de l'article 45).

« Est également considérée comme pension d'invalidité la rente allouée à l'intéressé au titre de l'une des législations sur les accidents du travail à raison de l'accident du travail dont il a été victime ou de la maladie professionnelle dont il est atteint.

« Toutefois, lorsque le montant des pensions énumérées au présent article est inférieur à la différence entre les rentes de conjoint respectivement prévues au premier et au sixième alinéa de l'article 53 *a* de la loi du 30 octobre 1946, il est accordé un complément différentiel s'ajoutant à la rente de conjoint survivant;

« 2° Est reconnu atteint d'une incapacité de travail générale d'au moins 50 p. 100 le conjoint survivant qui se trouve hors d'état de se procurer, dans une profession quelconque, un gain supérieur à la moitié du salaire minimum interprofessionnel garanti.

« *Art.* 119 A. — Le conjoint survivant qui sollicite le bénéfice de la rente de 50 p. 100 adresse à la caisse régionale une demande, au moyen d'un imprimé mis à sa disposition par cet organisme et accompagnée des pièces justifiant qu'il satisfait aux conditions exigées.

« Cette demande comporte un questionnaire auquel le postulant doit répondre sous la foi du serment.

« Toute déclaration inexacte ou incomplète expose son auteur aux pénalités prévues à l'article 80 *a* de la loi du 30 octobre 1946 sans préjudice des peines plus élevées résultant d'autres lois s'il y échet et du remboursement des sommes qu'il aurait indûment perçues.

« Il est donné au requérant récépissé de sa demande et des pièces qui l'accompagnent.

« *Art.* 119 B. — La caisse régionale, au reçu de la demande visée à l'article précédent, doit prendre l'avis du service du contrôle spécial.

« Au vu des renseignements recueillis, il est statué par le conseil d'administration ou le comité ayant reçu délégation à cet effet, sur l'attribution de la rente de 50 p. 100 et le point de départ de celle-ci, qui ne peut être antérieur, suivant le cas, soit à la date connue avec certitude de la première constatation médicale de l'incapacité de travail générale, soit à la date à laquelle le postulant a atteint l'âge de soixante ans.

« La caisse est toutefois fondée à refuser au conjoint survivant le bénéfice de la rente de 50 p. 100 pour toute période pendant laquelle son contrôle aura été rendu impossible du fait de l'intéressé.

« La décision doit être notifiée immédiatement au conjoint survivant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

« *Art.* 119 C. — La caisse régionale peut faire procéder par un de ses médecins conseils à des examens de contrôle de l'état du bénéficiaire de la rente de 50 p. 100 obtenue au titre de l'article 119 « 2 ».

« Celui-ci est tenu de se prêter à ces examens. Il est tenu, en outre, d'aviser la caisse régionale lorsque, par suite de l'amélioration de son état, la condition prévue à l'article 119 « 2 » ci-dessus ne se trouve plus remplie.

« En cas d'inobservation de ces obligations par le conjoint survivant, la caisse sera fondée à ramener le taux de la rente de 50 p. 100 à 30 p. 100.

« Le bénéficiaire du complément différentiel est également tenu d'aviser la caisse régionale des modifications survenues dans le montant de ses pensions, faute de quoi la caisse est fondée à suspendre ledit complément ».

Art. 2. — L'article 125 du règlement d'administration publique du 31 décembre 1946 modifié, est complété par un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au conjoint survivant qui conteste la décision de la caisse régionale sur le taux de l'incapacité de travail générale visée au « 2 » de l'article 119 ci-dessus ».

Art. 3. — L'article 126 *bis* du décret 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié prend le n° 126 A.

Art. 4. — Les articles ci-après sont insérés à la suite de l'article 126 A du décret précité :

« *Art.* 126 B. — Le point de départ du délai de cinq ans, à l'expiration duquel la demande de conversion de rente peut être formulée en application de l'article 60 de la loi du 30 octobre 1946, est fixé au lendemain de la date de consolidation quelles que soient les modifications qu'ait pu subir le taux d'incapacité permanente par suite de revision au cours de cette période de cinq ans.

« La conversion est effectuée d'après le taux d'incapacité permanente qui se trouve fixé à l'expiration du délai de cinq ans visé à l'alinéa précédent. Toutefois, en ce qui concerne le rachat total il convient de se placer tant pour apprécier si la condition de taux maximum de 10 p. 100 se trouve remplie, que pour la détermination du capital, soit à l'expiration du délai de cinq ans si le titulaire est alors majeur, soit, dans le cas contraire, à la date de sa majorité.

« Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, le délai de trois mois imparti pour faire la demande court à partir de l'expiration du délai de cinq ans et cela même dans le cas où une contestation portant sur le taux d'incapacité permanente se trouve alors pendante. Dans ce cas, la caisse régionale prend une décision sur la demande de conversion après solution du litige sur le taux d'incapacité permanente.

« Si le titulaire de la rente n'a pas atteint sa majorité à l'expiration du délai de cinq ans, le délai de trois mois, pour présenter la demande de conversion totale en capital, ne commencera à courir qu'à compter de sa majorité.

« *Art.* 126 C. — La demande de conversion est établie par le titulaire de la rente au moyen d'un imprimé délivré par la caisse régionale. Cette demande est déposée à la caisse, qui en délivre récépissé, ou lui est adressée sous pli recommandé.

« La caisse doit, dès réception de la demande, faire procéder à une enquête sociale en vue de recueillir les éléments permettant d'apprécier si la conversion demandée correspond aux intérêts bien compris du titulaire de la rente. Toutefois, cette enquête n'a pas un caractère obligatoire pour la caisse dans le cas où le taux d'incapacité permanente est inférieur à 10 p. 100 et le titulaire majeur, si elle dispose d'autre part des éléments d'appréciation nécessaires.

« Au vu de tous les éléments recueillis le conseil d'administration de la caisse ou le comité ayant reçu délégation à cet effet, constitué comme il est dit à l'article 123, se prononce sur la demande. Il peut, afin de sauvegarder les intérêts du titulaire de la rente, refuser la conversion ou, s'il s'agit d'une demande de conversion partielle, ne l'accorder que pour une fraction inférieure au maximum prévu.

« La notification de la décision prise par la caisse est adressée à l'intéressé sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

« Si le titulaire de la rente a demandé à la fois la conversion en capital du quart de la rente et le bénéfice de la conversion en rente réversible, les deux décisions prises par la caisse doivent faire l'objet de notifications distinctes.

« *Art.* 126 D. — Les arrérages de la rente ou de la fraction de rente convertie cessent d'être dus à la date d'effet de la conversion déterminée comme il est dit à l'article 126 B, deuxième alinéa.

« Dans le cas de constitution d'une rente réversible, la nouvelle rente a pour point de départ le lendemain de la date de cessation du payement de la rente ou fraction de rente convertie.

« *Art.* 126 E. — Sauf en ce qui concerne la transformation de la rente en capital ou en rente réversible, opération qui a un caractère irrévocable, les droits et obligations de la victime après la conversion s'exercent dans les mêmes conditions qu'auparavant ».

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêtés en date des 30 décembre 1948 et 6 août 1953, pris en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 18 mai 1948, M. Puech, directeur régional de la sécurité sociale de 2e catégorie, à Montpellier, a été réintégré en qualité de directeur régional de la sécurité sociale hors catégorie, à Paris, pour la période du 25 juin 1945 au 5 février 1953.

Par l'arrêté du 6 août 1953, M. Puech, directeur régional de la sécurité sociale, hors catégorie, à Paris, a été affecté, sur sa demande, à la résidence de Montpellier, à compter du 6 février 1953.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Prix de vente d'une brochure.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 27 août 1953, le prix de vente de la brochure intitulée « Logements économiques et familiaux. Plans types. Immeubles collectifs » est fixé à 500 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Une remise de 20 p. 100 sera consentie aux libraires patentés et éditeurs.

NOTA. — Cette brochure est en vente :

Au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et du logement, 2, rue Gœthe, à Paris (16e) ;

Dans les délégations départementales et interdépartementales du ministère de la reconstruction et du logement ;

Dans les services départementaux de l'urbanisme et de l'habitation :

A la préfecture de la Seine, service de topographie et d'urbanisme de Paris et de la banlieue parisienne, hôtel de ville, à Paris.

Pour toute expédition, payement préalable de 575 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9999-48 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et du logement, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 17 août 1953, M. Laporte (Marcel), dessinateur titulaire, 7e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement à la délégation interdépartementale des Pyrénées-Orientales, diplômé de l'école des métreurs (session 1952-1953), est nommé, à compter du 1er septembre 1953, vérificateur technique de 2e classe, 4e échelon.

Dans son nouveau grade, M. Laporte (Marcel) conserve à titre personnel le bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 17 août 1953, M. Durand (Francis), dessinateur titulaire, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, diplômé de l'école des métreurs (session 1952-1953), est nommé, à compter du 1er septembre 1953, vérificateur technique de 2e classe, 3e échelon.

M. Durand (Francis) est muté, dans l'intérêt du service, à la délégation départementale du Calvados, à compter du 1er septembre 1953.

Dans son nouveau grade, M. Durand (Francis) conserve à titre personnel le bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 17 août 1953, M. Mazeas (Lucien), agent principal titulaire, 8e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement à la délégation départementale de la Mayenne, diplômé de l'école des métreurs (session 1952-1953), est nommé, à compter du 1er septembre 1953, vérificateur technique de 1re classe, 1er échelon.

Dans son nouveau grade, M. Mazeas (Lucien) conserve à titre personnel le bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 11 août 1953, M. Lapalud (Maurice), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale, est promu au 2e échelon de son grade (indice 285) à compter du 16 juillet 1953.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 12 août 1953, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 12 octobre 1953, Mlle Fossemale, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle.

Par arrêté du 14 août 1953, a été muté à l'administration centrale, M. Fontan, ingénieur de 3e classe à Nancy-Télécommunications.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 10 août 1953:

A été nommé chef de centre de 1re classe à Dijon-Lignes souterraines à grande distance et titularisé dans le grade correspondant, M. Martin, inspecteur principal à Paris-Lignes souterraines à grande distance.

A été nommé chef de centre de 2e classe au Vernet-T. S. F. et titularisé dans le grade correspondant, M. Duport, chef de section des installations électro-mécaniques au Vernet.

Par arrêté du 11 août 1953, a été muté à Marseille-Télécommunications, M. Roudet, ingénieur en chef à Paris-Câbles sous-marins.

Par arrêtés du 12 août 1953:

M. Trebbia, ingénieur en chef à Lyon-Télécommunications, a été chargé de la direction régionale des télécommunications d'Alger et mis, en cette qualité, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Nantes-R. P. et titularisé dans le grade correspondant, M. Gifard, inspecteur principal à Nantes-Services postaux.

A été chargé, avec son grade et son traitement actuels, sans frais de mission, des fonctions de receveur de classe exceptionnelle à Fort-de-France, M. Aix, inspecteur principal à Dijon-Services postaux.

Ont été mutés les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Laon, M. Chiron, de Lille.

A Clermont-Ferrand, M. Tabaries, de Moulins.

A été nommé inspecteur principal à Moulins et titularisé dans le grade correspondant, M. Gabriet, chef de section des services administratifs à Orléans.

A été nommé inspecteur principal, élève à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, M. Teyssandier, chef de section des services administratifs, élève à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

A été nommé inspecteur principal à Guéret et titularisé dans le grade correspondant, M. Gentou, chef de section des services administratifs à Toulouse-Télécommunications.

Ont été nommés inspecteurs principaux, élèves à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones et titularisés dans le grade correspondant, MM. Rollet et Larochette, chefs de section des services administratifs, élèves à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant, les chefs de section des services administratifs désignés ci-après:

A Saint-Lô, M. Fourdan, de Paris-Ligne de l'Est.

A Ajaccio, M. Bessaud, de Clermont-Ferrand-Services postaux.

A Lille: M. Ferrand, de Paris-Service des recherches et du contrôle techniques; M. Jarland, d'Angoulême.

A Tragnignan, M. Boisse, de Marseille-Télécommunications.

A Lille, M. Lafargue, de Paris-Services postaux.

A été muté à Paris-Ligne du Sud-Est, M. Corazzini, inspecteur principal à Paris-Ligne de l'Ouest.

A été nommé — changement de branche — à Paris-Ligne de l'Ouest, M. Lapp, inspecteur principal à Paris-Câbles sous-marins.

Ont été maintenus à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période de cinq ans:

A compter du 16 août 1951, M. Lansalot, soudeur en service au Cameroun; M. Lariau, soudeur en service à la Côte française des Somalis.

A compter du 20 août 1951, M. Royant, receveur de 4e classe, en service à Madagascar.

A compter du 1er mai 1952, M. Arcemisbehere, chef de section des services administratifs en service au Cameroun.

A compter du 1er mai 1953, M. Thomas, chef de section en service au Cameroun.

A compter du 1er juillet 1953, M. Hadjadj, chef de section en service en Afrique occidentale française.

A compter du 16 juillet 1953, Mme Doumenc, chef de centre de caisse nationale d'épargne de 4e classe en service à Madagascar.

A compter du 1er août 1953, Mme Despierres, contrôleur principal en service à Madagascar.

A compter du 1er octobre 1953, M. Meynadier, agent des centraux en service en Afrique équatoriale française.

A compter du 16 octobre 1953, Mlle Bérard, surveillante en service à Madagascar.

A compter du 15 novembre 1953, Mme Favie, contrôleur principal en service en Afrique équatoriale française.

A compter du 16 novembre 1953, M. Tennerre, chef de section principal des chèques postaux et articles d'argent en service en Afrique occidentale française.

A été maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour la période du 16 mars 1951 au 31 décembre 1952, M. Haon, inspecteur en service au Cameroun.

Par arrêtés du 14 août 1953:

A été muté à Châlons-sur-Marne-Télécommunications, M. Fondrevert, inspecteur principal à Châlons-sur-Marne-Direction départementale.

A été réintégré à Paris-Service des recherches et du contrôle techniques, M. La Maida, ingénieur en chef à Alger-Télécommunications.

Ont été mutés les ingénieurs en chef désignés ci-après:

A Paris-Lignes souterraines à grande distance, M. Icole, de Paris-Centre national d'études des télécommunications.

A Paris-Centre national d'études des télécommunications, M. Loeb, de Paris-Laboratoire national de radioélectricité.

A Paris-Services d'enseignement, M. Renault, de Paris-Services postaux.

A été muté à Rennes-Télécommunications, M. Letort, ingénieur de 1re classe à Nantes-Télécommunications.

Ont été mutés les ingénieurs de 2e classe désignés ci-après:

A Lyon-Télécommunications, M. Dietschy, de Paris-Télécommunications.

A Paris-Laboratoire national de radioélectricité, M. Voge, de Paris-Centre national d'études des télécommunications.

A été muté à Paris-Télécommunications, M. Magloire, ingénieur de 3e classe à Châlons-sur-Marne-Télécommunications.

NATURALISATIONS

Décrets du 26 août 1953 rapportant des décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu les décrets des 5 septembre 1952, 27 février 1953, 20 mars 1953, 27 mars 1953 et 22 mai 1953 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 5 septembre 1952 (Journal officiel du 7 septembre 1952).*

GAMUNDI, née RAMON, Pollensa (Espagne), 26-12-92. — 18159×51—91.

2° *Décret du 27 février 1953 (Journal officiel du 15 mars 1953).*

ALLEGRETTI (Nicolas), Barletta (Italie), 11-06-29. — 7153×51—13.

3° *Décret du 20 mars 1953 (Journal officiel du 5 avril 1953).*

FATTORE (Bruno), Villanova di Camposampiero (Italie), 01-08-26. — 970×53—95.

4° *Décret du 27 mars 1953 (Journal officiel du 5 avril 1953).*

COZAS (Bruno), Berlin (Allemagne), 25-10-16. — 2971×37—33.

5° *Décret du 22 mai 1953 (Journal officiel du 24 mai 1953).*

NOWACKI (François), Dakowe-Mokre (Pologne), 09-03-98. — 11322×52—59.

URBANSKI (Joseph), Chelmza (Pologne), 03-09-12. — 13688×52—02.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60, 62, 69 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 22 août 1952 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 22 août 1952 (*Journal officiel* du 31 août 1952) est rapporté en tant qu'il naturalisait PIVETTA (Siléno), Gorgo al Monticano (Italie), 08-05-30. — 17009×51—09.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu les décrets des 22 mai 1953 et 5 juin 1953 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 22 mai 1953 (Journal officiel du 24 mai 1953).*

KAPUSTA (Anna), Sludce (Pologne), 02-01-31. — 5164×53—02.

2° *Décret du 5 juin 1953 (Journal officiel du 14 juin 1953).*

BELLET (Elda), Brugnera (Italie), 01-05-28. — 6179×51—33.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 37, 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 13 mars 1953 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 13 mars 1953 (*Journal officiel* du 22 mars 1953) est rapporté en tant qu'il naturalisait et autorisait à porter à l'avenir un nom et un prénom français: LESZCZYNSKA (Janina), Gombalowska (Pologne), 09-09-27. — 21223×50—51.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 8 mai 1953 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 8 mai 1953 (*Journal officiel* du 17 mai 1953) est rapporté en tant qu'il naturalisait KRELA (Jean), Gdynia (Pologne), 09-02-32. — 1501×53—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'article 112 du code de la nationalité;
Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;
Sur l'avis conforme du conseil d'Etat en date du 21 avril 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 6 janvier 1950 est rapporté en tant qu'il naturalisait le sieur PIETTE (Albert), né le 27 février 1891 à Wegnez (Belgique) et son épouse, née SCHRODER (Maria), née le 31 août 1898 à Verviers (Belgique).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60, 62, 65, 69 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 17 avril 1953 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 17 avril 1953 (*Journal officiel* du 3 mai 1953) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

CARAYANNIS (Sotirios), Athènes (Grèce), 15-01-02. — 2120×51—75.

CARAYANNIS, née CALOGEROPOULOS, Peluse-Port-Said (Egypte), 30-01-09. — 2120×51—75.

CARAYANNIS (Criton), Paris, 24-06-42. — 2120×51—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL COSTE-FLORET.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de marrons de confiserie originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés que des demandes de licences peuvent être déposées à l'office des changes pour l'importation de marrons originaires et en provenance d'Italie. Elles devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 14 septembre à midi.

Sous peine de rejet, ces demandes, qui feront l'objet d'un examen simultané, devront obligatoirement émaner soit de fabricants de marrons glacés, soit d'importateurs agissant pour le compte de fabricants de marrons glacés et pouvant en justifier par l'attestation de ces derniers.

Il devra être fourni à l'appui de chaque demande:

1° Une attestation du syndicat national des fabricants de marrons glacés et dérivés et des importateurs de marrons pour confiserie, 13, rue Etienne-Marcel, Paris (1er), établissant que le demandeur répond à la condition prévue ci-dessus;

2° Un engagement de l'exportateur italien de ne procéder qu'à des expéditions accompagnées d'un certificat sanitaire et de désinfection conforme au modèle agréé en commun par les services phytopathologiques des deux pays.

Pour des raisons d'ordre phytosanitaire, l'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par le seul bureau de douane de Modane.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 17 août 1953, la chaire de mécanique rationnelle de la faculté des sciences de l'université de Toulouse est déclarée vacante (dernier titulaire: M. Roy, retraité).

Un délai de vingt jours, à dater de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 17 août 1953, la troisième chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université de Nancy (dernier titulaire: M. Simonet, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 17 août 1953, la chaire de droit civil comparé de la faculté de droit de l'université de Rennes (dernier titulaire: M. Julliot de La Morandière, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 17 août 1953, la chaire de physique médicale de la faculté de médecine de l'université de Nancy (dernier titulaire: M. Lamy, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressé à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 17 août 1953, la chaire d'histologie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Marseille (dernier titulaire: M. Romieu, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication au *Journal officiel* du présent arrêté, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application, un avenant à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 intervenu, le 24 octobre 1952, entre, d'une part, le syndicat professionnel des présidents de cercle de France, et, d'autre part, la fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.). La fédération nationale du spectacle (C. G. T.) a donné son adhésion à cet avenant le 13 juin 1953.

L'objet de cet avenant est d'étendre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 au personnel cadre, employé par les cercles.

L'avenant susvisé a été déposé au greffe de la justice de paix du 2e arrondissement de Paris où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Langres (Haute-Marne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 5 et 6 novembre 1953 à l'hôpital-hospice de Langres (Haute-Marne), établissement de 5e catégorie.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus, les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs, civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 10 octobre 1953, à la préfecture de la Haute-Marne (1re division, 2e bureau).

Avis concernant un concours pour le recrutement d'un directeur économe au préventorium départemental de Sissonne (Aisne).

(Réf.: *Journal officiel* du 5 juillet 1953, p. 6010.)

Le concours sur épreuves, qui devait avoir lieu à la préfecture de l'Aisne le 31 août 1953 en vue du recrutement d'un directeur économe au préventorium départemental de Sissonne, est reporté au 14 septembre 1953.

Les candidats à ce concours devront adresser leur dossier au secrétariat du préventorium avant le 4 septembre 1953, date limite.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Leporcq (Guy-Serge), né le 9 novembre 1930 à Paris (14e), demeurant 9, rue Jean-Moréas, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Meloin.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

22 juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire de Saint-Sylvain.** But: œuvres sociales et d'éducation populaire. Siège social: patronage de Saint-Sylvain.

29 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Union de la jeunesse courrejeannaise.** But: venir en aide aux nécessiteux du quartier; organiser des manifestations sportives, des loisirs, des excursions. Siège social: bar Rendez-Vous des Basques, Courrejean, commune de Villenave-d'Ornon.

30 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Aide aux mères de famille du Nord-Est parisien.** But: seconder les mères de famille en leur procurant l'aide momentanée de travailleuses familiales. Siège social: 137, avenue du Colonel-Fabien, Livry-Gargan.

1er août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Joie et Unité.** But: éducation populaire dans les domaines religieux et culturels, aide matérielle et morale. Siège social: presbytère des Houches.

1er août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association familiale pour la formation ménagère rurale des jeunes de la région de Valence-d'Agen.** But: défendre les droits des familles adhérentes, participer à la gestion morale et matérielle du centre ménager rural de Valence-d'Agen. Siège social: 16, rue de la République, à Valence-d'Agen.

1er août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Groupement de productivité de la zone témoin de Combourg.** But: promouvoir le progrès technique agricole. Siège social: mairie de Combourg.

1er août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association familiale pour l'éducation familiale et ménagère dans les communes de Nassandres et Serquigny.** But: défendre les droits et intérêts des familles; participer à ou assurer la gestion morale et matérielle des cours d'enseignement ménager dans les communes de Nassandres et de Serquigny. Siège social: mairie de Nassandres.

2 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association dénommée **Comité des fêtes de la plage, section bains maritimes,** dit **Village-Plage.** But: animer et coordonner les différentes activités en vue d'organiser des fêtes, des manifestations sportives, artistiques, sociales, touristiques, des loisirs, tant sur la plage du Havre qu'en tout autre lieu, dans l'intérêt de l'association, à l'exclusion de toutes manifestations politiques, religieuses ou philosophiques. Siège social: bains maritimes, le Havre.

3 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des aides familiales rurales de Briennon.** But: aide aux familles rurales. Siège social: mairie de Briennon.

3 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Judo-Club illois.** But: pratique du judo, jiu-jitsu, culture physique et sports de combat. Siège social: grand café Central, à Ille-sur-Têt.

3 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Judo-Club marmandais.** But: propager et fournir tous moyens pour l'étude du judo. Siège social: café Régina, Marmande.

3 août 1953. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association les routiers d'Eure-et-Loir, section de Chartres des chauffeurs routiers (poids lourds et assimilés).** But: défendre les intérêts de ses adhérents, les conseiller dans toutes les circonstances de leur vie et les assister dans la mesure des disponibilités du syndicat. Siège social: 39, rue du Grand-Faubourg, à Chartres.

4 août 1953. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Fédération départementale des associations locales d'aides familiales rurales de la Haute-Saône.** But: fédérer les associations locales du département créées ou à créer, les représenter, susciter la création de nouvelles associations et assurer le recrutement de nouvelles aides. Siège social: chez M. Ballot (Jean), rue Basse, Apremont.

4 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Fédération des cercles de jeunes agriculteurs de Lot-et-Garonne.** But: coordination des efforts de chaque membre pour le perfectionnement technique des exploitations. Siège social: maison des agriculteurs, place de la Halle, Villeneuve-sur-Lot.

5 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **La Charité Notre-Dame de Poitiers.** But: formation spirituelle, morale et civique de ses membres et des tiers par l'étude de tous les problèmes sociaux, notamment celui du paupérisme et la pratique de tous actes d'aide et de secours en faveur de personnes sans ressources personnelles ni activités lucratives, demeurant dans le quartier de Notre-Dame-de-Poitiers. Siège social: 15, rue Riffault, Poitiers.

5 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Pétanque du Bouchon mézinais.** But: pratique du jeu de boule dit pétanque. Siège social: café du commerce, Mezin.

5 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Cercle pugilistique Bragard.** But: pratique de la boxe. Siège social: 28, petite-route de Marnaval, Saint-Dizier.

5 août 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Soroptimist-club de Carcassonne.** But: encourager chez les femmes la notion de la haute valeur morale de la vie professionnelle et de l'esprit de solidarité; rapports d'amitié avec les autres clubs du pays et des pays étrangers dans le désir de favoriser la paix internationale. Siège social: restaurant Terminus, avenue du Maréchal-Joffre, Carcassonne.

5 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Protection agricole de Say.** But: garde des propriétés de la société, repeuplement du gibier et répression du braconnage. Siège social: chez le président, M. Ely (François), à Say, commune de Marcilly-le-Pavé.

5 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Comité des fêtes de Carpentras.** But: organisation des fêtes et réjouissances publiques. Siège social: mairie de Carpentras.

6 août 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité des fêtes du pont de Segré.** But: organisation de fêtes champêtres. Siège social; au pont de Segré, prairie Saint-Serge, Angers.

6 août 1953. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Société protectrice des animaux de Loir-et-Cher.** But: améliorer le sort des animaux. Siège social: 3, place du Château, Blois.

7 août 1953. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société civile des droits de chasse de Saint-Arnoult et de ses annexes.** But: réglementation de la chasse. Siège social, mairie de Saint-Arnoult.

8 août 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale sportive celloise.** But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie de la Celle-Saint-Cloud.

8 août 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Conseil des œuvres sociales de la Celle-Saint-Cloud.** But: organisation et gestion de toutes les œuvres sociales. Siège social: mairie de la Celle-Saint-Cloud.

8 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Association d'éducation populaire Notre-Dame.** But: cours, conférences, bibliothèques, colonies de vacances, théâtre et cinéma, et tout ce qui est susceptible de développer la formation intellectuelle et morale des adhérents et des habitants de la ville de Semur et des communes voisines. Siège social: rue Notre-Dame, maison de l'association, Semur-en-Auxois.

8 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association départementale des déportés, internés et familles de disparus du Loiret.** But: entretenir le souvenir des déportés, internés décédés; assurer aux survivants et familles une aide morale et matérielle. Siège social: 10, rue Auguste-Vié, Montargis (domicile du président).

8 août 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Saint-Papoul.** But: préservation des récoltes et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Saint-Papoul.

8 août 1953. Déclaration à la préfecture de Besançon. **La Biche.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement et conservation du gibier, constitution de réserves, respect des cultures. Siège social: mairie de Chandefontaine.

10 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Cantine scolaire Saint-Maurice-sur-Fessard.** But: assurer un repas chaud aux élèves des écoles qui le désireront. Siège social: mairie de Saint-Maurice-sur-Fessard.

10 août 1953. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Comité de gestion des œuvres sociales des T. T. T.**, à Caen. But: coordonner et harmoniser l'action des divers groupements à « but social »: sports, cantine, coopératives, foyer des jeunes, dortoirs. Siège social: direction départementale des P. T. T., rue Aubert, Caen.

11 août 1953. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Société hippique de Mézières.** But: développer le goût du cheval et sa pratique notamment en organisant des réunions. Siège social: 20, avenue d'Arches, Mézières.

11 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Amicale sportive des sapeurs-pompiers de Lédignan.** But: pratique du football association. Siège social: mairie de Lédignan.

11 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Centre d'éducation postscolaire dolois.** But: éducation physique et sportive des jeunes. Siège social: cité Bernard, Dole.

11 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Société de chasse Nemrod.** But: la chasse sans aucune autre activité. Siège social: 7, rue Dumont-d'Urville, Toulon.

12 août 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Aide aux enfants sourds.** But: venir en aide aux enfants victimes de la surdité infantile et de ses conséquences de tous ordres. Siège social: chez M. Levet, 52, route de Bellet, Nice.

13 août 1953. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Comité départemental de l'habitat rural de l'Aveyron.** But: favoriser et promouvoir l'amélioration des conditions générales d'habitat rural. Siège social: 12, rue Aristide-Briand, Rodez.

13 août 1953. Déclaration à la préfecture de Caen. **La Calibaudée, association d'art, de culture et d'amitié,** à Caen. But: culture de l'art et de l'amitié. Siège social: chez M. Madesclaire, 6, rue Jean-Mermoz, Caen.

13 août 1953. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Pétanque de Lachaux.** But: développement du sport boule. Siège social: café de la Plaine, 191, avenue d'Aubière, Clermont-Ferrand.

14 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société de chasse et pêche de Brughéas « Les Haussangs ».** But: protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: domicile du président M. Compagnat, bourg de Brughéas.

14 août 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Rugby Club phocéen.** But: pratique du rugby. Siège social: 6-8, square de Stalingrad, Marseille.

14 août 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Aide toulousaine au logement.** But: apporter à la construction de nouveaux logements, au maintien en état de ceux existants toute l'aide possible. Siège social: 7, rue des Arts, Toulouse.

17 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Union sportive apchonnaise.** But: pratique du football, organisation et compétition de matches. Siège social: salle des fêtes, bourg de Saint-André-d'Apchon.

17 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Société de chasse communale de Saint-Symphorien.** But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Symphorien.

17 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Arts et loisirs de la jeunesse rurale de la Gironde.** But: promouvoir l'éducation populaire par un effort de formation artistique et culturelle dans les loisirs de mieux en mieux adaptés au monde rural. Siège social: 22, rue des Bahutiers, Bordeaux.

17 août 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Vaincre, mouvement de la jeunesse française pour la défense de la dignité humaine, de la liberté, de la paix.** But: défendre et préparer l'avenir de la jeunesse française. Siège social: 13, rue Olivier-de-Serres, Paris.

18 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Guyane. **La Flamme de Macouria.** But: organiser et développer l'éducation physique et tous les sports à Macouria; créer un lien entre les sociétés reconnues du département; distraire les habitants de Macouria en relevant le niveau intellectuel et moral. Siège social: chez M. Edgard Noupian, à Tonate, Macouria.

18 août 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Amicale Judo de l'étang de Berre** ou **Judo-Club d'Istres-Martigues.** But: pratique et enseignement du judo. Siège social: 1, rue Auger, Marseille.

18 août 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Patronage « La Colombe de Sainte-Réparate ».** But: formation éducative, corporelle et spirituelle des jeunes filles du quartier. Siège social: 3, rue Sainte-Réparate, Nice.

18 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Syndicat des propriétaires et chasseurs de Quintillan.** But: défense des intérêts cynégétiques. Siège social: mairie de Quintillan.

18 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Amicale des professeurs d'éducation physique titulaires, directeurs de centres de rééducation physique.** But: entretenir entre ses membres des relations de bonne amitié et d'échanges corporatifs en vue d'élever le niveau de leur capacité professionnelle. Siège social: centre de rééducation physique, avenue Foch, Brest.

18 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des propriétaires de chasse de Flonville.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune en vue du développement du gibier par la protection, repeuplement, élevage, destruction des nuisibles, répression du braconnage et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: chez M. Ruelle (Etienne), président, Flonville, commune de Dreux.

18 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Saint-Hubert de Chavannaz.** But: protection du gibier, des récoltes, répression du braconnage. Siège social: mairie, Chavannaz.

18 août 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société communale de chasse.** But: réglementation de la chasse, protection des récoltes. Siège social: mairie, Maironnes.

19 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Société de chasse « Ihistariak ».** But: réglementation de la chasse sur le territoire de la société, repeuplement en gibier et destruction des nuisibles. Siège social: chez le président de la société, M. Trolliet (Pierre), Ilzuli-Ona, Hasparren.

20 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Ecurie Périgord, association sportive automobile.** But: développement du sport automobile. Siège social: Casino de Paris, cours Montaigne, Périgueux.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 1953 (a)

Résultats provisoires, pour 90 départements, établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Le premier trimestre 1953 est caractérisé par une baisse de la nuptialité et de la natalité, une augmentation de la mortalité générale et la continuation de la baisse de la mortalité infantile.

Nuptialité. — Le nombre des mariages enregistrés au cours du 1er trimestre est toujours faible en raison de la baisse saisonnière des mois d'hiver et du carême. Cette dernière est d'ailleurs assez variable d'une année à l'autre puisqu'elle dépend de la date de la fête de Pâques.

A cet égard, les années 1953 et 1950 sont à peu près comparables; l'écart relatif du 1er trimestre 1953 par rapport au dernier trimestre 1952 étant légèrement supérieur à l'écart correspondant en 1950, la baisse de la nuptialité semble bien se poursuivre. Elle résulte, en partie, d'une diminution du nombre absolu des personnes mariables; cette dernière est due au fait que les personnes mariables les plus jeunes (âgées de 15 à 20 ans, en 1953) appartiendront de plus en plus aux générations de 1933 et suivantes que la baisse générale de la natalité de cette époque a sensiblement réduites. Toutefois, il faut attendre les résultats des trimestres suivants avant de se prononcer sur l'importance du mouvement de baisse de la nuptialité par rapport à 1952.

Le nombre des *divorces* continue à décroître.

Natalité. — Le nombre des naissances est inférieur de 2,6 p. 100 à celui du 1er trimestre 1952, qui était lui-même sensiblement au même niveau que celui du 1er trimestre 1951. La natalité poursuit son mouvement de lente régression. La hausse par rapport au trimestre précédent est un phénomène saisonnier normal.

Mortalité. — C'est au 1er trimestre que la mortalité atteint son niveau le plus élevé de l'année, ceci en raison de la surmortalité sénile d'hiver, particulièrement élevée du fait du vieillissement de la population française.

Le nombre des décès enregistrés au cours du 1er trimestre 1953: 194.000, est sensiblement supérieur à ceux enregistrés au cours des trimestres correspondants des années 1950, 1951 et 1952, et très voisin de celui du 1er trimestre 1949, période au cours de laquelle on a relevé, comme au premier trimestre 1953, 12.000 cas mortels de grippe (voir ci-après statistique des causes de décès).

Mortalité infantile. — La mortalité infantile qui présente aussi un point saisonnier au 1er trimestre, n'a pas suivi, en 1953, la même évolution que la mortalité générale.

Le taux de mortalité infantile du 1er trimestre 1953 est le plus faible observé jusqu'ici à pareille époque: 48 décès pour 1.000 naissances contre 53 au 1er trimestre 1952. L'amélioration importante observée au cours de l'année 1952 non seulement se maintient mais semble devoir se poursuivre en 1953.

Bilan. — L'accroissement naturel de la population, au cours des trois premiers mois de l'année 1953 se trouve fortement réduit par rapport au passé: 9.700 contre 55.400 en 1952 et 25.400 en 1949.

C'est l'accroissement le plus faible observé au cours de ces dernières années; d'ailleurs 40 départements sur 90 ont, en 1953, un bilan démographique déficitaire.

(a) Résultats précédents: voir *Journal officiel*, Annexe administrative, du 5 mai 1953.

Aperçu rétrospectif du mouvement de la population.

PÉRIODES	NOMBRES ABSOLUS (EN MILLIERS)								PROPORTIONS pour 1.000 habitants.			DÉCÈS d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants
	Population moyenne évaluée.	Mariages.	Divorces transcrits.	Naissances vivantes.	Mort-nés.	Décès de tous âges.	Décès de moins d'un an.	Excédent de naissances sur les décès.	Nouveaux mariés.	Nés vivants.	Décédés.	
Résultats trimestriels (1).												
1936-1938.												
1er trimestre.....	41.900	55,2	5,03	160,4	5,69	186,2	11,71	— 25,8	10,7	15,5	18,0	76
2e trimestre.....	41.900	78,0	6,31	159,6	5,70	161,5	11,36	— 1,9	14,9	15,2	17,2	72
3e trimestre.....	41.900	70,1	6,05	155,0	5,09	135,9	8,96	+ 19,1	13,4	14,8	13,0	57
4e trimestre.....	41.900	72,8	6,07	145,4	5,22	156,2	8,90	— 10,8	13,8	13,8	14,8	58
1950.												
1er trimestre.....	41.800	54,8	6,25	222,8	5,65	148,3	13,01	+ 74,5	10,6	21,6	14,4	61
2e trimestre.....	41.900	94,6	8,98	221,3	5,92	130,7	11,00	+ 90,6	18,1	21,2	12,5	51
3e trimestre.....	42.000	97,5	8,87	210,2	5,31	112,8	8,03	+ 97,4	18,4	19,9	10,7	37
4e trimestre.....	42.100	83,0	9,01	199,5	5,39	134,5	8,23	+ 65,0	15,6	18,8	12,7	39
1951.												
1er trimestre.....	42.100	60,3	7,56	208,4	5,66	178,7	11,28	+ 29,7	11,6	20,1	17,2	55
2e trimestre.....	42.200	86,2	8,57	214,4	5,69	134,7	10,67	+ 79,7	16,4	20,4	12,8	51
3e trimestre.....	42.300	91,0	8,50	206,3	5,06	113,3	7,53	+ 92,0	17,2	19,4	10,7	36
4e trimestre.....	42.300	79,7	8,76	189,4	5,17	132,0	6,31	+ 57,4	14,9	17,8	12,4	41
1952.												
1er trimestre.....	42.400	53,2	7,25	209,2	5,35	153,8	10,65	+ 55,4	10,1	19,8	14,5	53
2e trimestre.....	42.500	87,8	8,63	210,7	5,16	122,3	8,77	+ 88,4	16,6	19,9	11,6	43
3e trimestre.....	42.600	91,3	8,11	204,1	5,00	111,2	6,80	+ 92,9	17,0	19,0	10,4	33
4e trimestre.....	42.700	79,2	8,26	191,4	4,85	131,4	7,08	+ 60,0	14,7	17,8	12,2	35
1953.												
1er trimestre.....	42.700	48,9	6,82	203,7	5,04	194,0	9,48	+ 9,7	9,3	19,3	18,4	48
Résultats annuels (3).												
1936-1938	41.900	276,1	23,46	620,4	21,70	639,8	40,93	— 19,4	13,2	14,8	15,3	66
1946	40.300	516,9	51,95	840,2	23,60	542,2	56,69	+ 298,3	25,6	20,9	13,4	73
1947	40.700	427,1	57,41	866,6	23,05	534,3	57,59	+ 332,3	21,0	21,3	13,1	67
1948	41.200	370,8	47,01	867,2	21,00	509,5	45,00	+ 357,7	18,0	21,0	12,4	52
1949	41.600	341,1	39,50	868,6	20,85	569,6	48,50	+ 299,0	16,4	20,9	13,7	56
1950	41.900	331,1	35,39	858,1	21,05	530,3	40,65	+ 327,8	15,8	20,5	12,7	47
1951	42.200	319,7	33,64	822,8	20,05	561,9	36,04	+ 260,9	15,1	19,5	13,3	46
1952 (1).....	42.600	311,5	32,26	815,4	20,25	518,7	33,30	+ 296,7	14,6	19,1	12,2	41
1952 (2).....	42.600	313	32,5	820	19,0	522	33,6	+ 298	14,7	19,2	12,3	41

(1) Résultats provisoires.
(2) Evaluation des résultats définitifs d'après les résultats provisoires (nombres comparables aux résultats des années antérieures).
(3) Résultats définitifs pour les années 1936 à 1951.

Mouvement de la population de la France au cours du premier trimestre 1953.

(Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants de 1952.)

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1952.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an.			
		1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trim. 1953.	1er trim. 1952.	1er trimestre 1953.	1er trimestre 1952.
Ain	312	344	357	46	25	1.294	1.279	21	30	1.519	1.251	48	76	— 225	+ 28
Aisne	485	621	658	68	89	2.686	2.900	67	54	2.218	1.727	162	178	+ 468	+ 1.203
Allier	377	330	382	53	42	1.436	1.597	46	40	2.124	1.576	62	75	— 688	+ 21
Alpes (Basses-)	81	82	84	11	16	288	319	12	2	368	314	13	10	— 80	+ 5
Alpes (Hautes-)	87	85	96	8	8	384	401	10	9	363	314	21	26	+ 21	+ 87
Alpes-Maritimes	489	675	708	106	136	1.463	1.497	38	42	2.209	1.935	74	48	— 746	— 438
Ardèche	254	261	264	13	20	989	1.015	27	23	1.420	1.046	44	62	— 431	— 31
Ardennes	274	310	382	50	52	1.508	1.587	38	43	1.302	1.088	94	123	+ 206	+ 499
Ariège	144	131	145	15	10	525	537	27	16	832	675	18	24	— 307	— 138
Aube	249	288	320	38	41	1.260	1.361	31	21	1.128	854	54	59	+ 132	+ 407
Aude	273	275	291	26	35	1.016	1.083	13	26	1.479	1.052	40	44	— 463	+ 31
Aveyron	304	248	277	17	26	1.196	1.245	31	31	1.566	1.232	44	71	— 370	+ 13
Bouches-du-Rhône	1.060	1.386	1.374	244	270	4.227	4.227	104	111	3.880	3.622	148	216	+ 347	+ 605
Calvados	435	531	586	57	75	2.657	2.859	54	41	2.046	1.350	124	124	+ 611	+ 1.509
Cantal	183	162	207	14	16	851	823	17	21	869	728	40	77	— 18	+ 95
Charente	317	334	355	36	48	1.489	1.524	36	48	1.770	1.230	66	68	— 281	+ 294
Charente-Maritime	413	452	548	77	61	2.320	2.406	57	53	2.229	1.652	90	107	+ 91	+ 754
Cher	238	246	310	33	42	1.139	1.218	33	26	1.791	1.271	55	76	— 652	— 53
Corrèze	254	202	261	29	29	1.013	983	26	22	1.290	937	33	37	— 277	+ 46
Corse	229	193	220	20	31	689	750	19	21	734	658	54	54	— 45	+ 92
Côte-d'Or	352	390	419	49	52	1.729	1.804	34	38	1.680	1.275	60	61	+ 49	+ 529
Côtes-du-Nord	521	429	544	40	24	2.382	2.418	54	73	2.642	2.139	117	112	— 260	+ 309
Creuse	184	155	168	11	10	500	665	16	13	1.232	817	31	24	— 612	— 152
Dordogne	392	387	391	38	38	1.610	1.585	34	31	2.006	1.509	50	66	— 396	— 11
Doubs	320	346	442	35	53	1.688	1.646	48	33	1.218	1.060	75	80	+ 470	+ 586
Drôme	275	281	302	32	40	1.271	1.294	27	39	1.246	1.023	45	65	+ 25	+ 266
Eure	328	354	393	61	73	1.770	1.946	49	41	1.477	1.146	82	94	+ 293	+ 800

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1962.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an.			
		1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trimestre 1963.	1er trimestre 1962.
Eure-et-Loir	268	235	250	37	35	1.366	1.444	27	31	1.370	930	60	69	— 4	+ 544
Finistère	735	864	815	35	30	3.408	3.549	93	65	3.266	2.659	158	197	+ 142	+ 890
Gard	405	418	441	53	53	1.704	1.727	47	40	1.826	1.610	68	102	— 122	+ 117
Garonne (Haute-)	536	546	634	75	107	2.451	2.276	39	42	2.633	1.966	90	111	— 482	+ 310
Gers	193	211	227	17	16	751	790	16	24	1.033	821	23	36	— 282	— 31
Gironde	893	994	1.077	171	156	3.950	4.120	74	92	4.270	3.305	172	174	— 320	+ 815
Hérault	471	492	560	69	83	1.903	2.078	38	45	2.429	1.969	85	89	— 526	+ 109
Ille-et-Vilaine	603	494	554	51	45	3.071	3.160	92	86	2.792	2.450	170	173	+ 279	+ 1.019
Indre	252	233	248	22	25	1.112	1.114	32	24	1.482	1.014	47	36	— 370	+ 100
Indre-et-Loire	365	345	423	71	60	1.890	1.877	63	64	1.773	1.306	74	47	+ 117	+ 571
Isère	596	638	733	88	85	2.624	2.671	51	77	2.763	2.325	108	113	— 139	+ 346
Jura	222	227	278	15	28	1.056	1.129	30	42	1.060	948	39	44	— 4	+ 181
Landes	251	263	295	14	11	1.034	1.034	25	26	1.365	943	55	68	— 331	+ 91
Loir-et-Cher	216	193	233	21	28	1.152	1.115	20	20	1.308	948	34	59	— 156	+ 167
Loire	669	724	793	88	88	3.208	3.037	104	104	3.159	2.691	146	188	+ 49	+ 346
Loire (Haute-)	222	220	245	9	17	814	911	13	15	1.196	936	37	58	— 382	— 25
Loire-Inférieure	708	689	752	69	91	4.026	4.037	89	84	3.473	2.635	154	200	+ 553	+ 1.402
Loiret	358	351	388	57	58	1.725	1.736	51	44	1.687	1.353	70	63	+ 38	+ 383
Lot	153	133	137	10	15	642	670	20	19	972	711	35	30	— 330	— 41
Lot-et-Garonne	266	285	318	39	44	1.153	1.264	35	27	1.315	1.041	30	54	— 162	+ 223
Lozère	87	58	71	4	4	332	368	7	7	379	338	23	25	— 47	+ 30
Maine-et-Loire	520	424	478	52	66	2.998	3.069	62	75	2.276	1.958	115	146	+ 722	+ 1.111
Manche	462	497	575	47	46	2.560	2.640	81	58	1.933	1.629	110	138	+ 627	+ 1.011
Marne	410	478	584	83	72	2.321	2.401	77	71	1.796	1.374	113	124	+ 525	+ 1.027
Marne (Haute-)	195	194	231	21	17	1.136	1.117	43	22	953	718	60	69	+ 183	+ 399
Mayenne	264	236	239	16	19	1.382	1.409	21	64	1.191	935	92	90	+ 191	+ 451
Meurthe-et-Moselle	585	796	835	90	110	3.474	3.549	79	85	2.662	1.908	173	176	+ 812	+ 1.641
Meuse	199	212	254	20	36	1.155	1.146	16	20	1.008	779	39	70	+ 147	+ 367
Morbihan	525	487	618	31	49	2.549	2.544	73	81	2.326	2.035	165	163	+ 223	+ 479
Moselle	726	836	999	104	91	4.470	4.278	108	96	2.731	2.286	244	270	+ 1.739	+ 1.992
Nièvre	251	209	227	31	20	1.029	1.121	20	24	1.421	1.039	62	55	— 392	+ 82
Nord	2.078	2.503	2.697	290	392	11.558	11.902	329	309	9.252	7.517	710	839	+ 2.306	+ 4.385

DÉPARTEMENTS	MILLIERS d'habitants évalués au 1er janvier 1962.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an.			
		1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trim. 1963.	1er trim. 1962.	1er trimestre 1963.	1er trimestre 1962.
Oise	421	556	573	66	76	2.383	2.443	37	59	2.058	1.537	117	130	+ 325	+ 906
Orne	281	227	311	28	37	1.505	1.594	36	44	1.374	1.060	72	92	+ 131	+ 534
Pas-de-Calais	1.253	1.741	1.837	173	166	7.650	8.241	195	219	5.310	4.342	652	682	+ 2.340	+ 3.899
Puy-de-Dôme	486	441	538	78	79	1.960	2.028	46	47	2.587	2.034	83	94	— 627	— 6
Pyrénées (Basses-)	427	416	509	38	27	1.809	1.805	46	37	2.191	1.610	104	80	— 382	+ 195
Pyrénées (Hautes-)	205	241	280	16	19	887	866	19	35	1.065	797	32	27	— 178	+ 69
Pyrénées-Orientales	238	272	262	35	36	826	875	14	13	1.229	878	40	36	— 403	— 3
Rhin (Bas-)	703	879	937	83	89	3.767	3.757	85	83	3.195	2.549	171	163	+ 572	+ 1.208
Rhin (Haut-)	496	548	645	74	84	2.611	2.534	58	60	2.235	1.945	103	120	+ 376	+ 589
Rhône	962	1.239	1.209	183	194	4.451	4.452	102	109	4.276	3.609	163	215	+ 175	+ 843
Saône (Haute-)	206	209	258	28	26	1.120	1.151	15	24	1.127	913	47	62	— 7	+ 238
Saône-et-Loire	520	516	553	54	45	2.332	2.427	64	68	2.603	2.116	109	132	— 271	+ 311
Sarthe	438	404	472	66	76	2.437	2.544	50	79	1.945	1.490	108	108	+ 492	+ 1.054
Savoie	252	242	276	28	33	1.214	1.341	24	28	1.174	887	56	62	+ 40	+ 454
Savoie (Haute-)	291	269	292	21	23	1.364	1.429	31	26	1.179	1.045	59	75	+ 185	+ 384
Seine	5.007	8.428	8.614	1.670	1.782	21.928	22.543	557	761	17.812	14.533	718	711	+ 4.116	+ 8.010
Seine-Inférieure	917	1.138	1.384	208	159	5.351	5.613	142	158	3.953	3.139	385	391	+ 1.398	+ 2.474
Seine-et-Marne	429	546	556	78	91	2.070	2.131	44	41	1.988	1.600	87	100	+ 82	+ 531
Seine-et-Oise	1.499	1.827	2.066	332	384	6.638	6.624	164	191	6.320	5.095	241	267	+ 318	+ 1.529
Sèvres (Deux-)	318	260	288	32	29	1.658	1.705	49	46	1.677	1.182	59	66	— 19	+ 523
Somme	461	532	579	94	86	2.532	2.619	82	74	2.509	1.804	204	166	+ 23	+ 815
Tarn	311	307	301	30	30	1.344	1.367	35	38	1.561	1.187	55	64	— 217	+ 180
Tarn-et-Garonne	171	200	222	27	23	826	780	17	14	976	721	36	41	— 150	+ 59
Var	395	527	475	75	76	1.584	1.557	36	31	1.714	1.397	62	67	— 130	+ 160
Vaucluse	266	314	356	59	46	1.196	1.226	38	38	1.177	1.074	47	86	+ 19	+ 152
Vendée	405	285	322	18	27	2.192	2.333	39	31	1.863	1.437	93	95	+ 329	+ 896
Vienne	324	276	299	42	32	1.607	1.707	47	45	1.631	1.183	42	62	— 24	+ 524
Vienne (Haute-)	338	298	283	44	32	1.260	1.322	23	27	1.720	1.249	31	47	— 460	+ 73
Vosges	365	388	421	50	49	2.147	2.192	50	63	1.868	1.427	103	100	+ 279	+ 765
Yonne	272	256	307	40	39	1.208	1.244	24	31	1.544	1.265	45	81	— 336	— 21
Belfort (Terr. de)	95	135	131	27	27	564	532	16	15	380	312	24	33	+ 184	+ 190
France entière	42.369	48.867	53.219	6.824	7.251	203.676	209.173	5.038	5.346	193.979	153.790	9.483	10.651	+ 9.697	+ 55.383

Evolution mensuelle de la mortalité au cours du premier trimestre 1953 et des douze mois précédents.

(Résultats provisoires.)

	JANV. 1952.	FÉV. 1952.	MARS 1952.	AVRIL 1952.	MAI 1952.	JUIN 1952.	JUIL. 1952.	AOUT 1952.	SEPT. 1952.	OCT. 1952.	NOV. 1952.	DÉC. 1952.	JANV. 1953.	FÉV. 1953.	MARS 1953.
Mortalité générale (tous âges) :															
Nombre de décès.....	52.645	51.025	50.120	44.155	40.584	37.553	39.659	35.726	35.861	40.987	42.055	48.312	68.453	72.317	53.209
Taux (1).....	146	151	139	126	112	108	110	99	102	113	120	133	189	221	147
Mortalité infantile (moins d'un an) :															
Nombre de décès (2).....	3.685	3.422	3.544	3.422	2.922	2.429	2.798	2.456	1.844	2.082	2.194	2.804	3.338	3.091	3.054
Taux non rectifié (3).....	53	53	51	51	41	36	40	31	28	30	34	42	49	49	44
Taux rectifié (4).....	58	58	56	56	46	40	45	35	31	34	38	47	53	54	49

(1) Nombre de décès pour 10.000 habitants, taux ramené à l'année entière. — (2) Mort-nés non compris. On entend par mort-né un enfant non vivant à la naissance ou né vivant mais décédé avant la déclaration à l'état civil (trois jours francs au maximum). — (3) Nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants correspondants. Taux calculé en rapportant les décès d'enfants de moins d'un an à une moyenne pondérée des naissances du mois considéré et des douze mois précédents. — (4) Taux calculé comme le taux précédent, mais les enfants nés vivants et décédés avant la déclaration à l'état civil (également enregistrés comme mort-nés) étant considérés comme des enfants nés vivants et décédés peu de temps après leur naissance.

Décès suivant la cause et le sexe au cours du premier trimestre 1953.

(Résultats provisoires avec rappel des nombres correspondants du premier trimestre 1952.)

CAUSES DES DÉCÈS	PREMIER TRIMESTRE 1953				PREMIER TRIMESTRE 1952			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Tuberculose de l'appareil respiratoire.....	4.182	2.810	1.372	32	5.333	3.541	1.792	19
Tuberculose (autres formes).....	641	354	287	61	978	539	439	78
Syphilis (y compris tabes et paralysie générale).....	475	292	183	13	462	280	182	17
Fièvres typhoïde et paratyphoïdes.....	35	20	15	1	40	23	17	2
Fièvre ondulante (brucellose).....	8	5	3	»	2	»	2	»
Dysenterie (toutes formes).....	11	6	5	2	45	13	2	2
Scarlatine	3	1	2	»	4	1	3	»
Diphtérie	36	19	17	2	38	23	15	5
Coqueluche	116	59	57	77	179	85	94	116
Méningite cérébro-spinale et autres infections méningococciques	82	44	38	26	61	33	28	25
Tétanos	104	63	41	9	92	57	35	7
Poliomyélite	30	18	12	1	44	27	17	3
Variole	»	»	»	»	4	2	2	»
Rougeole	31	19	12	13	206	101	105	79
Grippe	12.151	5.210	6.941	455	1.073	456	617	172
Autres maladies infectieuses et parasitaires.....	545	265	280	96	544	276	268	123
Cancers et tumeurs malignes (non compris les leucémies)	18.552	9.125	9.427	6	18.158	9.016	9.142	11
Tumeurs non malignes ou non spécifiées.....	1.469	690	779	11	1.005	462	543	9
Leucémies	523	287	236	6	415	239	176	11
Diabète sucré.....	1.637	542	1.095	»	1.257	447	810	»
Autres maladies du métabolisme, des endocrines et du sang.....	1.173	578	595	51	940	497	443	57
Alcoolisme (non compris la cirrhose du foie).....	1.006	732	274	»	604	427	177	»

CAUSES DES DÉCÈS	PREMIER TRIMESTRE 1963				PREMIER TRIMESTRE 1962			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Otite et mastoïdite	168	104	64	122	197	123	74	159
Lésions vasculaires intracraniennes	19.683	8.939	10.744	35	17.035	7.802	9.233	47
Autres maladies du système nerveux (non compris l'alcoolisme)	5.615	2.616	2.999	410	4.858	2.320	2.538	473
Rhumatisme articulaire aigu	97	42	55	»	133	74	59	»
Maladies du cœur	33.887	15.802	18.085	33	26.346	12.682	13.664	26
Autres maladies de l'appareil circulatoire	6.100	2.987	3.113	17	5.205	2.564	2.641	20
Broncho-pneumonie et pneumonie (y compris pneumonie du nouveau-né)	17.450	7.955	9.495	1.458	10.290	4.750	5.540	1.832
Autres maladies de l'appareil respiratoire	6.705	3.725	2.980	219	4.389	2.471	1.918	245
Ulcère de l'estomac ou du duodénum	379	289	90	»	294	236	58	»
Appendicite	191	99	92	1	175	99	76	»
Hernie, occlusion intestinale	1.356	604	752	51	1.240	518	722	51
Cirrhose du foie	2.851	1.731	1.120	2	2.215	1.317	898	3
Gastrite, colite, gastro-entérite (y compris diarrhée du nouveau-né)	311	174	137	191	548	317	231	372
Autres maladies de l'appareil digestif	1.577	778	799	45	1.106	699	707	54
Néphrites	1.865	1.022	843	13	2.153	1.135	1.018	12
Autres maladies de l'appareil urinaire et génital	816	718	98	3	666	574	92	2
Maladies de la grossesse, accouchement, état puerpéral	139	»	139	»	162	»	162	»
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	228	93	135	41	226	118	108	43
Maladies des os, articulations, muscles	422	153	269	11	337	136	201	18
Malformations congénitales et maladies de la première enfance	4.848	2.806	2.042	4.737	5.178	2.982	2.196	5.084
Sénilité	17.335	6.409	10.926	»	13.190	5.142	8.048	»
Suicide	1.591	1.218	373	»	1.465	1.095	370	»
Autres causes de morts violentes ou accidentelles	5.729	3.573	2.156	106	4.859	3.094	1.765	97
Causes mal définies ou non déclarées	21.826	11.094	10.732	1.118	19.739	10.289	9.450	1.377
Total (toutes causes)	193.979	94.070	99.909	9.483	153.790	77.112	76.678	10.651

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.